RAPPORT D'ACTIVITE 2016

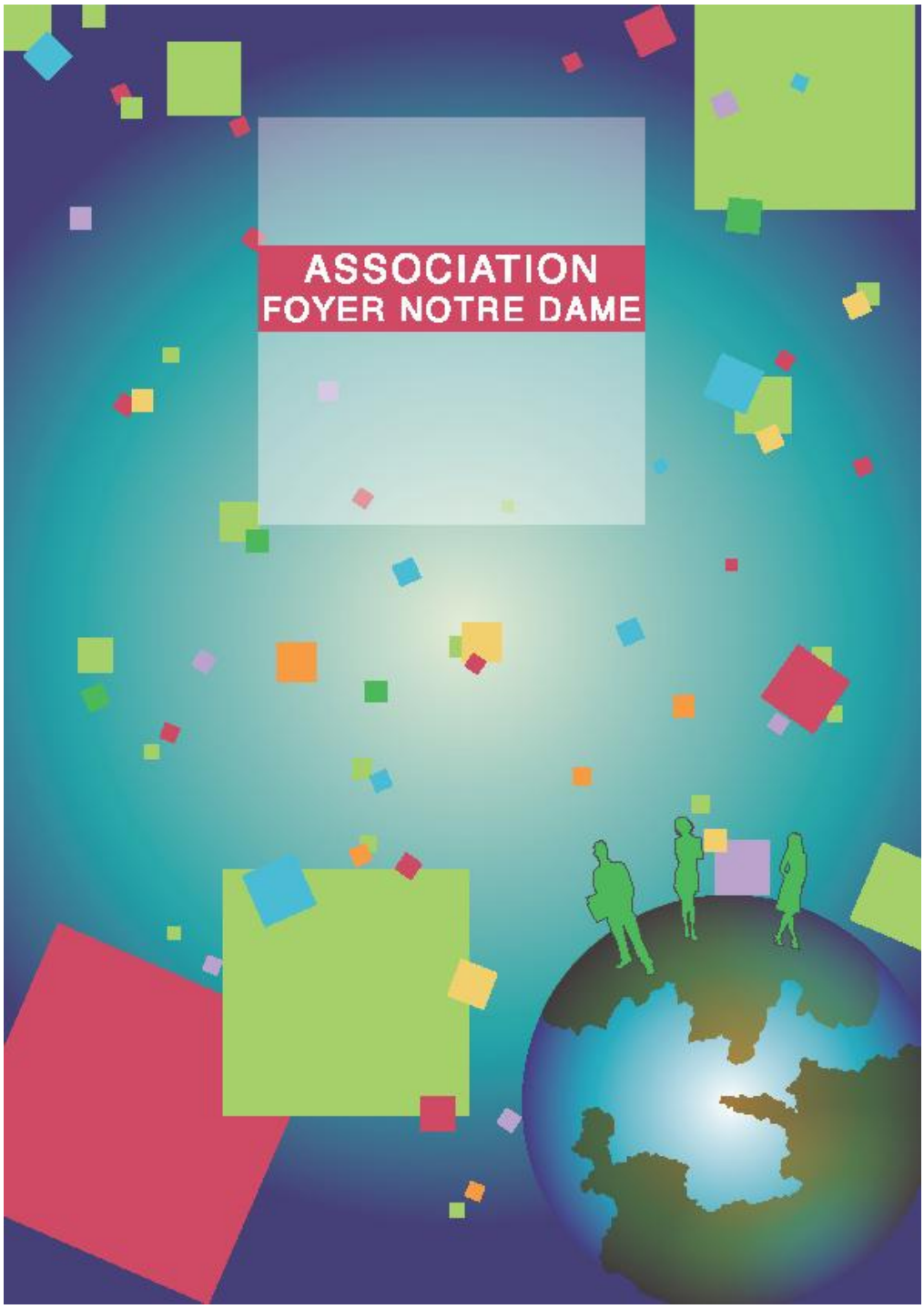

Rapport présenté à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 22 70 90 - **Email** : siege@foyernotredame.org

Sommaire

L'Association 4

Rapport moral du Président de l'Association 5

Organigramme 7

Le Conseil d'Administration 8

Organisation 9

Introduction par la Directrice Générale 10

Des projets partagés par toute l'association 11

Le Service Siège 12

Les Ressources Humaines 14

Les instances représentatives du personnel 15

La gestion Administrative et Financière 16

Le Pôle Jeunesse 24

Le Foyer Notre Dame 29

La Résidence SAINT EXUPERY 40

Le Centre Rosa PARKS 48

Le Dispositif Baux Glissants Jeunes 58

Le Service SAMI 66

Le Dispositif CAOMI 75

Le Pôle Asile/Réfugiés 79

La Plateforme d'Accueil PADA 67 82

Le Service d'Urgence 88

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) 94

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés (CIR) 102

L'Action d'insertion pour Personnes Régularisées 108

Le Plan Migrants 115

Dossier Presse 117

L’Association

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Mesdames, Messieurs, chers amis,

A chaque occasion qui m'est donnée, tout au long de l'année, j'ai pour habitude de rappeler les valeurs de notre Association : Accueil, Respect, Solidarité. Ce triptyque est la base même de notre engagement et nous sert de repère dans l'exercice de nos missions. Mais ces valeurs, qui peuvent paraître si normales, sont parfois difficiles à mettre en œuvre, car les événements, l'histoire aussi, sont souvent porteurs de difficultés. Les appels à la xénophobie, à la peur et au rejet du migrant, à la critique de la jeunesse, au repli sur soi, font partie de ces difficultés. Mais, malgré ces petits murs qui essaient de se dresser, l'Association Foyer Notre Dame relève chaque fois le défi et décide de prendre sa part dans l'édifice d'un monde meilleur.

L'actualité de l'année 2016 nous a interpellés et a mis à l'épreuve nos valeurs. Dans notre pays, nous avons assisté à une augmentation importante des flux de demandeurs d'asile et à l'arrivée de jeunes mineurs isolés en plus grand nombre. Et puis, il y a eu le démantèlement de ce que l'on dénommait la jungle de Calais. Cette augmentation, observée sur notre territoire alsacien, nous a conduits, après en avoir réfléchi au Conseil d'Administration avec la Direction et les équipes, à prendre une fois de plus nos responsabilités.
C'est ainsi que nous avons accepté le principe d'une extension provisoire du SAMI qui accompagne de ce fait un plus grand nombre de mineurs isolés étrangers.
Nous avons aussi accepté d'ouvrir un éphémère CAOMI, Centre d'Accueil et d'Orientation de Mineurs Isolés fin novembre 2016. Comme cela était prévu, ce dispositif a fermé ses portes début janvier 2017.

Et puis, parallèlement à toutes ces actions, le Conseil d'Administration a décidé de solliciter, en réponse à un appel à projet, la transformation de 90 places d'urgence, un dispositif qui est financé par des subventions de l'État depuis 1997, en places de CADA. Ce projet a été retenu par les pouvoirs publics, ce qui nous conduit aujourd'hui à gérer le plus grand CADA de France avec 500 places en site diffus. Cette transformation a nécessité un grand travail de réflexion de la Direction pour organiser et optimiser cet important établissement.
Vous voyez donc que notre engagement en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile est très fort et, on peut le dire, reconnu par les pouvoirs publics. Des éléments importants sur ce travail vont d'ailleurs vous être exposés lors de cette Assemblée générale.

Mais vous savez que notre Association a en charge un autre pôle qui est celui de notre engagement en faveur des jeunes qui, je le rappelle était à l'origine de notre Association. Là aussi, notre action s'amplifie d'année en année. L'esprit de partage et de solidarité est développé par tous les services comme le rapport d'activités va vous le montrer. Echanges, transversalité, animation inter établissements et réflexions pour améliorer encore plus nos missions. Dans ce domaine, l'année 2016 a permis d'aboutir à la signature de la convention qui nous lie au bailleur LOGIEST pour la gestion de la Résidence Tomi Ungerer qui va, dans les prochaines semaines, accueillir ses premiers jeunes occupants. L'artiste qui nous a permis d'utiliser son nom pour cette résidence, a été séduit lors de sa visite sur place, tant par les aspects techniques que par l'engagement de notre Association.

Et puis, nous travaillons en ce moment à un nouveau projet de résidence pour jeunes qui se développera sur l'ancien centre de tri à Schiltigheim et qui portera sur une vingtaine de studios.
Enfin, l'idée d'un déplacement et d'un agrandissement de la Résidence Saint EXUPERY à Illkirch, a été évoquée et semble prendre le chemin de la concrétisation.
Et puis à ce stade de mon intervention, je voudrais vous lancer une invitation à nous rejoindre demain au Foyer Notre Dame 3, rue des Echasses à la fête organisée par les jeunes et pour les jeunes autour de débats et de moments festifs. Je vous assure que le programme qui a été concocté est particulièrement attractif.

…/…

Voilà en quelques mots ce que je souhaite vous dire sur nos deux engagements essentiels en faveur des réfugiés, d'une part, et des jeunes, d'autre part.
Mais le Conseil d'Administration a aussi décidé de promouvoir et de travailler une autre idée qui lui tient beaucoup à cœur, à savoir la création d'une Maison du Réfugié à Strasbourg. Cette idée trotte dans nos têtes depuis quelques mois et nous avons décidé de saisir le Maire de Strasbourg. L'objectif est d'améliorer la prise en compte de ce public spécifique que sont les réfugiés, par la création d'un lieu d'échanges et d'informations que nous gérerions avec une mutualisation de moyens et ouvert évidemment, à tous les partenaires. Cette Maison du Réfugié serait un lieu ressources pour soutenir les réfugiés non pris en charge par les établissements spécialisés dans leurs besoins. Nous pourrons certainement vous en dire plus d'ici quelque temps.

Et puis pour mieux mobiliser encore les équipes, améliorer notre organisation et prendre en compte les initiatives des salariés, le Conseil d'Administration et l'équipe de direction ont décidé, à la fin de l'année 2016, de développer la mise en place d'un plan stratégique qui est en cours d'élaboration et dont la mise en œuvre débutera en janvier 2018. Je ne vais pas vous en dire plus, si ce n'est qu'une première réunion de l'ensemble des salariés a démontré un dynamisme et un enthousiasme exceptionnels sur ce sujet.

Pour finir, je voudrais remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur présence à mes côtés, leur assiduité et leur fidélité à nos nombreuses réunions. Je veux aussi remercier Corine BARTIER, notre Directrice Générale, l'équipe de direction et tous les salariés pour leur engagement et l'excellent travail qui est réalisé.

Mes remerciements vont aussi à nos partenaires institutionnels et associatifs qui sont à côté de nous tout au long de l'année.

Un immense merci aussi à tous nos bénévoles et citoyens qui interviennent régulièrement à nos côtés et qui nous apportent leur aide dans les actions que nous menons.

Antoine BREINING

Organigramme au 23 mai 2017

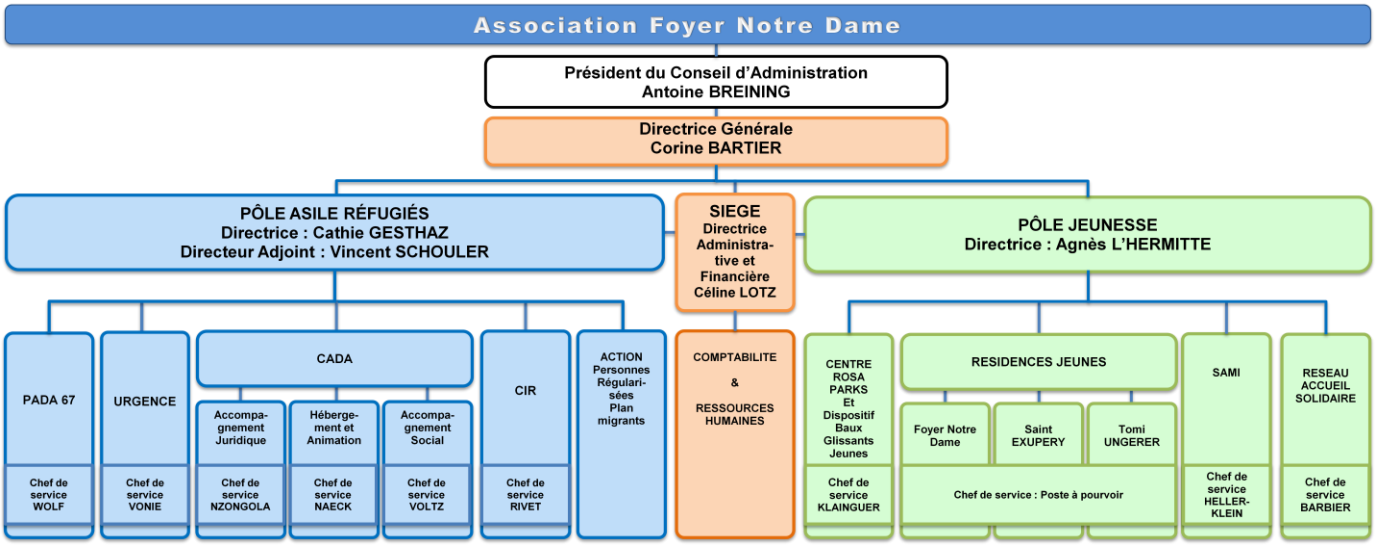

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 24 MAI 2016

Personnes Physiques

Monsieur	**BONGARZONE**	Bruno	
Monsieur	**BOSCATO**	Patrick	
Monsieur	**BREINING**	Antoine	**Président**
Madame	**GRAFF-VALLAT**	Florence	
Madame	**LANG-PETIN**	Anne Marie	**Trésorière Adjointe**
Madame	**LOTZ**	Marinette	**Trésorière**
Monsieur	**MEYER**	Jean-Marc	
Monsieur	**MULLER**	François	
Madame	**MURST**	Sylvie	**Vice-présidente**
Monsieur	**PACHOD**	André	**Secrétaire**
Monsieur	**REMY**	Alain	
Monsieur	**VIERLING**	François	
Monsieur le Chanoine	**WACKENHEIM**	Michel	

ORGANISATION

Vie Statutaire et Instances Décisionnelles : les Assemblées, le Conseil d'Administration, leurs Délibérations et Décisions :

L'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire était convoquée le 25 avril 2016 et n'a pu délibérer faute de quorum.

En conséquence, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le jour de l'assemblée Générale Ordinaire, le 24 mai 2016.

Cette réunion a eu lieu juste avant l'Assemblée Générale Ordinaire et a délibéré valablement sur les modifications statutaires.

Les nouveaux statuts de notre Association ont été adoptés.

L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du Foyer Notre Dame s'est tenue le 24 mai 2016 au Munsterhof. Elle a délibéré et adopté un certain nombre de résolutions :

- Approbation du procès verbal de l'AG ayant eu lieu le 19 mai 2015,
- Approbation du rapport d'activité, du rapport financier et des résultats 2015 sous contrôle des tiers financeurs ou de ceux de l'association,
- 4 administrateurs y ont vu leur mandat renouvelé : Madame Marinette LOTZ, Messieurs André PACHOD, Alain REMY, Michel WACKENHEIM.
- 1 administrateur s'est vu élire : Monsieur Patrick BOSCATO

Le Conseil d'Administration

Ce sont 9 séances « ordinaires » et en dehors de ces séances, plusieurs demi-journées de travail ont été consacrées au recrutement et à l'embauche de cadres, à la journée du réfugié et plus précisément à « la marche des parapluies ».

Les thèmes suivants, parmi d'autres, ont été discutés et étudiés lors des rencontres que nous avons intitulées « ordinaires » :

- La modification des statuts de l'Association,
- Une réflexion de fond a été menée, intitulée « Quel avenir pour l'AFND »,
- L'organisation de nos établissements et services. La situation de chaque établissement et service, du point de vue de son fonctionnement, de son taux d'occupation, de ses difficultés, de ses évolutions,
- La Résidence Tomi Ungerer : l'état du dossier,
- Le plan migrants,
- Le dispositif CAOMI,
- Le projet de la Maison du Réfugié,
- Les subventions, les dotations, la trésorerie,
- La gestion générale, la gestion du personnel, les stratégies et enjeux.

Je pourrais introduire le rapport des activités de l'Association Foyer Notre Dame 2016 en vous disant que les établissements et services de l'AFND

- Ont accueilli plus de 7000 personnes différentes en 2016
- Que 523 personnes différentes ont été hébergées par le pôle jeunesse
- Et 1806 personnes ont été hébergées par le pôle asile/réfugiés

Que ce sont ainsi presque 1000 personnes qui sont hébergées chaque jour en 2016.

Mais j'ai envie de faire une chronique, comme sont chroniques les maux de ce monde…. Qui rejette, qui exclut, qui empêche des personnes de vivre sur leur terre natale…
L'enjeu des politiques sociales, c'est la justice sociale

Rien n'arrêtera ceux qui ont besoin de partager avec nous

Dans un environnement de crise, économique, morale, les modèles des associations sont fragilisés, les relations partenariales complexifiées en même temps que nos capacités d'engagement sont interrogées.

Nous devons donc questionner et faire évoluer la gouvernance associative, développer des outils sans réduire la gouvernance à cela : c'est le chemin emprunté par l'AFND qui se prépare aux changements, qui est engagée dans une recherche de revitalisation en permanence.

Les équipes, avec compétence, entreprennent toutes sortes de projets, les construisent, les développent avec dynamisme et motivation.

Le privilège pour les professionnels et les bénévoles engagés dans les actions développées par l'AFND, c'est la rencontre de l'Autre…
Rester professionnel……mais sans oublier que nous sommes des êtres d'émotion.
Et nous avons vraiment l'opportunité de rencontrer de Belles Personnes à l'Association Foyer Notre Dame.

Agissons avec nos valeurs, laissons-nous renverser par ceux que nous rencontrons !

Corine BARTIER
Directrice Générale

DES PROJETS PARTAGES PAR TOUTE L'ASSOCIATION

LA MARCHE DES PARAPLUIES

La journée mondiale du réfugié est célébrée tous les ans le 20 juin. Le Conseil d'Administration a décidé que notre Association allait dorénavant participer à cette manifestation.

PARTICIPATION AU VILLAGE DU PARTAGE

Pour la sixième fois, l'Association Foyer Notre Dame a participé au Village du Partage. C'est une manifestation présente chaque année près du grand sapin installé place Kléber. Différentes associations se mobilisent pour partager leurs actions de solidarité. Le succès de cet événement auprès des associations strasbourgeoises a été tel qu'il nous a fallu nous soustraire à n'occuper le chalet qu'un jour seulement au lieu de deux journées les années précédentes.

L'objectif de l'Association Foyer Notre Dame était de rencontrer les passants pour les informer de nos missions et faire connaissance avec les publics que nous prenons en charge.

Nous avons pu obtenir la même position géographique stratégique sur la Place Kléber mais le travail de préparation est identique pour une occupation d'une ou deux journées.

Les salariés et les résidents se sont particulièrement mobilisés et ont proposé des couronnes, des gâteaux, des bredele, du vin chaud à la vente.

Nous avons ainsi pu récolter des fonds destinés à soutenir les jeunes du SAMI.

Le projet avait été coordonné par David VIERLING qui nous a, malheureusement, quittés 3 semaines plus tard.

Le service siège

Siège et direction

3, rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Fax** : 03 88 22 68 47 - **Email** : siege@foyernotredame.org

L'Equipe du Siège

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Céline **LOTZ,** Directrice Administrative et Financière

Julie **BEYER**
Marie **FEND**
Virginie **JOLLY**
Joséphine **NTIHINYUZWA**
Lysiane **ROTT**
Isabelle **SCHAAF**

Le service siège est un service dédié à l'ensemble des établissements et à l'ensemble des salariés et bénévoles de l'Association.

Il gère un budget annuel de 9 600 000 €, 10 établissements et services et 235 logements sont mobilisés pour l'ensemble de nos activités.

Quelques indicateurs :

• Nombre de Budgets Prévisionnels faits : 15
• Nombre de Comptes Administratifs faits : 12
• Nombre de dossiers de demande de subvention (COSA) déposés : 11 dont 9 Budgets Prévisionnels et 2 Comptes Rendus d'exécution.
• Nombre de réponses apportées à des appels à projet et appels d'offres : 3

Objectifs 2017

- Mettre en place un nouveau site internet
- Continuer la modernisation de nos outils informatiques
  - Mettre en place un plan d'investissements pluri-annuel de nos ordinateurs
  - Finaliser la mise en réseau partagé de nos services
  - Revoir nos contrats de maintenance et locations des copieurs
- Adapter l'organisation comptable aux nouveaux projets et services
- Accentuer la démarche d'amélioration continue du service comptabilité et paie
  - Finaliser la dernière phase de la DSN
  - Moderniser le suivi des horaires des salariés
  - Passer aux normes les plus modernes de sécurisation de nos paiements bancaires
  - Finaliser un manuel des procédures comptables
- Optimiser la trésorerie à court et moyen terme
- Continuer les actions de contrôle interne, avec par exemple des contrôles sur l'utilisation des fournisseurs validés dans la politique achats, la vérification de la complétude des dossiers des salariés, la cohérence des affectations analytiques des logements sur chaque service, ou le contrôle du respect de la procédure Impayés dans les foyers de jeunes travailleurs.

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2016, l'Association comptait 101 salariés, soit 97.55 ETP
En 2016, l'AFND a embauché 10 salariés en CDI et 5 salariés en CDD.
De 2012 à 2016, les effectifs n'ont cessé d'augmenter, soit une augmentation de 29% sur 5 ans, faisant passer la masse salariale de 3 069 979.71€ en 2012 à 3 972 140.77 € en 2016.

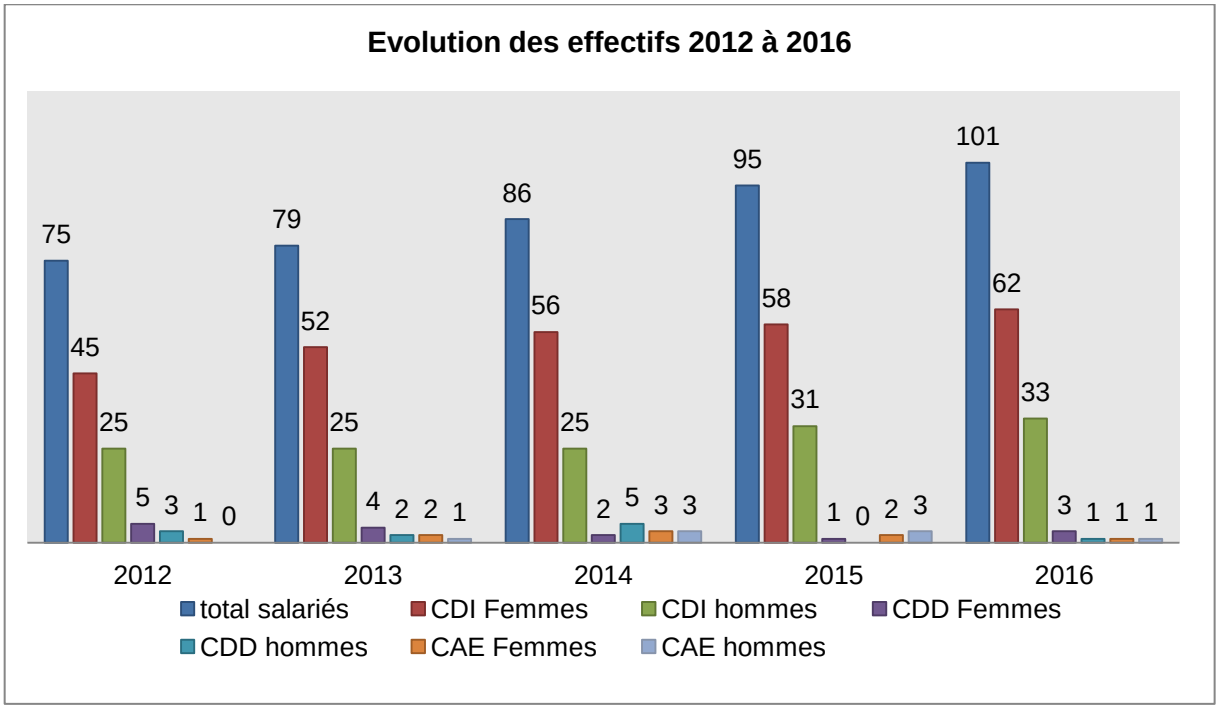

LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Dans les associations de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une délégation unique de représentation du personnel. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel. C'est ce qui a été mis en place dans notre Association depuis plusieurs années en concertation avec les représentants du personnel.
La directrice générale reçoit les délégués du personnel régulièrement pour toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail, et réunit chaque mois le comité d'entreprise.

Le Comité d'Entreprise

Il s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2016.

De nombreux thèmes ont été abordés, tels que :

- Les budgets prévisionnels des établissements, l'état des subventions, la trésorerie de l'association,
- Les évolutions en matière de gestion du personnel, les postes à pourvoir, la mise en place du DSN (déclaration sociale nominative), les gratifications des stagiaires, la mise en place d'indemnité kilométrique vélo,
- La collaboration CE/CHSCT,
- Le plan migrants
- Les comptes du Comité d'Entreprise, et le rapport d'activité du Comité d'Entreprise,
- L'épargne salariale.

Le Comité d'Entreprise a été consulté notamment sur : l'ordre des départs en congés, le rapport annuel unique, les orientations du plan de formation, et le plan de formation en lui-même, le projet d'extension du CADA par la transformation de places d'Urgence.

Une consultation conjointe du CE et du CHSCT a été organisée en vu des changements des locaux CADA et de l'évolution de l'organisation de l'établissement.

Le CHSCT

Un nouveau Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a été créé suite aux élections de la DUP en fin d'année 2015

Ce nouveau comité comporte 3 membres.

Il s'est réuni 3 fois en 2016 et a visité plusieurs de nos établissements

Le CHSCT a notamment débattu sur :

- Le règlement intérieur du CHSCT,
- L'amélioration du protocole « punaises de lit » et « gale »,
- Les formations premiers secours ou sauveteurs, secouristes du travail.

Il a été sollicité pour avis sur la prévention de la tuberculose.

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Faits marquants 2016

2016 a été une année de changements positifs pour l'équipe comptable et financière, menés pour adapter l'organisation comptable aux évolutions de l'Association.

Des actions de gain en efficacité ont été menées à bien, avec par exemple la fermeture d'un compte en banque, qui servait très peu, et générait un doublon de travail, l'écriture de certaines procédures opérationnelles comptables, la refonte du formulaire de gestion de la caisse, la création d'une adresse e-mail commune « comptabilité » pour mieux répondre aux services, et la mise en place d'un plan de remplacement plus précis en cas de congés.
Ces actions s'amplifieront encore en 2017 dans une approche d'amélioration continue.

Par ailleurs, les changements d'organisation entamés en 2015 ont été confirmés : l'équipe comptabilité s'articule à partir de 2016 autour des 2 pôles Jeunesse et Asile-Réfugiés pour proposer des interlocuteurs dédiés aux différents services, tout en conservant une logique de substitution systématique en cas d'absence ou de congés.

L'intégration d'un nouveau collègue transféré d'un autre service et se formant à la comptabilité, ainsi que l'intervention d'une personne en remplacement d'une comptable en maladie ont mobilisé l'équipe pour former ces nouveaux arrivants, mais ont également apporté un œil frais et de nouvelles idées d'amélioration pour moderniser les modes de fonctionnement existants.

Enfin, l'équipe comptable a suivi de près l'évolution des activités des établissements, en les intégrant comptablement au fur et à mesure des besoins : transformation des places HUDA en place CADA, extension SAMI, ouverture des dispositifs temporaires CAOMI et Plan migrants.

RAPPORT FINANCIER

Résultats de l'Association

Le résultat comptable de l'exercice 2016 se monte à 469 837€, ce qui représente environ 5.2% du budget exécutoire des dépenses. Parmi les 13 établissements ou dispositifs gérés par l'AFND en 2016, 7 ont fini l'année avec un excédent, 3 avec une insuffisance, et 3 avec un résultat à l'équilibre.

Le Foyer Notre Dame, après un déficit de 29 489€ en 2015, connaît une insuffisance très légère de -1 871€, soit 0.2% de son budget, grâce à un plan d'économie mené sur l'année 2016.
La Résidence St-Exupéry affiche également un déficit très limité de -1 266€, la taille faible de l'établissement (14 chambres) limitant toute marge de manœuvre.
A travers un déficit de -25 663€ (2.8% du budget), il transparaît que l'équilibre du service Urgence, malgré des dépenses maîtrisées, reste encore à trouver, notamment en raison des charges fixes engendrées par la gestion du collectif au Centre Lyautey.
Il est à noter que l'Action pour Personnes Régularisées, en déficit en 2015 (-16 320€) termine cet exercice 2016 avec un excédent.

Les dispositifs CAOMI et Plan migrants sont présentés à l'équilibre : le reliquat de financement au 31/12/2016 est reporté en fonds dédiés pour une utilisation en 2017.

Association	Excédent	2 930
FND	Insuffisance	-1 871
St Exupéry	Excédent	-1 266
Centre Rosa Parks	Excédent	86 047
Baux Glissants Jeunes	Excédent	76 445
SAMI	Excédent	13 653
CAOMI	Equilibre	0
CIR	Excédent	68 843
Action Régularisés	Insuffisance	11 835
CADA	Excédent	238 883
Urgence	Excédent	-25 663
PADA	Equilibre	0
Plan migrants	Equilibre	0
Total AFND	**Excédent**	**469 837**

Il est à noter que les excédents des établissements qui fonctionnent grâce à des financements restent sous contrôle des financeurs. Toute utilisation de ces excédents lors des exercices suivants est soumise à décision et arrêté budgétaire par lesdits financeurs.

Financements 2016

L'Etat finance 63% de nos actions en 2016, le Conseil Départemental 22% et l'OFII 6% ; le montant financé par le Conseil Départemental est en augmentation (+5.8%) en raison de l'extension du service SAMI, les autres sont stables.
Le reste de nos ressources provient de la facturation aux jeunes dans nos foyers de jeunes travailleurs (6%), la participation versée par les usagers (2%), et les subventions CAF et FONJEP.

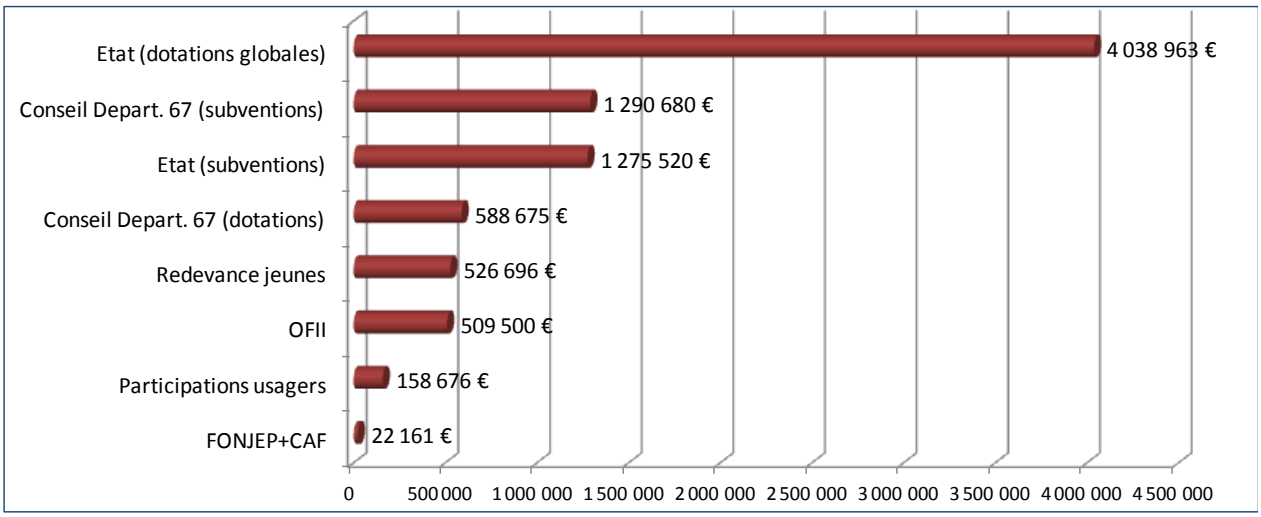

Modifications du Bilan au 31 Décembre 2016

A l'Actif

Les produits à recevoir pour un montant de 583 984 € se composent comme suit :

- Solde des subventions FAMI 2014 et 2015	264 654 €
- Solde de la subvention OFII 2016	203 800 €
- Solde dotation SAMI Conseil Départemental Extension 09-12/2016	103 700 €
- Subvention CAF	3 300 €
- Subvention privée (fondation Bruneau)	2 500 €
- Aides liées à des dispositifs favorisant l'emploi	3 401 €
- Autres	2 629 €

Au Passif

Les financeurs, après contrôle en 2016 des comptes d'emploi 2015, ont fait part de la non opposabilité de certaines dépenses. Il s'agit notamment du provisionnement des congés à payer en application de l'instruction comptable n° 87-67 du 16 mars 1987.

Les résultats des structures de l'exercice 2015 ayant été modifiés par les financeurs, les affectations ont été rectifiées.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation du résultat 2015. Le montant sous contrôle de tiers financeurs passe à 703 214€ à fin 2016 et le report à nouveau des établissements non financés à 171 007€ à fin 2016.

	Résultat 2015	Report à nouv. FND + ST EX.+ Assoc.	Dépenses refusées ou inopposables	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
				affectation 2016	reprise 2016	solde 2016
FND	-29 489	29 489				
Association	3 904	-3 904				
St Exupéry	2 200	-2 200				
Centre Rosa Parks	27 254		-3 607	-23 647	4 588	-19 059
Baux Glissants Jeunes	57 556			-57 556	0	-57 556
SAMI	67 876			-67 876	26 350	-41 526
CIR	20 131		1 154	-21 285	0	-21 285
CADA	95 436		5 792	-101 228	39 840	-61 388
Urgence	113 403			-113 403	113 403	0
PADA	0			0	0	0
Action Régularisés	-16 320			16 320	0	16 320
Total	341 951	23 385	3 339	-368 676	184 180	-184 495
Solde au 31/12/15		-195 413	176 094			-518 719
Solde au 31/12/16		**-171 007**	**179 433**			**-703 214**

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture 2016.

Evolutions de nos budgets

Entre 2011 et 2016, nos budgets ont augmenté de près de 30% avec le développement de nouveaux dispositifs et l'extension de services existants. Sur l'exercice 2016, nous observons un très léger recul de nos dépenses totales par rapport à 2015 (-1%), en raison de la suppression de l'ADA, qui n'est plus versée par les opérateurs aux usagers. Si on neutralise cet élément, nos budgets auraient augmenté de 4.6% en 2016 par rapport à 2015, principalement en raison de l'extension SAMI et des dispositifs temporaires CAOMI et Plan migrants.
Pour 2017, nous prévoyons une croissance de 11%, avec l'ouverture de la Résidence Tomi Ungerer et du Réseau d'Accueil Solidaire.

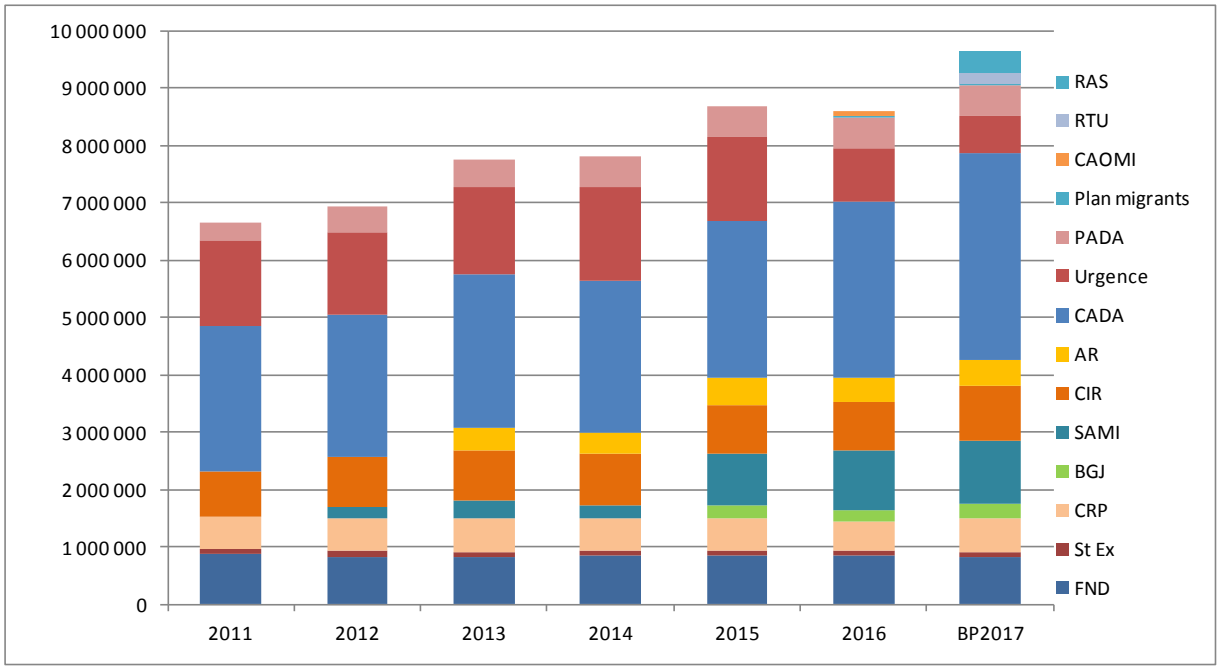

BILAN de l'Association au 31 décembre 2016

ACTIF	2016 Brut	2016 Amort. & prov.	2016 Net	2015 Net	PASSIF	2016	2015
Immobilisations incorporelles :					Fonds associatif sans droit de reprise	243 918	243 918
- Logiciels	16 060	13 040	3 020	0	Subventions d'équipement	12 943	12 943
					Réserves diverses	122 403	144 246
Immobilisations corporelles :					Affectation au projet associatif	53 357	53 357
- Terrains	15		15	15	Report à nouveau	171 007	195 413
- Constructions					Résultat sous contrôle de tiers financeurs	703 214	518 719
- Installations et agencement					Résultats non opposables aux financeurs	-179 433	-176 094
- sur sol propre	2 333 415	1 278 751	1 054 663	1 115 155	Résultat comptable de l'exercice	469 837	341 951
- sur sol autrui	34 680	14 528	20 152	23 086	Subventions d'investissement	855 390	855 390
- Autres	781 742	629 840	151 902	122 998	Subventions insc.au compte de résultat	-498 336	-478 183
- En cours							
					Fonds propres	**1 954 301**	**1 711 661**
Immobilisations financières :							
- Prêts					Provisions pour risques et charges	100 671	35 610
- Dépôts et cautionnements	5 264		5 264	3 142	**Provisions pour risques et charges**	**100 671**	**35 610**
- Autres créances à + 1 an	55 540		55 540	55 540	**Fonds dédiés**		
- Titres immobilisés					Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	185 231	158 015
Actif immobilisé	**3 226 716**	**1 936 159**	**1 290 558**	**1 319 937**	**Fonds dédiés**	**185 231**	**158 015**
Stocks	31 757		31 757	20 433	Emprunts et dettes Ets de crédits	15 316	113 436
Avances et acptes versés	16 083		16 083	16 083	Autres dettes financières	22 353	22 611
Créances :					Dettes fournisseurs	360 419	378 470
- Usagers	31 425		31 425	51 977	Dettes fiscales et sociales	761 793	913 099
- Autres	626 618		626 618	618 263	Autres dettes	46 081	56 542
Valeurs mob. de placement	291 698		291 698	430 720			
Disponibilités	1 141 966		1 141 966	903 712			
Compte de régularisation					***Compte de régularisation***		
Charges constatées d'avance	22 662		22 662	28 318	Produits constatés d'avance	6 600	0
Actif circulant	**2 162 208**	**0**	**2 162 208**	**2 069 507**	**Dettes**	**1 212 563**	**1 484 158**

TOTAL ACTIF	**5 388 924**	**1 936 159**	**3 452 765**	**3 389 444**	**TOTAL PASSIF**	**3 452 765**	**3 389 444**

COMPTE DE RESULTAT de l'Association au 31 décembre 2016

Présenté avec les frais de siège inclus dans les quotes-parts des opérations faites en commun

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		
- Dotations globales	4 627 638	4 157 332
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
- Produits des prestations	968 654	937 713
- Subventions d'exploitation	3 186 146	3 567 953
- Autres produits de gestion courante	15 728	12 870
- Remboursements sur rémunérations	11 141	26 391
- Transfert de charges	37 500	37 500
TOTAL I - Produits d'exploitation	**8 846 807**	**8 739 760**
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		
- Achats	632 680	637 295
- Services extérieurs	126 759	603 598
- Autres services extérieurs	735 743	713 873
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		
- Personnel extérieur à l'établissement	158 032	154 825
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	120 848	86 863
- Rémunération du personnel	2 473 191	2 279 066
- Charges sociales	1 267 340	1 227 239
- Variation dette des congés à payer	17 436	25 089
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		
- Frais d'exploitation	2 333 465	2 267 786
- Quotes parts/opérations faites en commun	520 981	524 758
- Autres charges de gestion courante	6 815	6 973
- Dotation aux amortissements et provisions	177 785	146 577
TOTAL II - Charges d'exploitation	**8 571 075**	**8 673 940**
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) +/-	**275 732**	**65 819**
TOTAL III - Produits financiers	**1 042**	**1 478**
TOTAL IV - Charges financières	**2 296**	**5 057**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV) +/-	**-1 254**	**-3 578**
3 - RESULTAT COURANT (I-II + III - IV) +/-	**274 478**	**62 241**
- Sur opération de gestion + exercice antérieur	25 661	22 407
- Quote part des subv. virée au résultat	20 153	20 153
- Reprise de provision + produit cession élt actif	1 800	0
- Reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs	184 551	240 501
TOTAL V - Produits exceptionnels	**232 165**	**283 060**
- Sur opération de gestion + exercice antérieur	9 590	3 349
- Engagements réalisés sur ressources affectées (fonds dédiés)	27 216	0
TOTAL VI - Charges exceptionnelles	**36 806**	**3 349**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) +/-	**195 359**	**279 711**
Résultat	**469 837**	**341 951**

COMPTE DE RESULTAT par service 2016

	FND	ST Ex.	CRP	BGJ	SAMI	CAOMI	Pôle Jeunesse
Produits d'exploitation	806 829	89 908	590 112	269 829	1 051 153	78 981	2 886 811
Dépenses liées à l'exploitation courante	346 222	19 489	79 970	8 644	242 507	18 647	715 480
Dépenses de personnel	280 926	30 163	237 604	142 174	362 187	35 635	1 088 687
Dépenses de structure	203 685	41 560	191 323	42 867	459 026	17 705	956 166
Charges d'exploitation	830 833	91 212	508 897	193 684	1 063 721	71 987	2 760 333
Résultat d'exploitation	-24 004	-1 304	81 215	76 144	-12 567	6 994	126 478
Produits financiers	87	0	0	0	0	0	87
Charges financières	2 296	0	0	0	0	0	2 296
Résultat financier	-2 210	0	0	0	0	0	-2 210
Résultat courant	-26 214	-1 304	81 215	76 144	-12 567	6 994	124 268
Produits exceptionnels	26 397	39	5 185	301	26 351	0	58 272
Charges exceptionnelles	2 053	0	354	0	130	6 994	9 532
Résultat exceptionnel	24 343	39	4 831	301	26 221	-6 994	48 740
Résultat +/-	**-1 871**	**-1 266**	**86 047**	**76 445**	**13 653**	**0**	**173 008**

	PADA	CADA	CIR	Urgence	Action Régul.	Plan migrants	Pôle Asile-Réfugiés
Produits d'exploitation	527 883	3 270 904	877 024	784 469	453 509	43 087	5 956 876
Dépenses liées à l'exploitation courante	49 256	395 691	75 489	218 817	36 656	1 627	777 536
Dépenses de personnel	415 904	1 368 708	490 115	476 100	197 333	0	2 948 160
Dépenses de structure	62 583	1 306 949	254 049	220 304	208 217	30 778	2 082 880
Charges d'exploitation	527 743	3 071 348	819 653	915 221	442 205	32 405	5 808 576
Résultat d'exploitation	139	199 557	57 371	-130 752	11 304	10 682	148 301
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0
Résultat courant	139	199 557	57 371	-130 752	11 304	10 682	148 301
Produits exceptionnels	20	39 989	17 562	114 689	611	0	172 872
Charges exceptionnelles	159	663	6 091	9 600	80	10 682	27 274
Résultat exceptionnel	-139	39 326	11 472	105 089	531	-10 682	145 598
Résultat +/-	0	**238 883**	**68 843**	**-25 663**	**11 835**	**0**	**293 898**

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Les budgets prévisionnels 2017 ont été validés par les financeurs, hormis celui de l'Action pour Personnes Régularisées et de la PADA

Par simplification, les chiffres ci-dessous sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Total AFND par pôle	Pôle Jeunesse	Pôle Asile	Total	dont Siège *
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	878	785	1 662	30
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	1 406	3 140	4 545	423
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	1 136	2 294	3 431	72
Total des dépenses	**3 420**	**6 218**	**9 638**	**526**
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	596	4 479	5 075	0
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	2 753	1 721	4 474	526
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	71	19	89	0
Total des produits	**3 420**	**6 218**	**9 638**	**526**

* le budget Siège donné à titre indicatif, les dépenses étant déjà affectées par établissement

Pôle Jeunesse	FND	ST EX	CRP	BGJ	SAMI	RTU	RAS	CAOMI	Pôle Jeunesse
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	350	22	114	11	261	37	82	0	878
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	276	30	252	210	337	64	231	6	1 406
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	183	42	230	38	497	103	42	1	1 136
Total des dépenses	**809**	**95**	**596**	**259**	**1 095**	**204**	**355**	**7**	**3 420**
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	0	0	596	0	0	0	0	0	596
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	751	89	0	259	1 095	204	355	0	2 753
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	58	6	0	0	0	0	0	7	71
Total des produits	**809**	**95**	**596**	**259**	**1 095**	**204**	**355**	**7**	**3 420**

Pôle Asile-Réfugiés	PADA	CADA	CIR	Urgence	AR	Plan migrants	Pôle Asile
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49	460	102	141	31	1	785
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	440	1 584	545	369	202	0	3 140
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	58	1 560	315	127	217	17	2 294
Total des dépenses	**547**	**3 605**	**962**	**637**	**450**	**18**	**6 218**
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	0	3 559	913	0	0	7	4 479
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	547	38	50	637	450	0	1 721
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	0	8	0	0	0	11	19
Total des produits	**547**	**3 605**	**962**	**637**	**450**	**18**	**6 218**

Le Pôle Jeunesse

Siège et direction

3, rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : siege@foyernotredame.org

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice Pôle Jeunesse

FOYER NOTRE DAME - 3, rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : siege@foyernotredame.org

RESIDENCE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - 10, rue du 23 novembre – 67400 ILLKIRCH
Téléphone : 03 88 40 92 24 - **Email** : residence.saintexupery@foyernotredame.org

CENTRE ROSA PARKS & DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES –
2 rue du chevreuil/12 rue des bonnes gens – 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 37 59 40 - **Email** : rosa-parks@foyernotredame.org

SAMI – 16, rue des sœurs/1 rue des écrivains – 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 24 39 44 - **Email** : sami@foyernotredame.org

En 2016, le Pôle Jeunesse a dû mener des réflexions qui venaient questionner le sens, les limites et le développement des services. Il ne s'agissait plus ou pas seulement d'analyser, de mettre des mots, d'améliorer nos pratiques, mais de questionner les formes de réponses aux besoins sociaux actuels. La réflexion ne pouvait pas s'appuyer uniquement sur des références connues de la modélisation du travail social. Elle devait prendre en compte d'autres dimensions. Le concept qui peut servir de fil rouge à notre pensée est certainement celui de « complexité », tel que développé par la chaire d'Edgar MORIN.
« C'est complexe ». Ce mot revient souvent pour définir la situation économique, la situation politique, la situation d'une personne, d'un dispositif …. Dans le fond, cette utilisation est associée à une régression dans la connaissance plutôt qu'à un progrès : il est utilisé lorsque la situation, l'évènement échappe à notre conception habituelle. Ce mot trahit notre confusion et notre impossibilité de percevoir clairement de quoi il s'agit, c'est un mot bouche-trou.
La complexité est un défi à la pensée binaire. Elle demande un effort de réflexion, un effort de contextualisation. Elle oblige à quitter une vision compartimentée, schématique, simplifiée.
La complexité peut être comprise comme une série de contradictions qu'il faut affronter, qu'il faut lier alors qu'elles apparaissent spontanément contradictoires. Elle dépasse les décisions personnelles des uns ou des autres, qui soumet les organisations à des tensions prégnantes.

Une première tension se situe dans la gestion de temps contradictoire, entre court-terme et long-terme.
Le court terme c'est le Ici et Maintenant (Hic et nunc) : tout le monde attend de tout le monde une contribution maximale, immédiate, constante et visible. Les compétences requises s'acquièrent dans la répétition de la pratique. Cela renvoie au « we comply with», expression anglo-saxone, qui pourrait se traduire par « se conformer » ou par « compliance. »
Le long terme c'est lorsque l'on ne sait pas ce qui va arriver, lorsque les choses ne sont pas probabilisable (KNIGHT – économiste qui en 1920 a distingué le risque, que l'on peut probabiliser, et l'incertitude qui n'est pas évaluable en termes de probabilité). Le long terme peut être caractérisé par l'inconnu, l'ignorance, l'incertitude, le fait qu'il faut inventer pour répondre à des situations qu'on ne connait pas encore. Le long terme n'est pas nécessairement dans longtemps. Il peut être demain. Les qualités à mobiliser relèvent de capacités d'adaptabilité, de flexibilité, d'écoute de l'environnement et des autres, d'attention à des signaux faibles, une capacité à entendre ce qui se passe.
Une organisation, une association aujourd'hui est prise dans cette tension, elle doit en même temps faire ce qu'elle sait faire et le faire très bien et être capable d'être ouverte à une interpellation, une invention, une innovation, une improvisation, une écoute, une adaptation, une flexibilité quelconque.
Cette capacité de vigilance individuelle et collective est nécessaire pour assurer la durabilité des organisations, pour que les personnes à la fois sachent faire leur métier qu'elles connaissent déjà, mais s'adaptent en permanence à un environnement qui, lui, ne cesse de changer, sur la base d'une information qui nous arrive de l'extérieur de façon incertaine.
Plusieurs exemples en 2016 peuvent illustrer que l'AFND-Pôle jeunesse est confronté et immergé dans la gestion de l'incertitude et du temps spécifique de la complexité :

- la mise en œuvre du CAOMIE en novembre 2016, en 48h, à la demande de l'Etat, suite au démantèlement de la jungle de Calais
- la réponse à l'appel à projet par le Conseil Départemental du Bas Rhin pour la création d'un service d'accueil par des tiers bénévoles de mineurs étrangers isolés âgés de 13 à 16 ans.
- Le passage à la mixité du FND,
- L'augmentation de la capacité du SAMI pour répondre aux arrivées des Mineurs Non accompagnés (MNA) sur le Bas Rhin.

Une deuxième tension se situe dans la gestion de légitimités contradictoires
Les organisations, y compris les associations sociales, sont soumises à des critères de légitimités contradictoires émanant de diverses parties prenantes. Un FJT par exemple est à la fois un lieu de logement et d'accompagnement pour des jeunes, mais également un outil de gestion au service d'une politique de la jeunesse (logement accompagné – sortie du dispositif ASE ou justice …). Une entreprise, une association sont à la fois un outil de création de richesse (production – social), mais également un employeur, un acteur influant sur un territoire donné.
De tous les temps, les organisations ont été soumises à des attentes multiples émanant de diverses parties prenantes. Mais, généralement, l'une d'entre elles était prédominante. Et il lui suffisait alors de prioriser les

attentes de cette partie prenante : les jeunes travailleurs pour les FJT, ou les MNA le temps de leur évaluation pour le SAMI ou les jeunes Majeurs en phase d'autonomie
Les évolutions sociales et économiques font évoluer les grands équilibres et il devient plus difficile aux organisations d'ignorer certaines demandes. Dans un contexte de contraction des dépenses publiques, les associations ne peuvent plus ignorer les demandes de limitation budgétaire de leur tutelle (Etat, conseil départemental).
Ces évolutions amènent certaines organisations à devenir hybrides, c'est-à-dire à combiner en leur sein, des modèles traditionnellement considérés comme contradictoires. Des frontières qui étaient considérées comme étanches, deviennent poreuses et, amènent à l'émergence d'enjeux nouveaux pour les organisations, les associations, les services.
Si nous reprenons l'exemple du SAMI en 2016, sa mission est l'accueil des MNA le temps de l'évaluation de leur minorité, isolement et vulnérabilité. L'augmentation du nombre de jeunes MNA à partir de juin 2016 a eu comme première conséquence l'augmentation de la capacité du SAMI. L'arrivée de plus jeunes âgés entre 13 et 16 ans a mis en évidence l'inadaptation de l'offre de prise en charge pour les jeunes confiés au département, tant au niveau de la capacité, de la fluidité et de la nature des dispositifs dédiés aux jeunes MNA. Sur la fin de l'année, le SAMI a dû accepter de fait pour une partie des jeunes (1/3) de mettre en place une prise en charge type MECS, dans l'intérêt de ces jeunes. Une frontière qui était claire et étanche est devenue poreuse, créant des tensions internes et partenariales. Le SAMI est devenu un service hybride. Il en est de même pour le FND, qui depuis juillet 2016 accueille sur des places FJT entre 8 et 10 MNA ou pour le Centre Rosa Parks où le Conseil Départemental peut demander d'accueillir des mineurs sur des places réservées aux majeurs.

Cette hybridité cependant, n'est pas l'apanage d'établissements ou de services d'organisations sociales. Nous pouvons élargir notre regard au delà du Pôle jeunesse ou de l'AFND. Aujourd'hui, la frontière entre le monde capitalistique des entreprises et celui non lucratif des associations – fondations est devenue de plus en plus floue. Quelques exemples pour illustrer :

- Danone, leader mondial des produits laitiers, définit sa mission comme : apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, formulant ainsi une mission que ne renierait pas une ONG d'aide alimentaire.
- le groupe SOS, qui gère le foyer Oberholtz, est un des plus grands groupes d'économie sociale. Il se donne pour projet de devenir une des premières multinationales sociales, actant ainsi de fait l'ambition économique du groupe.
- Veolia, leader mondial de la distribution d'eau, crée une joint-venture avec la banque des pauvres, la banque de microcrédits Grameen pour distribuer de l'eau potable aux populations les plus pauvres au Bengladesh.
- Emmaüs, acteur majeur de la solidarité depuis sa création par l'abbé Pierre, lance Emmaüs Défi, une filiale marchande pour contribuer à l'insertion de chômeurs de longue durée.

Avec cette combinaison du social et de l'économique au sein d'une même organisation, apparaissent de nouveaux termes et de nouvelles pratiques dans le prolongement du terme « économie sociale et solidaire » (ESS) forgé il y a près d'un siècle : Entrepreneuriat social, social business, responsabilité sociale des entreprises, inclusing business, ou impact investing, sont utilisés pour refléter ces nouvelles pratiques hybrides. Des associations vont chercher d'autres fonds pour financer leurs projets. Modestement l'AFND a été cherché une subvention FILE à la fondation BRUNEAU pour soutenir son projet de rénovation des parties collectives des 2 FJT et de développement d'animations collectives mutualisées sur le Pôle jeunesse. Peut être devra-t-elle faire appel à du crowfunding solidaire pour équiper la salle de sport de la résidence Tomi Ungerer ? Peut être devra-t-elle réfléchir à diversifier ses financements (hors fond public) pour atteindre les objectifs d'accompagnement et d'insertion qu'elle souhaite pour les jeunes accueillis, pour mener des actions de plus grandes envergures citoyennes, pour ouvrir ses résidences sur la cité, pour éviter les ruptures de parcours ?

En dehors des enjeux économiques, le développement de formes hybrides peut également être une réponse innovante, pour des enjeux sociétaux majeurs, en mobilisant des ressources de manière plus large. Lorsque le Conseil départemental ouvre un appel à candidature pour l'expérimentation « accueil de MMA<16 ans, par des tiers bénévoles (possibilité offerte par le décret 2016-1352), l'AFND se devait de répondre à cette question de l'hybridité au sein de son organisation, car celle-ci est potentiellement source de fragilités :

- elle est difficile à lire de l'extérieur. Elle ne correspond pas aux catégories habituelles. Travailler avec des bénévoles est la caractéristique des associations caritatives comme Caritas Alsace. L'AFND est connu pour le professionnalisme de ses salariés.

- elle doit mélanger différentes cultures ou visions du travail social. Celles-ci peuvent être sources de tensions en interne. N'est ce pas disqualifier le travail social que de donner une responsabilité éducative dans une prise en charge de mineurs à des bénévoles ?
- des arbitrages entre les différentes dimensions de l'organisation sont souvent requis : l'AFND devra créer une tension positive entre les différents services ayant des approches contradictoires et développer le capital humain hybride de certains de ses collaborateurs, pour faire d'eux des individus capables de comprendre et d'exceller dans plusieurs dimensions.

Un enjeu majeur aujourd'hui est de déchiffrer la complexité institutionnelle dans laquelle nous évoluons, et de réussir l'hybridation qui va en découler. Cela passe forcément par la prise en compte de la complexité, son acceptation, et par le développement de capacités et compétences nouvelles.

Une troisième tension se situe dans la gestion de solidarité et d'humanisme contradictoire

Il a fallu beaucoup de temps pour que notre conscience d'êtres humains nous fasse ressentir un sentiment de compassion et de solidarité envers les victimes d'un tsunami en Malaisie, ou d'un naufrage de ceux qui veulent émigrer en Europe. L'humanisme qui nous fait nous reconnaitre tous semblables et tous différents, est devenu avec la mondialisation, un humanisme planétaire.
L'humanisme, au XIV° siècle était la qualité de gens qui pratiquaient, étudiaient les humanités, c'est-à-dire la philosophie, les lettres, les arts, les sciences. Progressivement l'humanisme est devenu, avec la Déclaration des Droits de l'Homme, avec les écrits des philosophes français du XVIIIe siècle l'idée que tout être humain quel qu'il soit (âge – sexe – origine – culture –ethnie - religion ...) doit être respecté. Il est fondé sur le principe de reconnaissance (Hegel) qui nous fait reconnaître autrui comme étant aussi digne d'attention, d'amitié et d'intérêt, que nous-mêmes. Montaigne disait « je vois en tout homme mon compatriote ». Cette formule fondamentale - même si elle date du XVIIIe siècle alors que les asiatiques étaient inconnus et les africains étaient considérés comme des êtres arriérés – prend une densité particulière dans le contexte actuel de mondialisation. Nous sommes devenus objectivement solidaires, même si nous ne le sommes pas encore entièrement subjectivement. Difficilement européen, comment se sentir citoyen du monde ? comment reconnaître l'autre citoyen de mon monde ? Solidaire … mais jusqu'où ?

Au SAMI en 2016, c'est 203 jeunes accompagnés de 27 nationalités
Certains jeunes connaissent l'exil. Ils ont souvent tout risqué pour atteindre l'eldorado européen. Les Gallois parlent de « HIRAETH » pour exprimer la déchirure de l'exil, la nostalgie pour son pays où on ne peut pas retourner. Les allemands ont le mot « HEIMWEH » pour désigner le mal du pays où on est né, le manque d'être chez soi.
D'autres jeunes sont là parce qu'ils font des études internationales, parce que la mondialisation les amène à un autre point du globe, parce que le monde entier est désormais à notre portée. La révolution des transports a rapproché le lointain. Le « FERNWEH » (besoin d'aller loin) est une caractéristique de notre société de consommation.

Dans les services du Pôle jeunesse, on entend parler anglais, allemand, arabe, dari, pachto, ourdou ….
Mais dans le tram aussi, sur les terrasses de café …Strasbourg, théâtre de conflits passés, est aujourd'hui, une ville frontalière à priori paisible, lieu où la rencontre entre cultures et civilisations donne naissance à de véritables étonnements culturels.

Il y a un quart de siècle, la propagation des nouvelles technologies de communication, l'effondrement des frontières, la mondialisation des idées … tout cela devait permettre l'éclosion des droits, de la démocratie.
Et pourtant, les années passent, … sans faire progresser les libertés :
Amnesty International dénonce une « grande régression : Du Venezuela à l'Egypte, d'Istanbul au Cameroun, de Bakou à Pékin, on fait taire les voix dissonantes et on censure des crayons trop libres. Au nom de la sécurité nationale, des extrémismes de tout genre ou de la realpolitik, la société civile est étouffée, les libertés religieuses ou sexuelles bafouées et les partisans des droits de l'homme conspués » (courrier international – décembre 2016)
ATD Quart monde parle de « pauvrophobie » pour désigner le rejet dont les pauvres sont victimes. Ils sont dits responsables de leur situation, assistés. On veut les rendre invisibles, les éloigner. Des incendies ont ravagés des centres d'accueil, des mouvements de citoyens se sont opposés à l'ouverture de CAO, des bancs à accoudoir central sont installés par certaines municipalités pour empêcher ceux qui n'ont pas de toit de venir s'y

reposer. La HOGRA, mot arabe pour désigner l'oppression exercée par celui qui a le pouvoir sur celui qui ne l'a pas, la hogra est universelle et aussi en France.

L'inquiétude de l'avenir, du basculement dans la précarité, du déclassement … peut saisir parfois des citoyens. Elle alimente les discours de stigmatisation et de rejet des politiques d'accueil et de solidarité.

Le sociologue Marcel Mauss, résume ce qu'est la complexité des systèmes sociaux
« Une société est un être à 1 000 dimensions, un milieu (…) vivant et pensant, agité de courants souvent contradictoires et en tous sens, »[1].

Agir avec la complexité n'est pas une option intellectuelle mais un impératif éthique et pragmatique.

Agnès L'HERMITTE
Directrice Pôle Jeunesse

[1] M.MAUSS appréciation sociologique du bolchévisme (1925)

Le Foyer Notre Dame

L'Equipe du Foyer Notre Dame

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse

Makiese **DIAMBU**
Margaux **BRUN**
Cédric **CHEVALEYRE**
Cyril **FETTIG**
Catherine **JACQUOT**
Erick **RANDRIANOELINA**
Jacqueline **SAVARY**
Léo **SCHOMMER**
Jérôme **SICHEL**
Marie-Christine **UMDENSTOCK**
David **VIERLING** a rejoint les étoiles le 31 décembre 2016

Bénévole

Eva **ARBOGAST**

Service Civique

Elodie **CLEVERS**

Financeurs

Les jeunes eux-mêmes par le paiement de leur redevance mensuelle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
(FONJEP)

Faits marquants

- Nouvelle organisation et répartition du travail
- Changement de logiciel de gestion du FND
- Embauche de 2 nouveaux salariés
- Passage à la mixité au 1 mars 2016
- Développement des activités collectives
- Accueil en hébergement de l'extension SAMI
- Amélioration de la communication en direction des jeunes

Le projet d'établissement réécrit en 2015 et l'évaluation externe d'octobre 2015 avaient permis de décliner un plan d'amélioration pour l'année 2016. Il comportait 2 axes :

- Une nouvelle organisation et répartition du travail avec :
  - Valorisation de la fonction de l'accueil
  - Développement d'animation, d'activités et d'information
  - Personnalisation de l'accompagnement et contractualisation
- L'inscription du Foyer Notre Dame dans son environnement
  - Amélioration de l'image du FND (plaquette, référencement internet, prospection…)
  - Développement de partenariats opérationnels et stratégiques
  - Mobilisation des ressources et compétences complémentaires des partenaires utiles à l'accompagnement du projet des jeunes et aux animations collectives
  - Enrichissement des relations extérieures favorisant l'ouverture de l'établissement

Les actions ont été mises en œuvre dès le premier semestre et la dynamique s'est consolidée au second semestre. Le FND a su s'ouvrir aux nouveaux besoins du SAMI et du CAOMI, intégrant dans son fonctionnement logistique et à l'accueil les exigences autres liées au public et aux missions de ses services.

1. Taux d'occupation

	Nombre de places	Rotation des effectifs		Journée réalisées			Journées théoriques	Taux d'occupation	Taux d'évolution N-1
		Entrées	Sorties	Jeunes	Passager	Sami			
2014	60	99	95	18 952	1 481		20 900	93 %	- 0.1%
2015	60	60	71	17 424	1 533		20 900	87 %	- 6,50 %
2016	60	69	69	16 963	563	1579	20 900	87 %	+ 0,2%

Le taux d'occupation en 2016, s'il peut paraître globalement stable par rapport à 2015, nécessite quelques commentaires :

- Les chambres réservées par le Conseil départemental pour l'accueil de Jeunes Majeurs sont sous occupées et sont passées de 12 à 8 au 1° Août. Le taux moyen annuel est de 61 %. Sur le premier semestre, et plus particulièrement entre mai et juillet, les chambres vacantes ont été occupées par des jeunes du SAMI lorsque celui-ci était en sur occupation.
- Le taux d'occupation du FND hors ASE était également bas en début d'année. Ce qui nous a amené à accueillir le premier jeune travailleur au 1 mars 2016.
- Les places occupées par le SAMI sur le second trimestre n'ont jamais bloqué l'admission d'un jeune travailleur.
- Le nombre de nuitées pour les passagers a fortement baissé : - 63 %

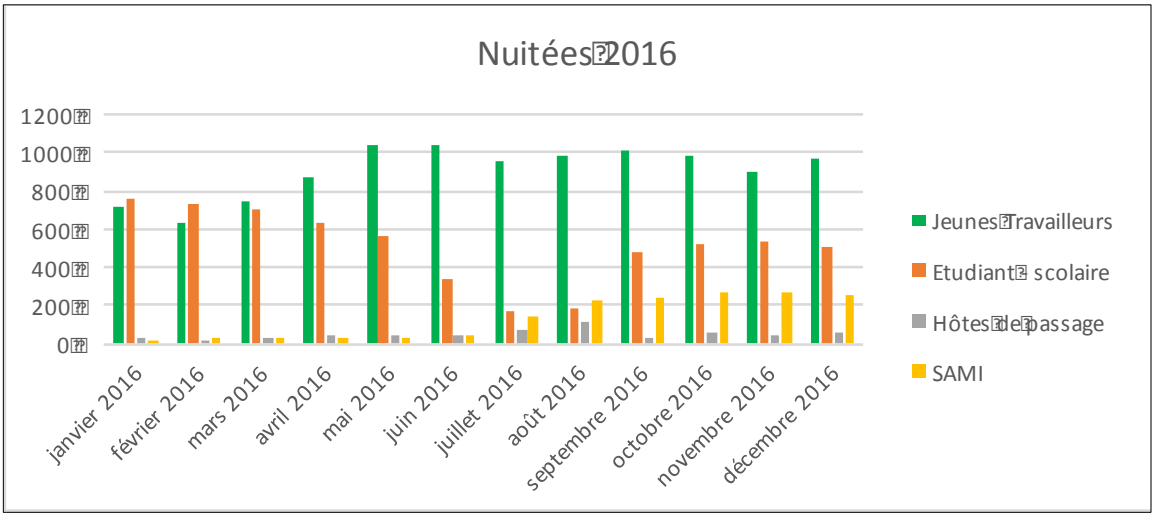

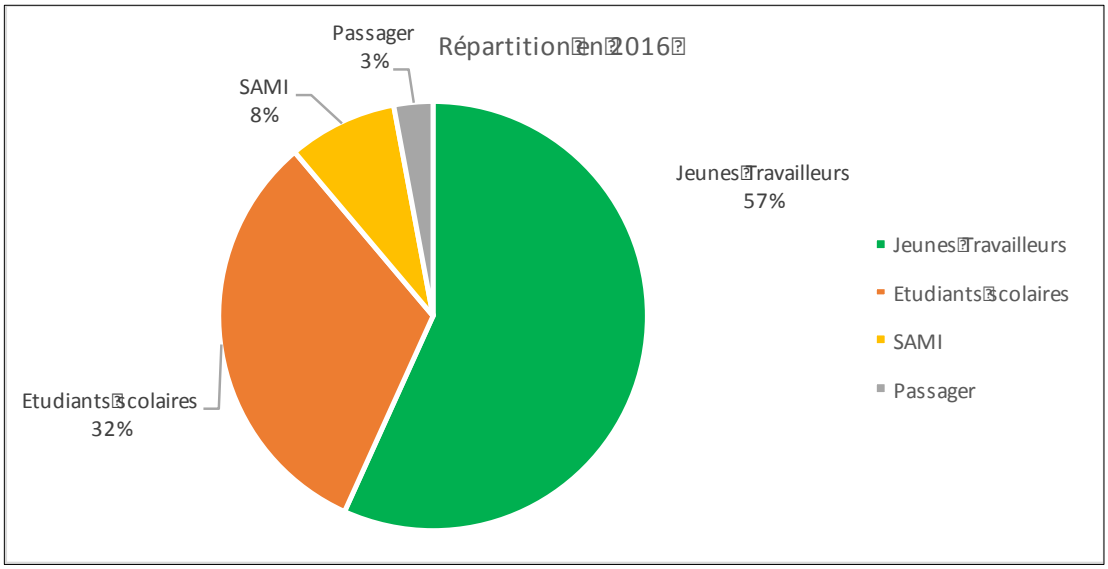

Au 31 décembre 2016 : 53 personnes présentes dont 6 jeunes majeurs

- 31 jeunes travailleurs
- 15 étudiants et scolaires
- 6 jeunes MNA du SAMI
- 1 passager

2. **Personnes accueillies**

	Jeunes		Passagers	SAMI
2014	152		426	
2015	119		360	
2016	116		133	102

La durée moyenne de séjour des passagers :

- 3,9 nuits
- ramenée à 3, 1 nuits si l'on retire les 4 personnes restées plus de 20 Jours.

3. **Les admissions**

Age des résidents :

	-18ans		18-19 ans	20-21 ans	22-23 ans	24-25 ans	+ 25 ans
2016	2		28	13	13	7	6

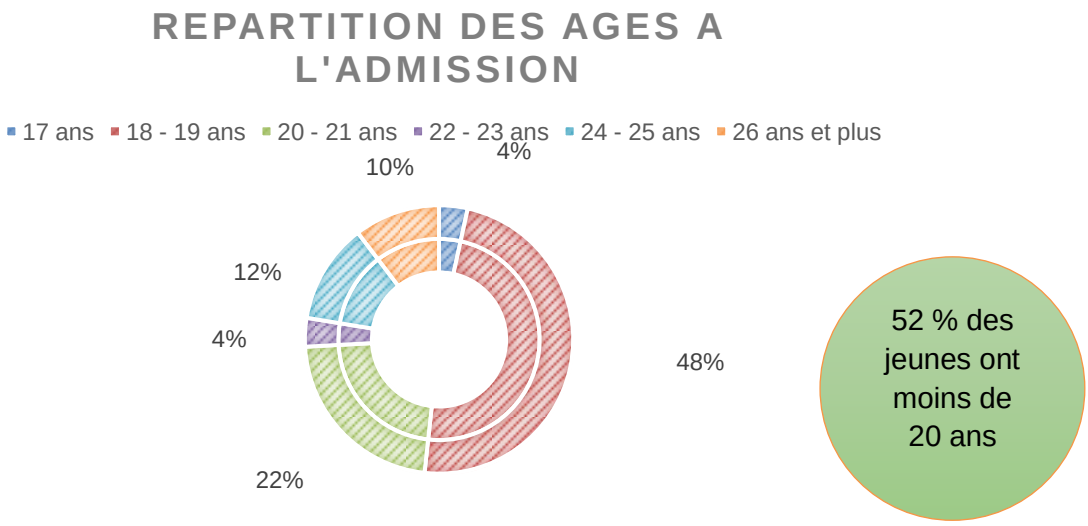

L'âge moyen d'admission est 21 ans
6 jeunes ont plus de 25 ans.

- 4 d'entre eux sont stagiaires ou CDD. Leur séjour a duré moins de 1 mois.

<u>Origine résidentielle</u> :

	Strasbourg		CUS	Bas Rhin	Haut Rhin	France	UE	Autres pays
2016	29		1	8	2	16	6	7

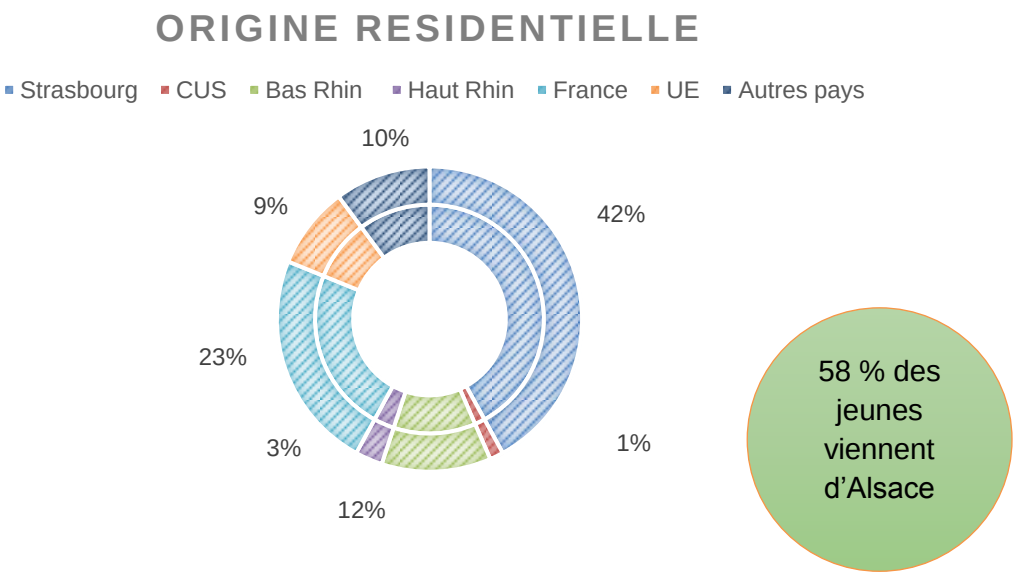

Activité à l'arrivée

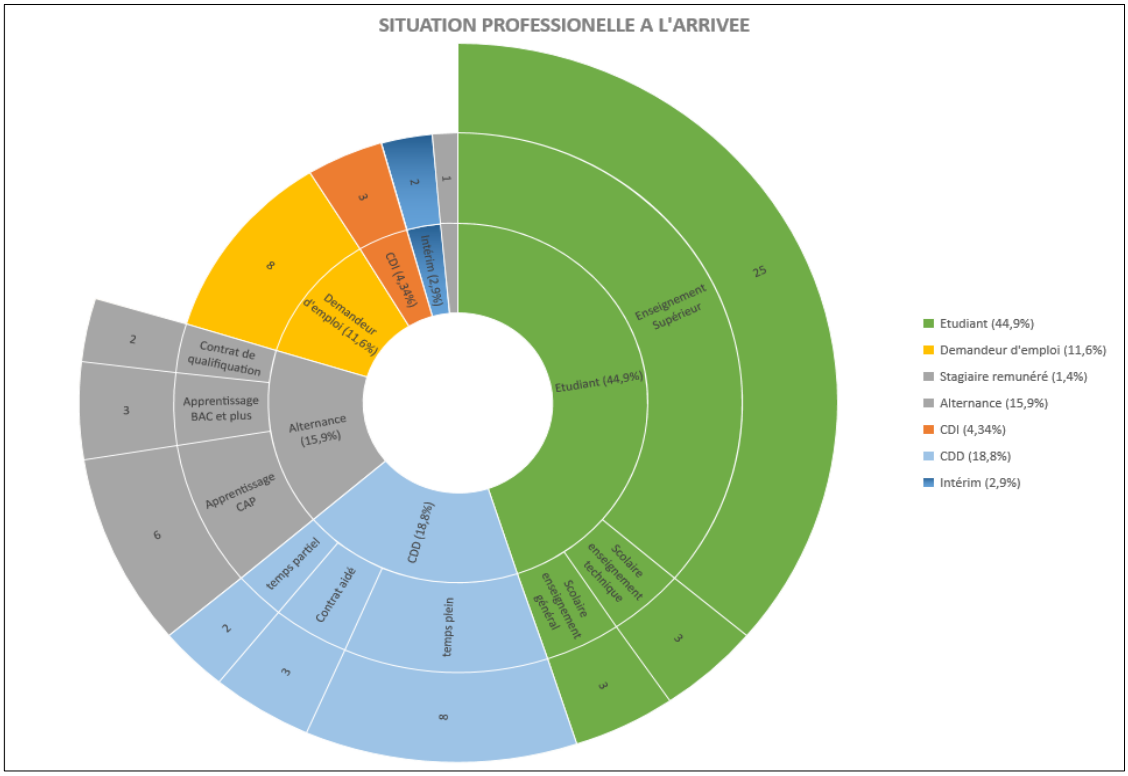

Les jeunes en situation d'emploi à leur arrivée correspondent à 44 %.
12 % soit 8 jeunes sont demandeurs d'emploi :

- 6 sont des jeunes pris en charge (Conseil départemental – Etage – PJJ)
- 2 jeunes étaient indemnisés et ont trouvé rapidement du travail.

36 % des jeunes ont un statut étudiant, soit 25 jeunes correspondant à 27,8 % des nuitées
Les 4 jeunes sur 6 scolarisées sont des jeunes pris en charge.

4. L'accompagnement socio éducatif

L'accompagnement proposé aux jeunes accueillis articule l'accompagnement individuel, l'accompagnement au travers d'animations collectives, les temps informels du quotidien. Les thématiques : logement – santé – emploi – budget – alimentation – hygiène de vie – loisir - culture…. sont abordées à partir de l'écoute des jeunes, des besoins et envies qui émergent. L'équipe tisse une relation avec chaque jeune pour lui apporter un « plus », des repères, des points d'appui à partir desquels il pourra construire ses projets à plus ou moins long terme, trouver sa place dans la résidence et dans la société. La forme, la densité de l'accompagnement varie en fonction de chaque jeune, de l'évolution de sa situation. Mener une vie adulte et autonome peut s'avérer pour certains compliqué.
L'année 2016 a été marquée par le passage à la mixité et le développement des animations collectives.

- Passage à la mixité (texte de Catherine JACQUOT)

« L'association Foyer Notre Dame a depuis sa création en 1923 eu pour vocation d'accueillir des jeunes femmes. Le Foyer Notre Dame se donnait alors pour mission de « protéger les jeunes femmes des tentations de la ville ».
Depuis lors et malgré les remaniements et évolutions, le choix de rester féminin avait coulé de source. Depuis les années 2000 c'était devenu un point fort puisque tous les autres FJT de la ville étant mixtes les jeunes femmes faisant le choix du non mixte se tournaient alors vers notre association.
Ainsi par exemple, dans le cadre de l'hébergement d'urgence les services sociaux nous adressaient en priorité les femmes victimes de violences conjugales. L'environnement exclusivement féminin avait un aspect rassurant et sécurisant pour ces femmes.
Nous avons de manière régulière consulté le Conseil de Vie sociale pour avoir son avis sur la mixité. Le refus de la mixité a longtemps été la réponse (CVS du 05/05/2011 et 29/03/2012).

En 2014, le Conseil de Vie sociale donnait un avis favorable à condition que la mixité corresponde à l'accueil d'hommes de toutes conditions sociales. Le Conseil de vie sociale nous a rendus attentifs à ne pas accueillir que des jeunes hommes pris en charge ou en grande difficulté. (CVS du 17/12/2014).
En octobre 2015 nous avons eu au foyer une évaluation externe. Lors de la réunion de compte rendu final les évaluateurs nous ont fait part de plusieurs points concernant la mixité :
Tout d'abord ils ont dit être venus au foyer avec un apriori négatif concernant le fait que nous n'accueillions que des femmes. Ils trouvaient ce fait totalement désuet et en contradiction avec l'évolution de la société.
Puis leur opinion a changé suite à leurs diverses rencontres avec les jeunes femmes. Les résidentes, de par leurs témoignages, les avaient convaincus de la pertinence de ce lieu d'hébergement exclusivement féminin dans lequel on se sentait en sécurité et comme dans un cocon familial.
Leur conclusion fut de nous dire de rester féminin si nous en avions la possibilité (notamment en terme de taux d'occupation). Mais aussi de nous rendre attentifs au passage à la mixité qui devait être fait le cas échéant de manière très progressive car il pouvait être facteur de troubles et générateur de déséquilibre pour les résidentes mais aussi pour le personnel ».

Evolution des demandes d'hébergement : en Mars 2016 nous recevons de nombreuses demandes d'hébergement de la part de jeunes hommes et aucune demande féminine ceci alors que de nombreuses chambres se libéraient (9).
Il est donc décidé en équipe, le projet ayant été approuvé par le Conseil d'Administration, de faire un essai en acceptant un résident masculin. Nous avons également réfléchi au fait de réserver un étage ou une partie du bâtiment à la gente masculine, ce qui au final nous apparaissait comme peu judicieux étant donné la configuration des locaux et les disponibilités à venir. De plus, cela aurait nécessité de demander à plusieurs résidentes de changer de chambres. On risquait là de cristalliser des rancœurs contre les nouveaux arrivants ce qu'il fallait à tout prix éviter.
Enfin il nous semblait important d'être exigeant quant aux critères d'acceptation des premiers candidats. Nous avons mis la priorité sur l'accueil de résidents masculins jeunes travailleurs ayant une activité professionnelle en cours.
Bilan : De 1 résident masculin accueilli en mars, nous étions à 21 en décembre, soit un tiers de la capacité d'accueil.
A noter une nette augmentation à partir de juillet où suite à une convention passée avec le Conseil Départemental nous avons accueilli 8 mineurs isolés en continu.
Concernant l'ambiance au foyer, nous notons toujours une convivialité qui n'a pas changé avec la mixité. Les jeunes hommes montrent une propension plus importante à se faire entendre et à être force de proposition quant aux activités par exemple.
En terme de suivi social et éducatif nous notons avec surprise une nécessité bien plus accrue d'un suivi des jeunes hommes par rapport aux jeunes femmes. En effet les démarches administratives se révèlent être des contraintes pour ces jeunes hommes. De ce fait, nous travaillons à leur faire comprendre les enjeux de ces démarches qui les mèneront à l'autonomie.
En conclusion nous pouvons affirmer que l'arrivée de la mixité se sera ancrée dans les esprits comme un passage évident et n'aura pas suscité de heurts particuliers. De cette expérience dorénavant acquise restera une envie forte de poursuivre nos efforts tout en ne négligeant pas notre public féminin.

4.1 – les activités collectives (texte de Margaux BRUN)

« L'accompagnement social et collectif permet le partage d'expériences entre les jeunes, de se sentir moins seuls face aux questions de la vie quotidienne, mais également de permettre une ouverture d'esprit sur la société actuelle.
C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions collectives et autres animations, qui offrent l'opportunité aux 60 résidents du FJT de se rencontrer et de tisser des liens en partageant des moments conviviaux entre eux.
En effet, elles abordent indifféremment des thématiques aussi variées que celles du logement, de l'emploi, de la santé, de la nutrition, de la culture ou encore de l'écologie.
Ainsi, depuis le mois d'avril, un planning d'animations est distribué à tous les résidents, chaque mois ; ce qui leur permet de se projeter et d'anticiper.

En outre, pour organiser ces animations, les résidents peuvent compter sur :

- 4 agents d'accueil, dont 1 veilleur de nuit,

- Une animatrice éducatrice en charge de suivi individuel des résidents
- Une intervenante sociale responsable des actions collectives au sein de l'établissement,
- Une agente d'accueil bénévole,
- Et depuis septembre une personne en service civique, diplômée Conseillère en Economie Sociale et Familiale, qui propose et anime des actions collectives

En 2016, l'équipe a su impulser et dynamiser le FJT. Tous ont contribué à proposer, organiser et animer, de manière régulière, des actions collectives, en direction des résidents ».

Les animations en 2016 au Foyer Notre Dame

En 2016, ce sont environ 80 animations proposées, avec une participation moyenne d'une dizaine de jeunes par action. Cela se budgétise à 1474.08 €.

Au cours de l'année passée, nous avons organisé des activités sur la thématique de l'insertion locative, comme deux visites de l'appartement pédagogique de l'association « F@cil à Vivre » de Strasbourg et la création d'un Monopoly consacré au logement. L'insertion professionnelle est une thématique importante au FJT, c'est pourquoi, l'équipe éducative s'est vu organiser plusieurs ateliers CV, mais également deux visites d'entreprises (GAGGENAU et L'Alsacienne de Restauration), dans l'optique de découvrir le monde de l'industrie et de la restauration collective. Les résidents ont également pu apprendre à faire leur déclaration d'impôts et à trier leurs papiers administratifs. Une soirée consacrée à informer les jeunes sur la mobilité internationale, et donc la possibilité de partir à l'étranger avec peu d'économie, a été proposée.
D'un point de vu santé, le planning familial est intervenu pour sensibiliser les résidents. Des bilans médicaux et gratuits étaient également possibles grâce à la MGEN.
Enfin, des activités plus ludiques ont été organisées, comme des sorties vélo pour découvrir les alentours de Strasbourg, plusieurs soirées jeux vidéo, des tournois de ping-pong les week-ends, une soirée crêpes…

Quelques focus sur l'année 2016

Les 23 et 24 juillet 2016, 4 résidentes du FJT et une du Centre Rosa Parks, ont pu profiter d'un week end sport et découverte au Lac Blanc. Elles ont décidé ensemble du lieu et des activités du séjour. Elles ont mis en place un plan de financement du projet via un vide-grenier et une bourse aux vêtements. Ensemble, elles ont également établi tous les menus du week end à l'avance.
Les jeunes ont participé financièrement à hauteur de 20 € chacune.
Le groupe, accompagné de l'intervenante sociale, est parti le samedi matin, en mini bus, et a dormi sous tentes. En plus des paysages montagneux du Lac Blanc, de l'organisation quotidienne sur place et la gestion de la vie en collectivité, les résidentes ont pu découvrir l'accrobranche et faire une randonnée pieds nus. Ce projet participatif a permis aux 5 participantes d'être actrices et organisatrices d'un voyage qu'elles ont choisi et de découvrir toute la complexité de préparation qui en découle (travailler en équipe, s'investir et avoir des responsabilités, donner son avis et faire des concessions, respecter un budget …).
L'évaluation de l'action, réalisée par les résidentes, s'est révélée très positive.
Le projet sera reproposé pour l'été 2017.

Week end au Lac Blanc 23-24/07/2016

En cours d'année, certains résidents ont proposé, organisé et animé des activités telles qu'une soirée jeux vidéo, une après-midi boot camp, au parc de l'Orangerie ou encore une soirée découverte et préparation de plats gastronomiques mongoles.
Ces initiatives montrent bien la volonté des résidents de créer du lien avec leurs « voisins » en partageant leurs savoirs et compétences tout en s'autonomisant.

Depuis le mois de septembre, le FJT propose aux résidents des ateliers de théâtre d'improvisation. Ces ateliers leur permettent d'acquérir de l'assurance pour faire face à toutes les situations de la vie, ainsi que d'apprendre à œuvrer en adéquation au sein d'un groupe, mais aussi pour assimiler l'autodérision. Ces séances sont également un « défouloir » fort apprécié des résidents qui leur permettent de se détendre après leurs occupations quotidiennes.

Le partenariat interservices du Pôle Jeunesse

En 2016, les intervenants et travailleurs sociaux des différents services du Pôle Jeunesse, ont concrétisé leur envie de construire ensemble, des projets d'animations éducatifs et culturels, à destination des personnes prises en charge par les différents services (Foyer de Jeunes Travailleurs Centre-Ville, Service Accompagnement des Mineurs Isolés, Centre Rosa Parks, Baux Glissants Jeunes et Résidence Saint Exupéry).
Ils accueillent un public jeune (entre 12 et 25 ans), avec des parcours différents et des origines variées.

Le premier projet à avoir vu le jour est l'initiation à l'art du graffiti.
Mahon, artiste graffeur Strasbourgeois, est intervenu 4 soirées, réparties sur 2 mois, au FND. Les jeunes des différents services ont pu apprendre l'histoire de cette pratique.
Deux séances étaient consacrées à s'essayer sur papier, avec des couleurs. Durant les deux dernières, les jeunes ont pu s'exercer sur de fines planches en bois et avec des bombes de peintures. La sympathie et les bons conseils de Mahon ont beaucoup plu aux jeunes, qui ont vite adhérés à cette animation.
Le nombre des jeunes a varié selon les soirées, mais une dizaine ont pu participer aux 4 séances et progresser à vue d'œil. Les travailleurs sociaux ont également pu repérer de véritables talents parmi les participants.
Chacun avait le choix de repartir avec ses œuvres. Certains mineurs isolés (SAMI) ont voulu offrir leurs chefs-d'œuvre au Conseil Départemental, d'autres ont préféré les garder pour décorer leur appartement.
Au fur et à mesure des semaines, l'entraide et l'acquisition de confiance en soi, ont été observés. Tous ont pu s'exprimer comme ils l'entendaient à travers le graffiti.

Atelier graff

Never Give Up » (Ne jamais abandonner), réalisé par un jeune du SAMI

Depuis le mois d'avril, les deux FJT, le Centre Rosa Parks et les Beaux Glissants Jeunes ont décidé de proposer aux personnes prises en charge, des cinéclubs. Ils ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois, et chaque service se déplace à tour de rôle, entre les 3 structures. Les films sont choisis par les travailleurs sociaux ou par les jeunes, dans le but de générer un débat.

Au mois de mai, 20 jeunes des 5 services du Pôle Jeunesse ont pu assister au spectacle « Tempus Fugit ? Une ballade sur le chemin perdu » du célèbre Cirque Plume à L'Illiade d'Illkirch. Tous sont sortis comblés par la poésie du spectacle.

Durant l'été, les locataires de la résidence Saint EXUPERY ont convié les usagers des autres services du Pôle Jeunesse et les travailleurs sociaux, à un barbecue. Ils étaient une trentaine pour partager un moment très convivial. Chacun a pu se rencontrer et discuter.
Au mois d'aout 2016, une après-midi esthétique a été organisée au Centre Rosa PARKS. Elle était animée par Madame Stessie LINCK, formatrice à l'école Pigier Création à Strasbourg. Les 6 participantes ont pu apprendre à prendre soin de leur peau et à se maquiller.

Une apprentie fleuriste, prise en charge par le service des Baux Glissants Jeunes, s'est sentie motivée et volontaire pour proposer et animer un atelier de création florale. Elle a pu transmettre aux 8 participantes sa passion pour les fleurs. Chacune a pu repartir avec sa création et les bons conseils de la demoiselle.

Depuis le mois de novembre, le Centre Rosa Parks et les deux FJT organisent ensemble des ateliers cuisine, qui permettent aux résidents d'appréhender la vie en appartement. Ensemble, ils élaborent les menus, effectuent les courses et la préparation. L'objectif étant de transmettre des connaissances sur la réalisation de plats équilibrés et à petit budget. Ces ateliers connaissent un grand intérêt.

Atelier cuisine

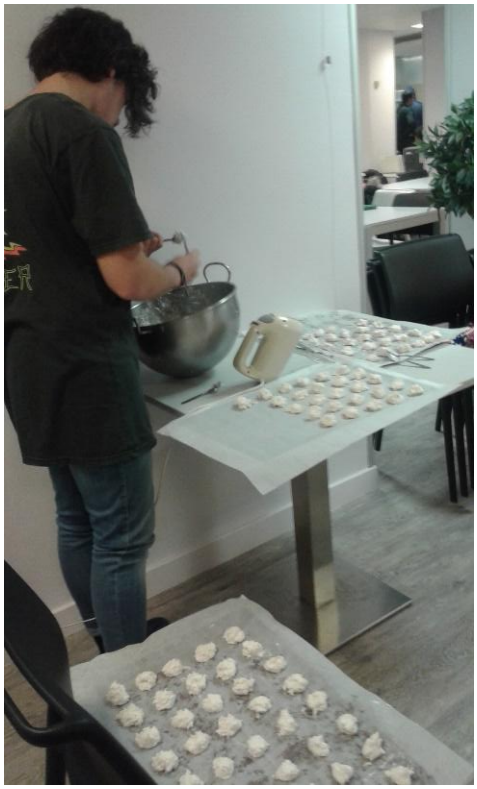

Les équipes ont réussi à insuffler une dynamique positive au sein du Pôle Jeunesse et comptent bien continuer en 2017.
Ces actions communes permettent aux usagers des différents services du Pôle Jeunesse, de se rencontrer et de mieux se connaître. Elles permettent également de révéler l'existence des différents services de notre association et leurs rôles.
La plus-value se ressent aussi auprès des travailleurs sociaux, qui aujourd'hui, opèrent ensemble, au sein du Pôle.

5. **Les sorties**

Durée de séjour :

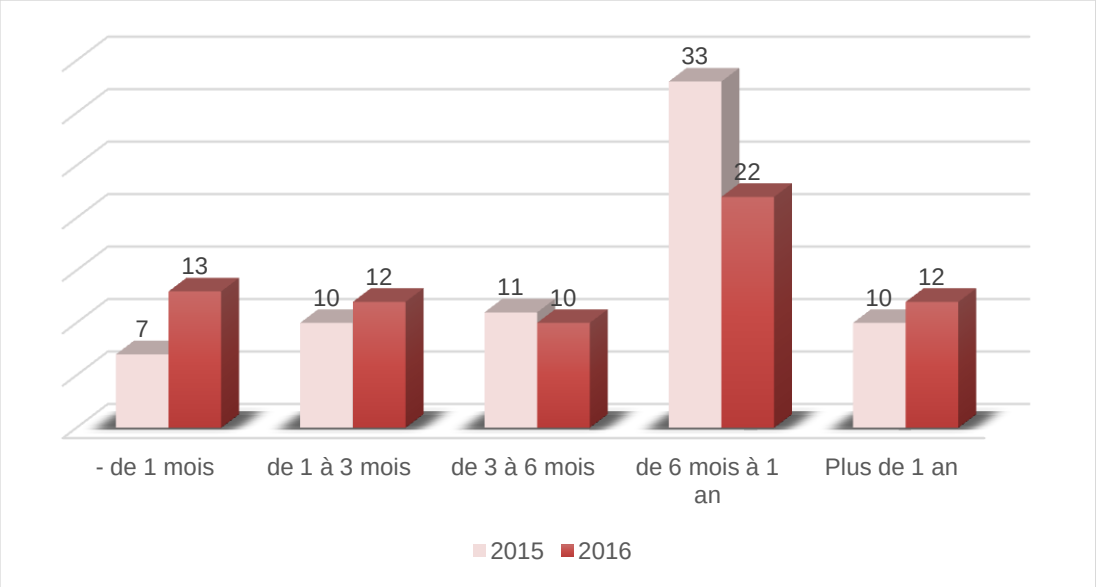

La durée moyenne de séjour est de 227 jours, soit 7,5 mois.

Cette durée est fortement impactée par la présence d'étudiantes dont le séjour est d'environ 8-9 mois.

Les jeunes travailleurs restent plus longtemps pour stabiliser leur parcours professionnel.

36 % reste moins de 3 mois. Les jeunes viennent le temps de leur CDD ou d'un stage.

17 % reste plus de 1 an soit 12 jeunes, dont 3 sont restées plus de 2 ans.

Situation professionnelle à la sortie

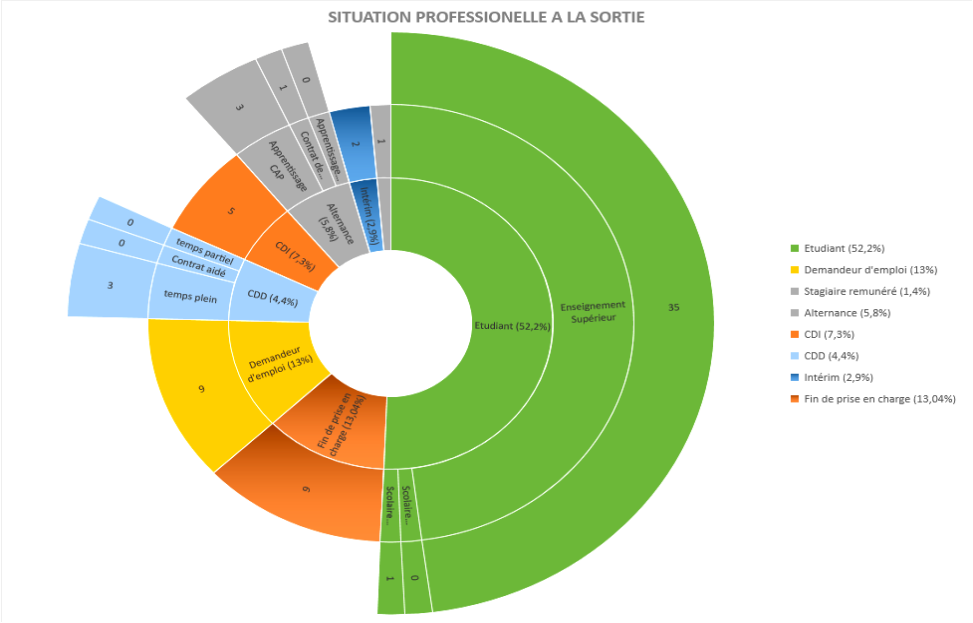

21 % des jeunes sortent en situation professionnelle

50 % ont un statut étudiant ou scolaire.

13 % ont une fin de prise en charge

13 % sont demandeur d'emploi et ne peuvent plus assurer le paiement de leur redevance.

Situation locative à la sortie

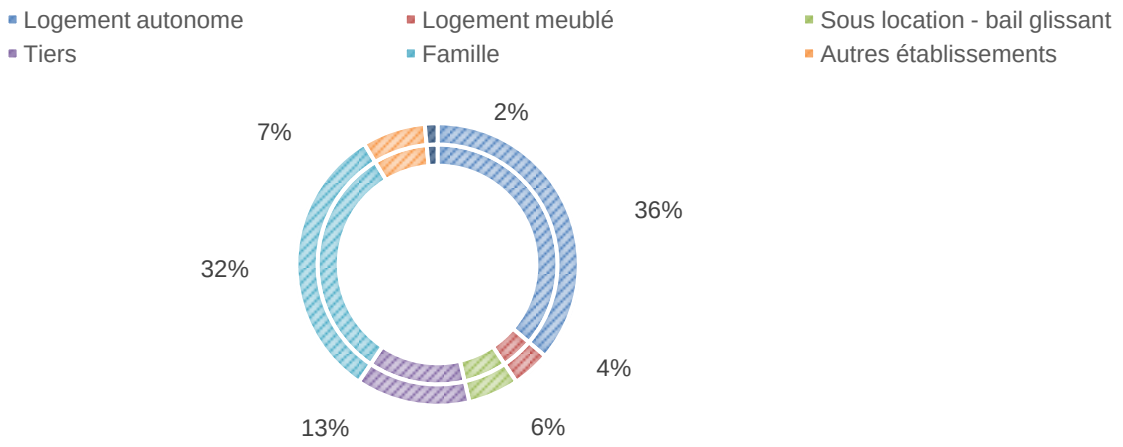

46 % des jeunes ont quitté le FND pour un logement en leur nom.

Conclusion :

Le FND a évolué en 2016 tant au niveau du public

- Accueil de plus de jeunes travailleurs
- Ouverture à la mixité
- Accueil de MIE à partir de juillet 2016.

Que de l'accompagnement proposé.

Pourtant certaines prestations proposées (nature de l'hébergement – restauration) sont questionnées par les jeunes et questionnent l'avenir de la structure. 2017 devra y répondre en imaginant un nouveau projet et un nouveau fonctionnement intégrant plus de complexité.

La Résidence Saint-Exupéry

L'Equipe de la Résidence Saint-Exupéry

Agnès **L'HERMITTE,** Directrice du Pôle Jeunesse

Florian **GESNEL**
Mohamed **JEBBOUJ**

Financeurs

Les jeunes eux-mêmes par le paiement de leur redevance mensuelle

CAF DU BAS-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
(FONJEP)

Implantée sur la commune d'Illkirch Graffenstaden depuis 2008, la Résidence Saint Exupery s'est au fil des années inscrite dans le paysage locatif de l'Eurométropole à destination des 18-25 ans. La résidence bénéficie de nombreux atouts bien identifiés des jeunes et de nos partenaires : facilité d'accès par les transports en commun -en particulier depuis l'extension des lignes A et E du tram en Avril 2016-, logements parfaitement autonomes, redevances abordables et incluant l'ensemble des charges locatives, présence d'un intervenant social à mi-temps… Autant d'arguments qui expliquent le relatif succès de la résidence auprès des jeunes mais aussi l'importance du rôle qu'elle joue dans l'élaboration de certain parcours locatifs.
Tout comme les années précédentes, nous n'avons pas eu d'incidents à déplorer au cours de l'exercice, et nous ne pouvons que nous féliciter du fonctionnement harmonieux de la résidence où les relations de voisinage et le partage des espaces communs se régulent d'eux même avec respect et intelligence. Il y règne aujourd'hui une ambiance sereine, et ce malgré la cohabitation de publics et de profils très différents.

1. Taux d'occupation

	Nombre de places	Rotation des effectifs		Journée réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation	Taux d'évolution N-1
		Entrées	Sorties				
2014	14	9	9	4984	5110	97,5%	+0.99%
2015	14	10	10	4984	5110	97,5%	+0.00%
2016	14	8	8	4936	5124	96,5%	-1.02%

Le taux d'occupation est en très légère baisse sur l'exercice, sans que cette diminution ne soit cependant significative. Elle peut notamment s'expliquer par « l'immobilisation » d'un appartement pendant plusieurs semaines pour travaux et par un certain nombre de départs qui n'ont pu être suffisamment anticipés (liés en particulier à des attributions de logement sociaux).
Le taux de rotation est légèrement inférieur aux années précédentes et se situe aux alentours de 57%.

2. Les admissions

Cette année encore la Résidence Saint Exupery a dû faire face à un nombre important de sollicitations auxquelles nous n'avons pu donner suite faute de place disponible. En 2016, nous avons reçu 43 dossiers de demande de logement et seules huit ont pu être satisfaites suite à des départs.

Bien que la part des candidatures émanant de jeunes accompagnés par des structures médico-sociales reste très importante (77%), nous observons également une augmentation des demandes de jeunes ayant découvert ou entendu parler de la résidence par des amis. Cette augmentation et la part qu'elle représente dans les admissions de cette année (50%), nous donne également un indicateur intéressant concernant le ressenti des résidents quant à leur lieu de vie et la manière dont la Résidence est « parlée » entre eux.

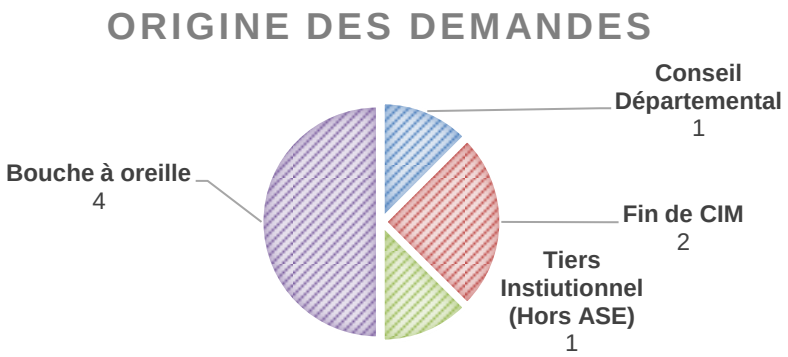

Par ailleurs, nous n'avons eu aucune orientation de jeune en contrat jeune majeur via le Conseil Départemental (CD), et ce malgré une place conventionnée et plusieurs relances de notre part. Cette nouveauté peut éventuellement être mise en lien avec les nouvelles orientations du CD concernant les jeunes majeurs et les difficultés également rencontrées par les établissements dédiés à l'accueil de ces publics. Nous avons néanmoins été sollicités par le Service de Protection de l'Enfance en fin d'année pour accueillir une jeune fille mineure jusqu'à sa majorité et tenter d'élaborer avec elle la suite de son parcours. En concertation avec les équipes du CD et au vu du profil de la jeune fille, nous avons pu donner une suite favorable à cette demande et lui proposer un logement et un accompagnement au sein de la résidence.

a. **Situation professionnelle à l'arrivée**

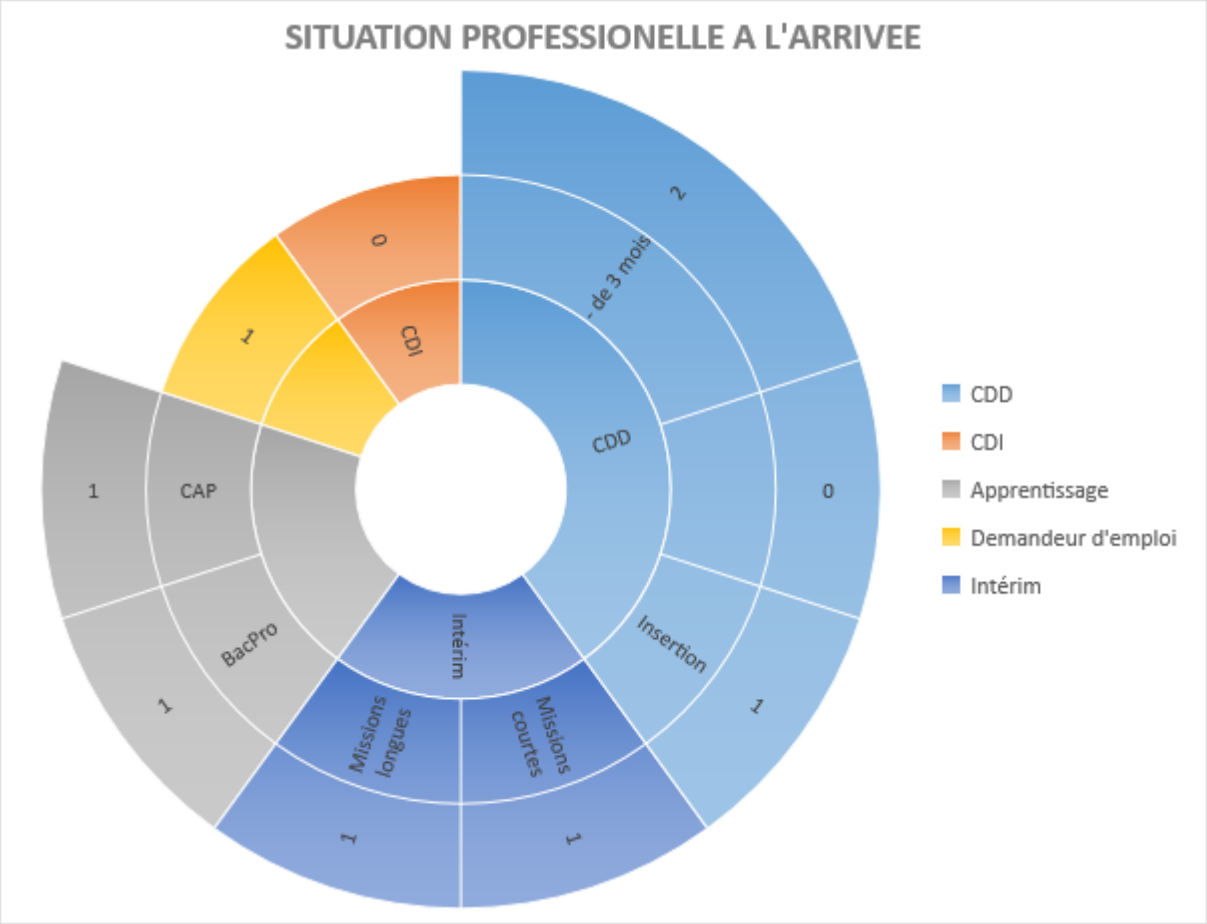

A l'exception d'une personne (qui a décroché un emploi 15 jours après son arrivée), tous les jeunes accueillis occupaient un emploi au moment de leur admission. Contrairement à l'année passée où 67% des nouveaux venus étaient en apprentissage, ils ne représentent plus que 25% en 2016. Cette diminution du nombre de jeunes en formation peut être mise en lien avec l'augmentation de l'âge moyen à l'entrée. En effet, sur les huit nouveaux arrivants, trois étaient titulaires d'un CAP et trois autres se trouvaient dans des parcours d'insertion déjà bien dessinés avec pour chacun d'entre eux différentes expériences professionnelles à leur actif.

b. **Age des résidents**

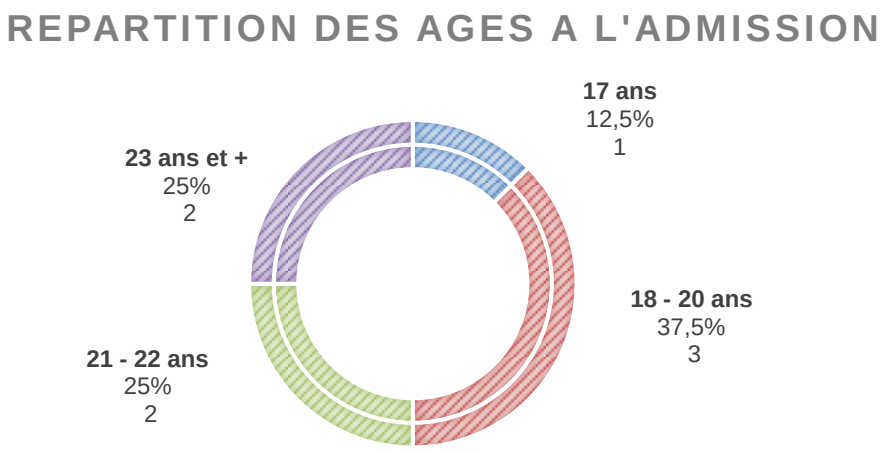

L'âge moyen à l'admission en 2016 se situait à 21 ans et 3 mois, chiffre en augmentation au regard de l'année précédente. Cet accroissement peut notamment s'expliquer par l'absence d'orientation en Contrat jeune majeur via le Conseil Départemental au cours de l'exercice. Or ces orientations concernent, par définition, des jeunes entre 18 et 20 ans.
Par ailleurs, le faible taux de rotation et les délais d'attente impactent directement la représentativité des jeunes cherchant une solution « dans l'urgence », notamment dans les cas de non renouvellement d'un contrat jeune majeur. Compte tenu de cette conjoncture, la résidence Saint Exupery s'est davantage adressée à des jeunes ayant la possibilité « d'attendre une place » (jusqu'à 10 mois pour l'un d'entre eux). Or ces jeunes ayant des solutions temporaires sont pour la plupart plus âgés (21-23 ans).

c. **Origine résidentielle**

Confirmant une tendance déjà bien marquée les années précédentes, les résidents accueillis en 2016 sont tous originaires de l'Eurométropole, essentiellement de Strasbourg (7 sur 8).

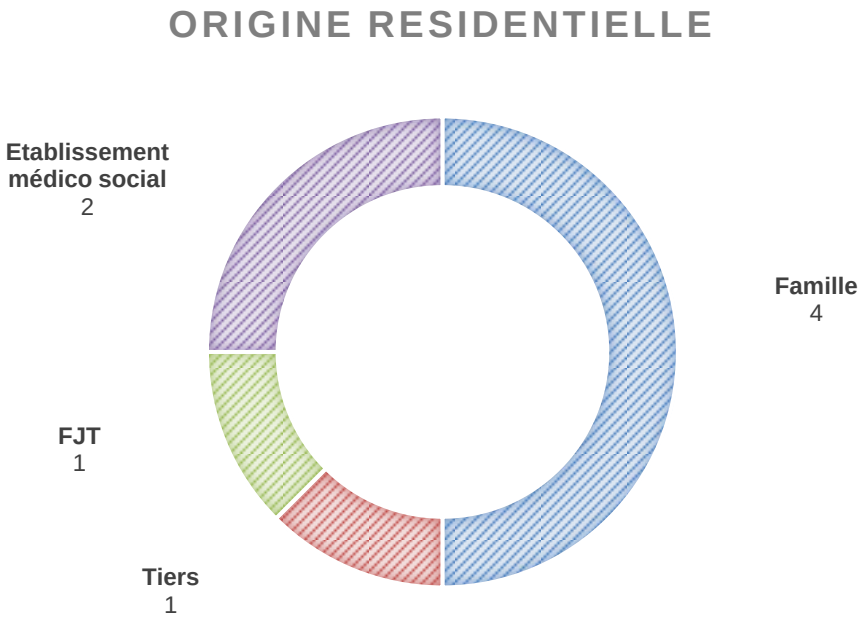

Compte tenu des longs délais d'attente observés en 2016, peu de jeunes ont pu intégrer la Résidence Saint Exupery en poursuite directe de parcours après une prise en charge en établissement médico-social. Ainsi, avant leur arrivée, les 2/3 des nouveaux arrivants étaient hébergés en famille ou chez un tiers.

3. L'accompagnement social

a. Accompagnement individuel

Le passage à la résidence Saint Exupery constitue une étape importante dans le parcours locatif du jeune et en particulier concernant l'acquisition d'une autonomie suffisante, notamment sur le plan administratif. Pierre angulaire de notre intervention à la résidence, nous nous efforçons de mettre les résidents en position de « décideurs », les renvoyant à leur responsabilité d'adulte ayant à faire des choix et à les assumer.

Cette notion de responsabilité et de décision s'applique également à l'accompagnement social. Passées les formalités obligatoires liées au logement (signature du contrat de résidence, du règlement intérieur, mise en place de la garantie via le LocaPass ou le FSL, …), il devient de la responsabilité du résident de solliciter le travailleur social en fonction des besoins ou des difficultés rencontrées. Loin d'être évident, ce rapport à l'adulte est souvent une nouveauté pour des jeunes ayant connu des institutions où les éducateurs intervenaient volontiers en amont des demandes, anticipant les besoins et finalement dessaisissant par moment le jeune de ses propres devoirs.

Mis en position d'acteur, nous faisons le pari que le jeune saura mobiliser des compétences que lui-même parfois ne soupçonne pas et qui lui permettront de s'approprier – en connaissance- le monde dans lequel il évolue et la trajectoire qu'il souhaite donner à son futur.

Il est intéressant d'observer combien il est angoissant pour la plupart d'entre eux d'avoir simplement à veiller à son courrier et à ses courriels administratifs. Dans les premiers temps, les premiers mois, les jeunes nous sollicitent à chaque nouveau courrier pour se le faire expliquer ainsi que les suites à y donner. Puis les choses s'espacent et arrive une phase où il vient simplement s'assurer qu'il a bien compris ce qu'il devait faire et ses éventuelles conséquences. Arrive enfin un dernier temps où, pour la plupart des démarches, le jeune évolue en parfaite autonomie, suffisamment assuré dans ses connaissances et sa compréhension pour répondre seul aux sollicitations administratives. Il n'est pas rare alors de le voir venir pour demander simplement une photocopie d'un document sans plus d'explication, et d'apprendre quelques semaines plus tard qu'il a effectué son renouvellement de CMU ou complété son dossier pour la CAF. Il restera toujours des doutes ou des questions, mais au fur et à mesure de l'accompagnement, le jeune acquiert des automatismes et une compréhension du système administratif français qui lui permettent de savoir quels leviers mobiliser pour y répondre.

Pour que ce travail puisse se faire – plus encore lorsque les jeunes sont issus d'institutions – il est nécessaire que l'accompagnement soit le moins intrusif ou dirigiste possible. De la même manière que l'équilibriste a besoin de savoir qu'il y a un filet cinq mètres plus bas, le travail ne peut se faire qu'à la manière de ce filet : être là et bien présent lorsque cela est nécessaire, mais réussir à se faire oublier presque complètement lorsqu'il n'y en a pas besoin. Il est évident que les profils qui intègrent la résidence sont extrêmement variés et qu'il est nécessaire d'adapter l'accompagnement aux besoins de chacun. Si nous restons quelques instants dans l'analogie précédente, il est parfois nécessaire de donner la main le temps que l'autre apprenne à évoluer en équilibre sur son fil, tout en réussissant à le lâcher suffisamment tôt pour qu'il trouve seul son équilibre.

Il n'y a pas réellement de rendez-vous à la Résidence, mais d'avantage des temps de permanence à la manière d'un guichet que les jeunes investissent en fonction de leurs questions où de leurs difficultés.

b. Animations collectives

2016 a vu se développer des animations collectives transversales aux différents établissements du Pôle Jeunesse de l'association. En demande de temps collectifs qui favorisent les rencontres, ces animations ont été relativement investies par les résidents en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs disponibilités.

CinéClub

Nous avons institué chaque premier mardi du mois un CinéClub « itinérant » qui se déplace entre les trois principaux sites du Pôle Jeunesse. Ces moments permettent à l'issue de la projection d'échanger sur des questions ou des problématiques soulevées par le film et de confronter les regards sur ce thème. Peu présents lorsque les séances ont lieu à Strasbourg – notamment à cause du déplacement- les jeunes de la résidence investissent ce moment lorsqu'il se déroule « chez eux ».

Ateliers Cuisine

Animés par une stagiaire du Centre Rosa Parks, des ateliers de cuisine ont été organisés à Strasbourg autour de différents thèmes (cuisine du monde, aspects budgétaires, fait maison vs plats cuisinés,…). Là aussi, trois jeunes de la résidence se sont impliqués dans le projet et y ont activement participé.

Fête de l'été

Partant du souhait maintes fois exprimé de partager des moments conviviaux, nous avons organisé un grand barbecue dans la cour de la résidence Saint Exupéry où étaient conviés les salariés et les jeunes des autres structures du Pôle jeunesse. Les résidents se sont particulièrement impliqués dans l'organisation en s'occupant notamment de faire les courses, de préparer les salades ou de cuire la viande au barbecue.
Ce temps convivial a rencontré un très vif succès et il a permis, au-delà des rencontres, de faire découvrir la Résidence Saint Exupéry à d'autres jeunes.

4. Les sorties

a. Durée des séjours

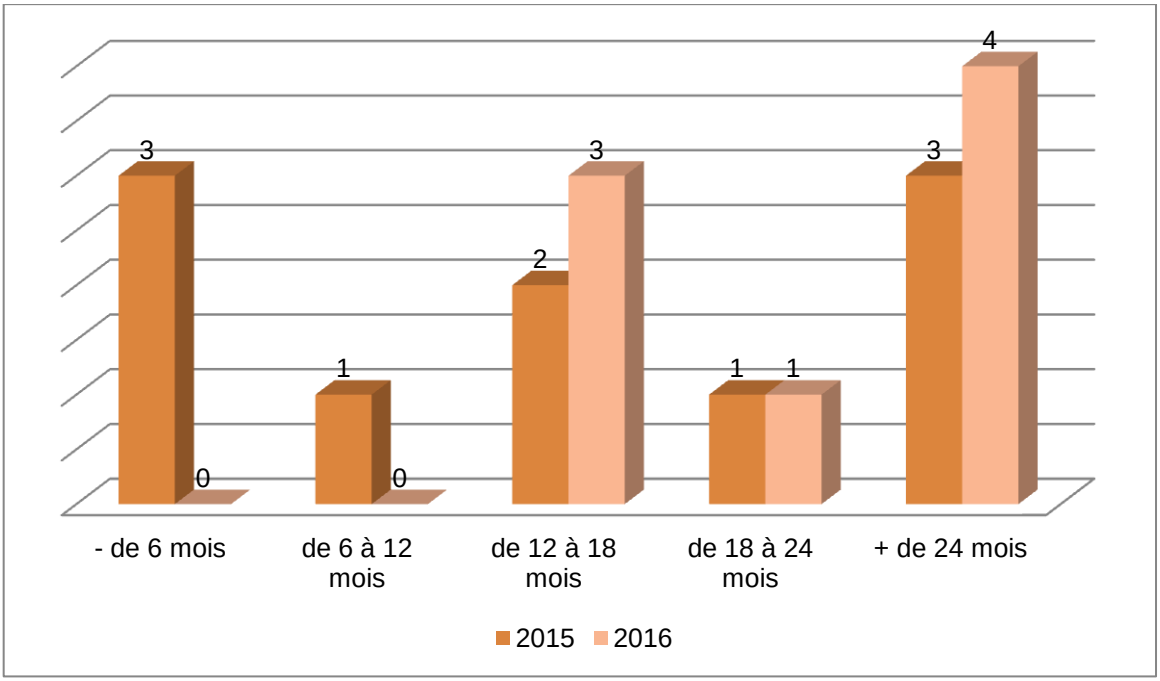

La hausse de la durée moyenne des séjours observée les années précédentes se confirme encore cette année atteignant 24 mois[2] (17 mois en 2015).

Cette durée moyenne élevée s'explique de plusieurs manières. Elle exprime tout d'abord un sentiment de satisfaction à l'égard de la résidence. Globalement les jeunes accueillis s'y sentent bien, et ils ne sont pas pressés de la quitter pour un « ailleurs ». Pour deux d'entre eux, le départ de la résidence faisait suite à l'obtention d'un diplôme et à la fin de leurs études. Il leur avait, en effet, été proposé qu'ils puissent terminer leur cursus scolaire avant de quitter la résidence, allongeant *de facto* la durée de leur séjour (respectivement 36 mois et 28 mois). Enfin, l'absence d'alternative locative pour un résident, nous a fait, là aussi, prolonger le séjour au-delà des 24 mois réglementaires.

[2] Durée moyenne des séjours des résidents ayant quitté la résidence au cours de l'année de référence.

b. Situation professionnelle à la sortie

En 2016, trois jeunes ont quitté la résidence sans emploi, mais ce chiffre est à relativiser au regard des situations singulières. En effet, cette période de chômage correspond pour l'un d'entre eux à une réorientation professionnelle, tandis qu'une autre a quitté son emploi pour suivre son compagnon dans une autre région.

Nous pouvons également observer que deux jeunes ont décroché un CDI à l'issue de leur apprentissage et qu'un seul a quitté la résidence alors qu'il était toujours inscrit dans un processus de formation.

c. Situation locative à la sortie

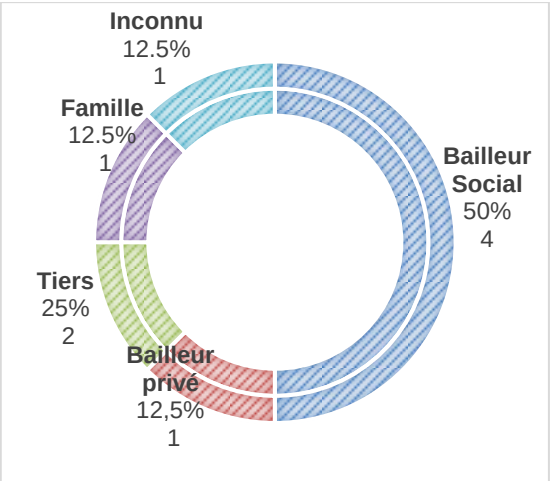

Dans la très grande majorité des cas, le départ de la résidence correspond à un choix volontaire soit pour accéder à un logement autonome, soit pour retourner en famille ou s'installer chez un ami. Seul un résident a dû quitter son logement suite à la rupture de son contrat de résidence à l'initiative de l'association.

Nous observons également qu'une sortie sur deux se fait pour un logement du parc social, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution est à mettre en lien avec les partenariats développés par le *Dispositifs Baux Glissants Jeunes* avec les différents bailleurs sociaux de l'Eurométropole. En effet, la relation de confiance qui s'est tissée depuis l'ouverture du service permet un travail plus étroit avec lesdits bailleurs dont bénéficient également les résidents de Saint Exupéry.

Conclusion

Le travail mis en œuvre en 2016 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, en s'appuyant sur des valeurs fortes transversales à l'association. Il s'agit pour nous de permettre à des jeunes actifs de faire l'apprentissage d'un logement autonome et de préparer – au mieux- une accession sécurisée au parc locatif social ou privé. Apprendre à faire des choix, à les assumer, à se faire confiance et à mobiliser ses compétences sont autant d'axes de travail guidant notre intervention à la résidence.

Par ailleurs, le développement récent d'actions et d'activités impliquant d'autres établissements de l'Association est un réel bénéfice pour les résidents qui sont en demande d'ouverture et de rencontres. Il nous incombe maintenant de faire perdurer les actions que nous avons débuté pour les inscrire dans une dynamique pérenne.

Enfin, le taux d'occupation stable et élevé et la durée moyenne des séjours en augmentation, nous montrent -s'il en était besoin- que la Résidence Saint Exupéry est un lieu que les jeunes arrivent aisément à s'approprier et où ils se sentent bien. Dès lors, les départs sont davantage guidés par des échéances institutionnelles (contrat de séjour de 24 mois maximum) que par une réelle volonté de quitter « *Saint Ex* ».

Le Centre Rosa PARKS

L'Equipe du Centre Rosa Parks

Agnès L'HERMITTE, Directrice du Pôle Jeunesse
Mireille BARBIER, Chef de Service

Alex **BARTH**
Julie **BEYER**
Sébastien **CREUSOT**
Florian **GESNEL**
Evelyne **HAUPTMANN**
Eléonore **HOLLENDER**
Eric **RANDRIANOELINA**
Angélique **WOLF**

Stagiaire

Pauline **WITTMANN**

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

L'action du centre Rosa PARKS s'inscrit dans les missions du service de protection de l'enfance du Conseil Départemental. Il a pour mission d'accueillir des jeunes gens âgés de 18 à 21 ans, bénéficiaires d'un accueil provisoire « Jeunes Majeurs », au titre de l'article L222-5 du Code de l'action sociale et des familles. Ces jeunes seront ainsi accompagnés tout au long de leur prise en charge dans l'acquisition progressive de leur autonomie et de leur indépendance en les soutenant dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle et en favorisant l'accès à leurs droits fondamentaux, à la culture, aux loisirs et à la vie citoyenne.

1) FAITS MARQUANTS

Une équipe au nouveau visage
L'année 2016 a été marquée par le départ de 2 salariés et d'une demande de disponibilité, d'un salarié pour une durée de 3 mois. C'est ainsi une équipe modifiée aux trois-quarts qui s'est mise en place dès le mois de mai. Afin de ne pas perturber le fonctionnement du service et d'assurer au mieux la continuité des prises en charge durant la phase d'adaptation et d'intégration des nouveaux salariés, l'équipe du dispositif des baux glissants jeunes a apporté son soutien.

La baisse du taux d'occupation
Déjà observée en 2015, nous avons dû faire face, cette année, à une baisse sensible du taux d'occupation, passant ainsi de 79 à 55%. Cette baisse s'expliquant principalement par une baisse du nombre d'entrées. La sous-exploitation de cet établissement nous interroge en tant que professionnels mais également en tant que citoyens. Ce constat suscite d'autant plus d'interrogation alors que le dispositif de Protection de l'Enfance semble saturé et que certains établissements seraient en sureffectif.

2) LES ENTREES

13 jeunes ont intégré le centre Rosa Parks au cours de l'année 2016. Avec, comme lors des exercices précédents une forte proportion d'hommes (10 hommes et 3 femmes)
Profils des personnes entrées

- L'âge à l'entrée

La moyenne d'âge à l'entrée est en baisse, de 18 ans et 9 mois en 2015, les jeunes entrés en 2016 ont en moyenne 18 ans et 3 mois.

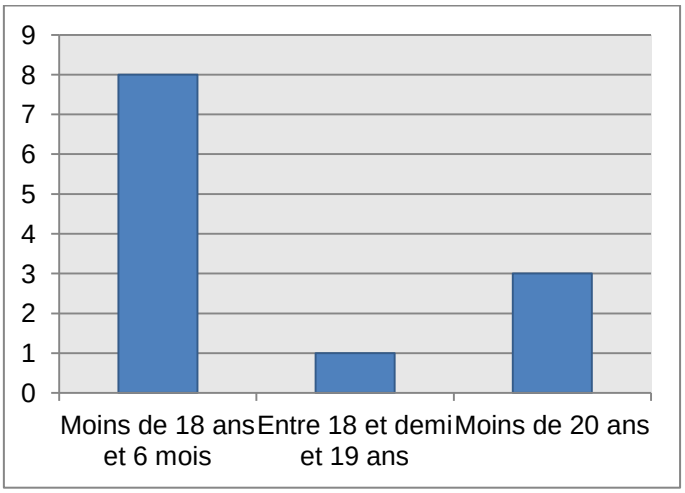

Pour ces jeunes entrés au centre Rosa Parks tout juste majeurs, la difficulté principale est d'affronter le passage à l'âge adulte et les contraintes liées au contrat jeune majeur. Du jour au lendemain, ces jeunes doivent changer de posture en devenant acteurs de leur projet. L'exercice est complexe malgré toute la bienveillance que nous portons.

- Etablissement d'origine

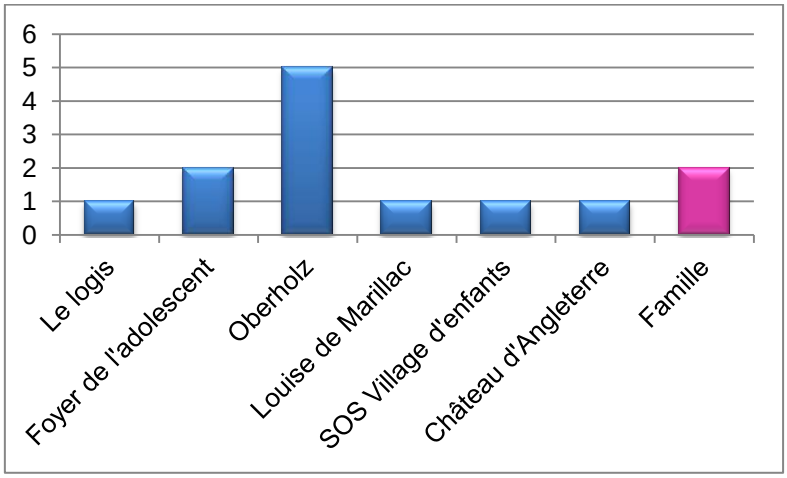

Tous les jeunes accueillis en 2016 ont bénéficié d'une mesure de placement en établissement au cours de leur minorité.

Les personnes présentes en 2016
Au cours de l'année 2016, 29 jeunes ont été accueillis, hébergés et accompagnés par le centre Rosa PARKS. Celle-ci s'explique en particulier par le faible nombre d'orientations. Les entrées n'ont ainsi pas suffi à pallier aux sorties. Avec un taux d'occupation de 55%, l'objectif est largement en deçà de celui fixé.

Présents au 01/01/16	**16**
Entrées	12
Sorties	18
Présents au 31/12/16	**11**
Taux d'occupation	**55%**

	Journées réalisées	***Entrées***	***Sorties***	**Durée de séjour en mois (*)**
2014	7 719	19	23	
2015	7 184	20	23	11
2016	5 004	13	18	9,7

L'accompagnement au cours du séjour

- Emploi/ Scolarité

Les scolaires
Plus de 55 % des jeunes accompagnés en 2016, étaient scolarisés en voie directe.

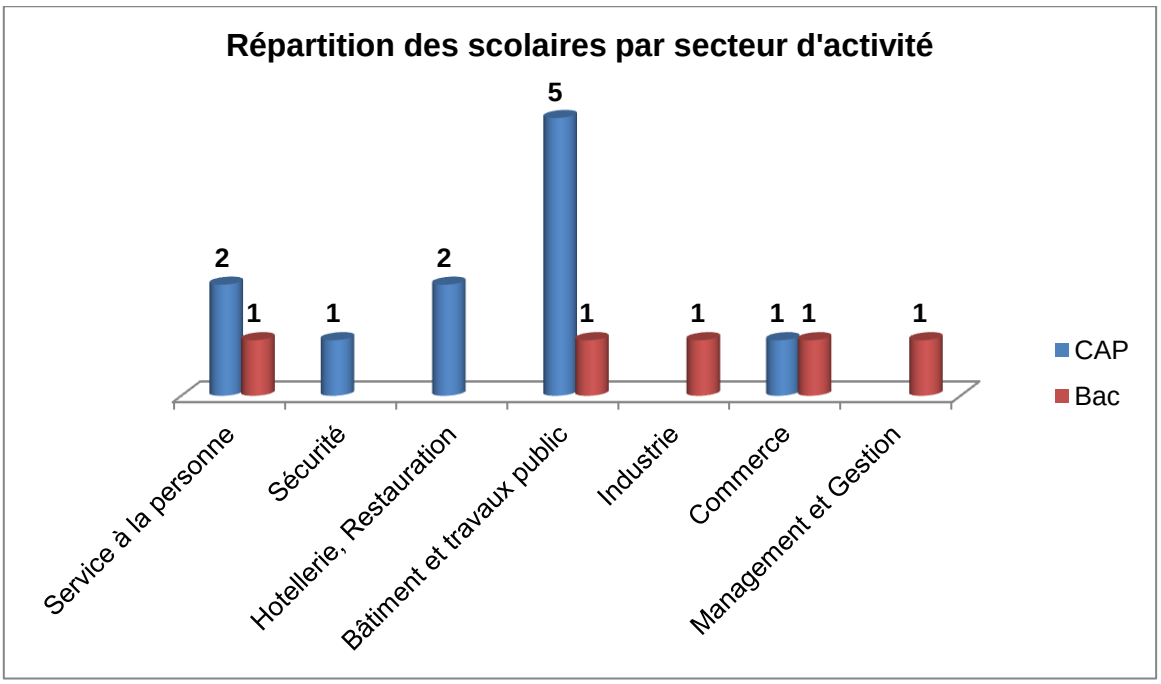

Alors même qu'inscrite dans une dynamique d'insertion professionnelle, la majorité des personnes est empreinte d'angoisses liées aux échéances du contrat jeune majeur. Le nombre de jeunes scolarisés souhaitant au cours de leur scolarité accéder à l'emploi est en très nette augmentation.

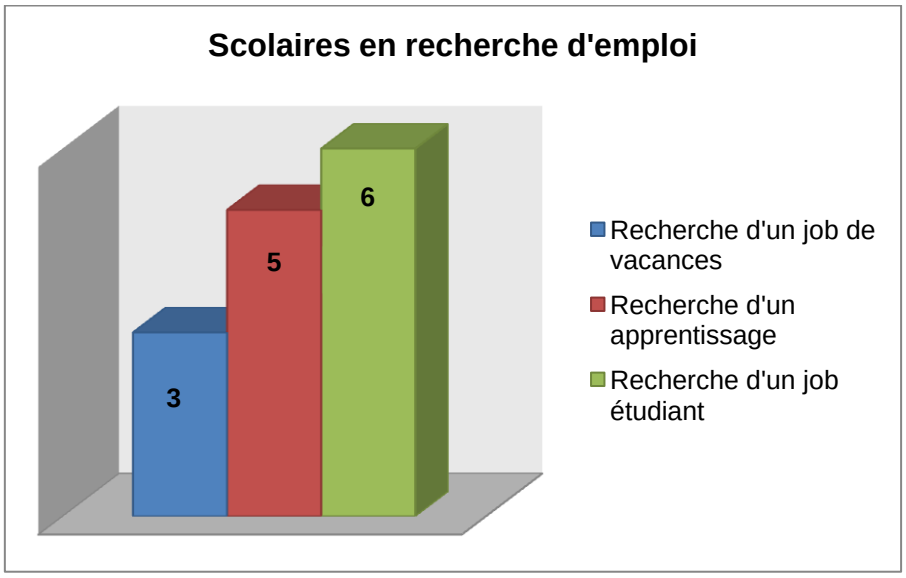

Au cours de l'année 4 jeunes ont cumulé leur scolarité et des « petit boulots ». 1 jeune s'est réorienté après avoir décroché un contrat d'apprentissage.
Pour ceux arrivés en fin de parcours (diplômés en juillet), l'objectif était de trouver, avant la fin de leur contrat jeune majeur (intervenant entre 2 et 3 mois après le résultat des examens), un emploi leur permettant une indépendance financière. Ainsi sur 6 jeunes diplômés, 4 ont trouvé dans le temps imparti un emploi (Apprentissage, CDI et CDD).

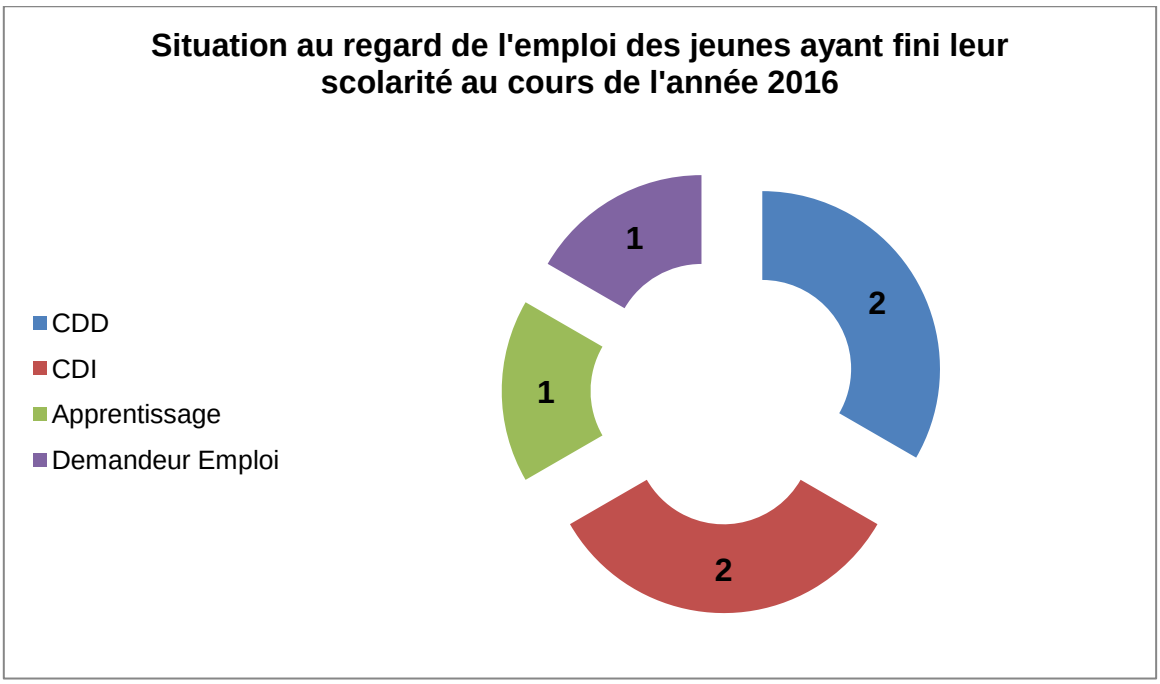

L'accompagnement vers et dans l'emploi

C'est au total 20 jeunes qui ont été accompagnés vers et dans l'emploi. Cet accompagnement a totalisé 443 démarches.

L'accès à l'emploi.

Compte tenu du profil des personnes souhaitant accéder à un emploi, la majorité des jeunes a été accompagnée par l'équipe en interne. En effet, au vu de leur statut (scolaire) ou de la mention portée sur leur titre de séjour (étudiant), ils sont de fait exclus des dispositifs dédiés (Missions Locales, Garantie jeunes…). Seuls 3 jeunes ont pu être orientés vers ces dispositifs de droit commun.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, a ainsi pu bénéficier d'un appui et de solutions personnalisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Cependant, au vu de l'accroissement des besoins des jeunes accueillis, nous avons souhaité renforcer nos pratiques en lien avec l'emploi. Aussi, une salariée a pu bénéficier d'une formation, sur cette thématique, organisée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

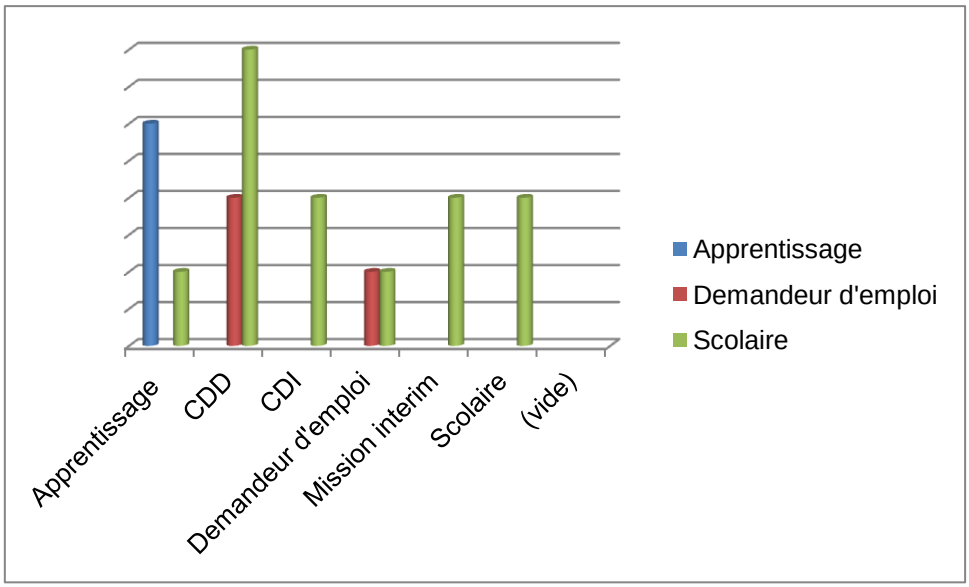

- La santé et bien-être

L'accompagnement à la santé constitue toujours un axe prioritaire de notre action. Le temps dédié à cette thématique reste stable. Cependant nous avons été confrontés à des événements ayant particulièrement mobilisés l'équipe. En effet, 3 jeunes particulièrement fragilisés par leur histoire et leur parcours ont dû être accompagnés vers le service d'urgences psychiatriques et ont fait l'objet d'un parcours de soins adaptés. Une jeune femme a cependant tenté de mettre fin à ses jours, nécessitant une hospitalisation longue. En lien avec le service de l'Hôpital Civil, l'équipe a travaillé à la préparation à la sortie.
Le parcours migratoire et ses évènements marquants, l'incertitude de l'obtention d'un titre de séjour, l'incertitude de renouvellement du contrat jeune majeur sont les facteurs principaux que nous avons identifiés comme motifs à la source de la souffrance de ces jeunes.

L'accompagnement de la maternité

Au cours de l'année 2016, nous avons soutenu 2 jeunes femmes tout au long de leur grossesse, en veillant notamment à nous enquérir régulièrement du déroulement de leur grossesse et de leur vécu de la situation (vis-à-vis des transformations physiques et physiologiques de leur corps, de l'échéance de l'accouchement, de leur projection en tant que mère, etc.) ; en leur proposant de tenir un calendrier des principales échéances et démarches à effectuer dans le cadre de leur grossesse : échographies, déclaration de grossesse, etc. Pour l'une d'entre elles, nous avons travaillé un projet de réorientation vers un centre maternel en partenariat avec le Conseil Départemental.

L'atelier socio-esthétique.

L'OMS définit la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social. Que cet équilibre soit rompu, et c'est l'image de soi qui est atteinte. Nous avons ainsi souhaité travailler cette question, en proposant aux jeunes femmes accueillies un atelier esthétique animé par une professionnelle. Il avait pour objectif de leur permettre de se réapproprier une image positive. En effet, les soins socio-esthétiques permettent à la personne en difficulté de se réconcilier avec elle-même par un travail sur son corps et son image, rétablissant ainsi l'estime de soi.
Les 5 jeunes femmes ont pris plaisir à partager ce moment ensemble. Elles ont émis le souhait de pouvoir un jour participer à un atelier coiffure.

- L'accompagnement à la vie quotidienne

L'atelier FACE'il@vivre
Afin de mieux préparer les jeunes à leur vie de future locataire, 6 jeunes ont participé à l'atelier FACE'il@vivre, proposé par la fondation FACE Alsace. Ils ont ainsi été sensibilisés aux éco-gestes dans l'appartement pédagogique et ont pu découvrir comment réaliser des économies.

L'atelier cuisine
Nous avons pu observer au cours de l'année que certains jeunes accueillis éprouvaient des difficultés dans la confection des repas. Pour pallier à leur difficulté, ils consomment des plats tout faits et plébiscitent la restauration rapide. Au-delà des questions liées à la santé, ce type de consommation a également des conséquences sur leur budget. Face à ce constat, Pauline, stagiaire Educatrice spécialisée de 3ème année a souhaité proposer un atelier cuisine. En partenariat avec le Foyer Notre Dame et la Résidence Saint Exupéry, 3 ateliers ont été proposés. Chaque séance était abordée sous un angle différent : santé, budget et culturel. Ces ateliers ont été fortement plébiscités et faute de place certains jeunes n'ont pas pu y participer.

- L'accès à la culture et aux pratiques artistiques

L'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions réaffirme le droit fondamental que constitue l'accès à la culture et en fait un objectif national.
Ainsi à côté de l'accompagnement plus traditionnel autour des thématiques liées à l'emploi, au logement ou bien encore à la santé, nous nous sommes attachés à développer en 2016 la dimension culturelle dans notre action. Aussi, en plus des sorties culturelles que nous proposons depuis 5 ans, nous avons pris l'initiative de lancer un ciné-club et de monter un atelier graffiti avec un artiste strasbourgeois.

Les spectacles :

En 2016, nous avons proposé 5 sorties « Spectacles » : Cirque, musique, danse et théâtre, grâce au soutien de l'association Tôt au t'Art.
Le centre Rosa PARKS a également été à l'initiative de l'organisation de la sortie « Cirque Plume ». C'est ainsi plus d'une vingtaine de jeunes issus de l'ensemble des établissements du pôle jeunesse qui a pu découvrir cette compagnie hors du commun.
Enfin, une quinzaine de jeunes ont été invités par Céline et Kana de la société « Décibels Productions », pour assister à une représentation de la comédie musicale, le Roi Arthur au Zénith de Strasbourg.

Le ciné-club
Mis en place depuis le mois de mai, en collaboration avec la résidence Saint-Exupéry et le Foyer Notre Dame, l'objectif est de proposer aux jeunes des films en lien avec des sujets de société, faisant l'objet d'un débat à l'issue de la projection. Les 7 séances programmées (2 en salles et 5 dans nos locaux) ont attiré en moyenne 8 jeunes par séance.

Atelier Graffiti
Afin de favoriser la pratique artistique chez les jeunes accueillis, nous avons proposé au cours du deuxième trimestre un atelier d'initiation et de découverte du mouvement Graffiti. Ouvert à l'ensemble du pôle jeunesse, c'est une quinzaine de jeunes qui a pu faire l'apprentissage au cours des 3 séances programmées, des techniques de base, et être initié au lettrage. L'artiste Mahon a partagé avec eux son intérêt et ses conseils pour débuter cette pratique sereinement.

- Les temps festifs

Comme chaque année, nous essayons d'organiser des temps permettant de nous retrouver de manière conviviale et festive.

La fête de la nouvelle année
Nous avons ainsi débuté l'année avec notre traditionnelle fête de la nouvelle année qui a réuni une trentaine de jeunes du centre Rosa PARKS et du Dispositif Baux Glissant Jeunes dans un restaurant.

La fête des diplômés
Souhaitant mettre à l'honneur les jeunes ayant brillamment réussi leur examen, nous avons organisé une petite fête le 12 juillet, réunissant les diplômés (8 jeunes ayant obtenu un Certificat d'Aptitude Professionnelle et 1 son Baccalauréat professionnel. Ainsi, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, nous avons pu valoriser leurs parcours de formation et leur dire à quel point nous étions fiers d'eux et de leur réussite à ces examens.

Le barbecue de l'été
Organisé par les jeunes de la résidence Antoine de Saint-Exupéry à Illkirch, les jeunes du centre Rosa PARKS ont eu l'occasion de partager ce moment avec des jeunes du dispositif des Baux Glissants jeunes et du Foyer Notre Dame
Enfin 2 jeunes hommes pris en charge au centre Rosa PARKS ont souhaité préparer un repas traditionnel africain pour une dizaine de personnes dans les locaux du centre Rosa PARKS. Ce moment a été l'occasion pour eux de partager leur savoir-faire mais également de faire découvrir à d'autres jeunes une gastronomie venue d'ailleurs.

Les sorties du dispositif

Au cours de l'année 2016, 18 jeunes ont quitté le centre Rosa Parks. La durée moyenne du séjour est en très nette diminution, elle est de l'ordre de 9 mois et demi alors qu'elle était de 11 mois en 2015. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse :

- Réorientation rapide (2 à 3 mois après l'arrivée) vers le dispositif Baux glissants jeunes (3 situations), dès l'obtention d'un logement correspondant au projet locatif du jeune.

- Rupture du contrat jeune majeur dans les 3 premiers mois (3 situations)

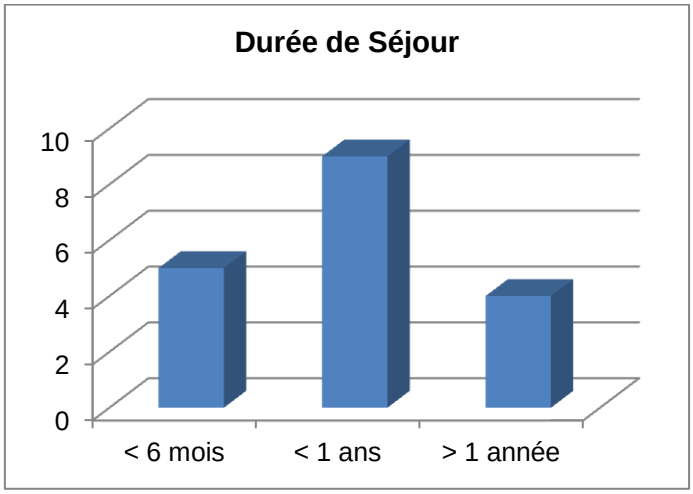

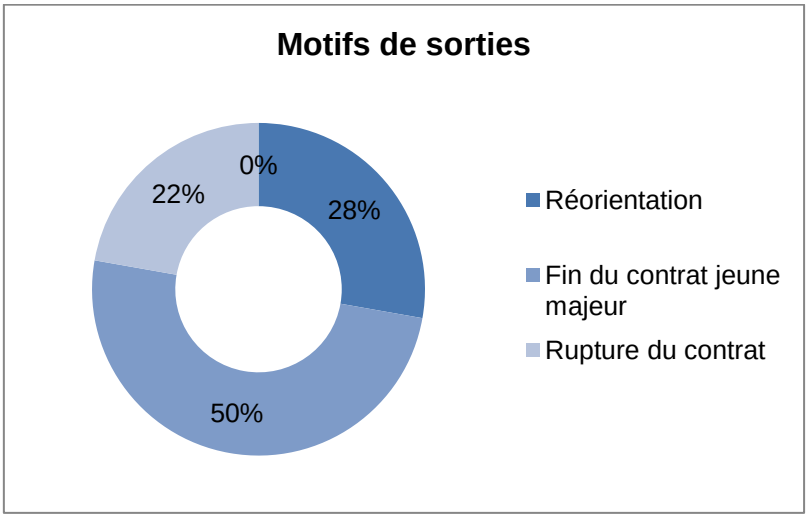

Les réorientations vers d'autres dispositifs ASE

Au cours de l'année 2016, 5 jeunes ont été réorientés vers d'autres dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance en lien avec leur projet et leur situation sociale.

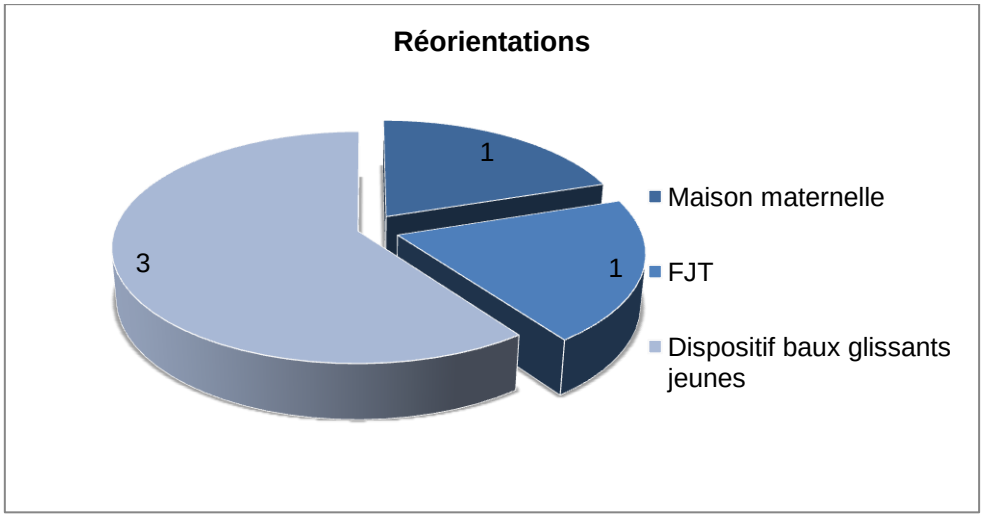

Les ruptures de contrat
3 jeunes ont souhaité rompre leur contrat jeune majeur. L'un d'entre eux ayant pu accéder très rapidement à un logement autonome, les 2 autres ayant souhaité construire ou reconstruire un projet avec leur famille. Enfin, 1 jeune s'est vu signifier un arrêt de la prise en charge au vu de son impossibilité de se saisir de cette prise en charge pour construire un projet.

L'accompagnement vers le logement et l'hébergement

- L'accès au logement autonome.

Compte-tenu de la baisse du temps de prise en charge, il s'avère de plus en plus compliqué de faire coïncider l'accès au logement autonome et la fin du contrat jeune majeur. Ainsi en 2016, seul un jeune a pu accéder au logement autonome dans le temps imparti. 2 jeunes qui avaient obtenu une attribution d'un bailleur social (Batigère) au cours de leur prise en charge ont dû recourir à une solution d'hébergement temporaire chez des tiers jusqu'à l'entrée effective dans le logement.

- L'accès au logement temporaire

Faute de pouvoir accéder rapidement au logement autonome, nous avons encouragé 8 jeunes à s'inscrire dans les résidences FJT de Strasbourg, 4 d'entre eux ont déposé une demande (les autres ont préféré trouver d'autres solutions), 3 d'entre eux ont eu une proposition rapide (Cité Relais et Résidence Saint Exupéry).

- L'accès à l'hébergement

Face à l'absence de perspectives de certains, nous avons introduit 4 demandes auprès du SIAO 67. Aucun d'entre eux n'a pu accéder à un dispositif d'hébergement.

L'hébergement dans un logement d'un tiers

Faute d'autres solutions et face aux limites des dispositifs de lutte contre les exclusions, 6 jeunes se sont tournés vers des tiers (famille ou amis) pour qui cette une solution temporaire est vécue comme un recours ultime pour ne pas être à la rue. Par contre, pour 3 jeunes femmes, l'hébergement chez des tiers (famille et amis) a été un véritable projet, 2 d'entre elles ayant même souhaité rompre leur contrat jeune majeur pour s'inscrire pleinement dans ce projet.

Conclusion et perspectives

Au courant de l'année 2016, le Conseil Départemental nous a informés de leur décision de ne pas poursuivre pour des raisons budgétaires l'expérimentation du dispositif Baux Glissants jeunes en 2018. Cependant, convaincu du bien-fondé de ce système qui répond pleinement aux besoins de certains jeunes, il a souhaité que le centre Rosa Parks développe cette approche. Dans cette optique, nous nous attacherons en 2017 à retravailler le projet d'établissement.

FOCUS

Pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font...

Les questions liées à l'argent ont régulièrement été source de tension cette année, en particulier lorsque nous abordons avec les jeunes ce qui a trait aux prestations financières. En effet, souhaitant les confronter au monde réel, l'allocation mensuelle est calculée en fonction des revenus du jeune, dans certains cas une participation peut être demandée.

Entre les refus catégoriques, les larmes, les résignations ou les tentatives de négociation, nous avons souvent eu à faire à des réactions surprenantes, donnant parfois l'impression que nous tentions de les flouer ou que nous leur refusions un droit tellement établi qu'il en était presque devenu un devoir...

Quand le temps de la minorité se termine et que le jeune est confronté à la réalité de sa situation, tout cela lui paraît d'abord ubuesque, puis injuste, avant de parfois devenir violent. *« Mais avant... », « Moi j'ai des amis, ils me disent que ,... », « Mais j'ai le droit de... »...* Autant de début de phrases qui viennent exprimer le même désarroi face à une situation paraissant insupportablement injuste. *« Avant j'avais un grand appartement, de l'argent pour manger, de l'argent pour m'habiller, et maintenant vous me proposez un petit studio et vous n'allez plus ne donner l'argent auquel j'ai droit ? Mais pourquoi vous me faites cela ? Je ne vous ai rien fait ! »* Les explications que nous pouvons donner sonnent comme des justifications dans les oreilles désenchantées, l'injustice se consomme et le choc est violent. Nous avons rencontré un jeune qui pensait que le Conseil Départemental subventionnait tout au long de la vie, tout le monde sans distinction... Un rêve de société dont on commémorera cette année les 100 ans de la révolution, mais loin, bien loin, de la réalité française d'aujourd'hui.

Tenter – un peu- d'oublier le « j'ai droit » et commencer doucement à s'approprier le « je peux ». Ne serait-ce finalement pas cela devenir adulte ?

Cependant rompre avec cette logique d'assistance ne va pas de soi, elle doit être soutenue par les professionnels qui accompagnent au quotidien ces jeunes. Certains s'offusqueront sans doute de cette posture. Ce sont peut-être les mêmes qui sont porteurs d'une culpabilité qui ne leur appartient pas. Soutien affectif, financier, logistique… ils donnent souvent sans compter. Ainsi faute de leur avoir appris à s'appuyer sur leurs ressources personnelles, ces jeunes risquent de devenir encore plus vulnérables.

Le Dispositif Baux Glissants Jeunes

L'Equipe du service Dispositif Baux Glissants Jeunes

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse

Mireille **BARBIER**, Chef de Service

Benoît **VOGEL**
Fanny **WALTER**

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Le dispositif Baux Glissants Jeunes vise à permettre l'accès au logement à des jeunes bénéficiant d'une mesure d'accueil provisoire jeune majeur, en voie d'insertion. Il a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la sortie du dispositif de protection de l'Enfance tout en offrant un cadre sécurisant. Cette phase transitoire en bail glissant offre une pédagogie progressive qui met les jeunes en «situation réelle » tout en bénéficiant d'un accompagnement.

- Taux d'occupation

Nombre de journées	2617
Taux d'occupation au 31/12/2016	53%
Taux d'occupation sur l'année 2016	48%

- Les flux

Présents au 01/01/2016	8
Entrées	12
Sorties	14
Présents au 31/12/2016	6

Le taux d'occupation est largement inférieur à l'objectif. Il résulte d'un déficit du nombre d'orientations. Le nombre d'entrées étant inférieur à l'exercice précédent.

- Les orientations

Au cours de l'année 14 jeunes ont été orientés vers le dispositif. A l'issue des entretiens de pré-admission, 13 jeunes ont eu une proposition locative. A l'issue de la visite du logement, 12 jeunes ont signés un contrat de sous location.

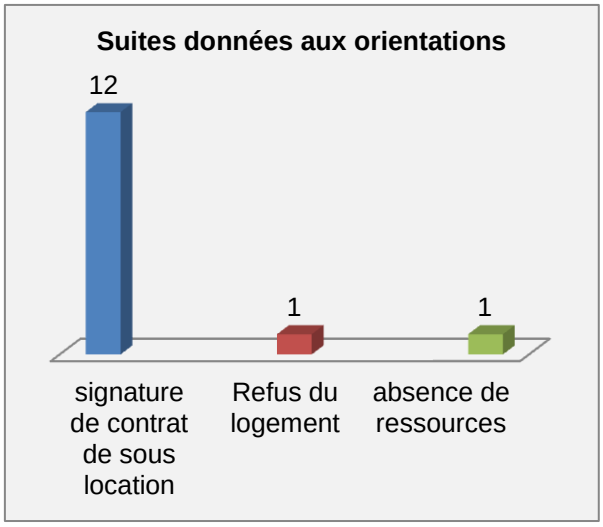

1. Les entrées dans le dispositif

- Etablissement d'origine

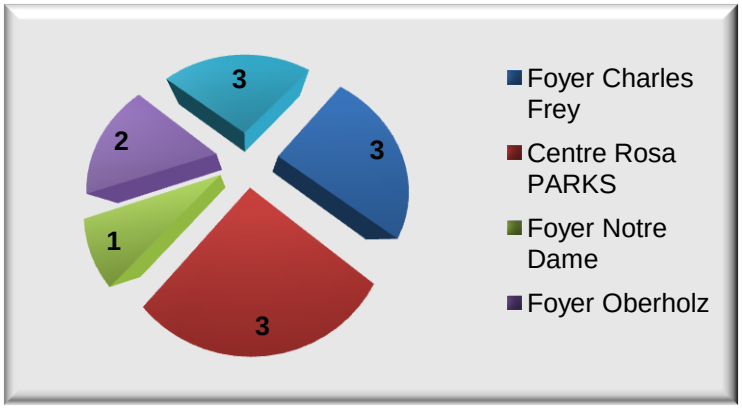

- Situation professionnelle des jeunes à l'entrée

Secteur d'activité	CDD	Bac Pro	CAP
Maintenance des équipements industriels		1	
Boulangerie			1
Charcuterie			1
Commerce	1	1	1
Fleuriste			1
Restauration	1		4

- Age à l'entrée

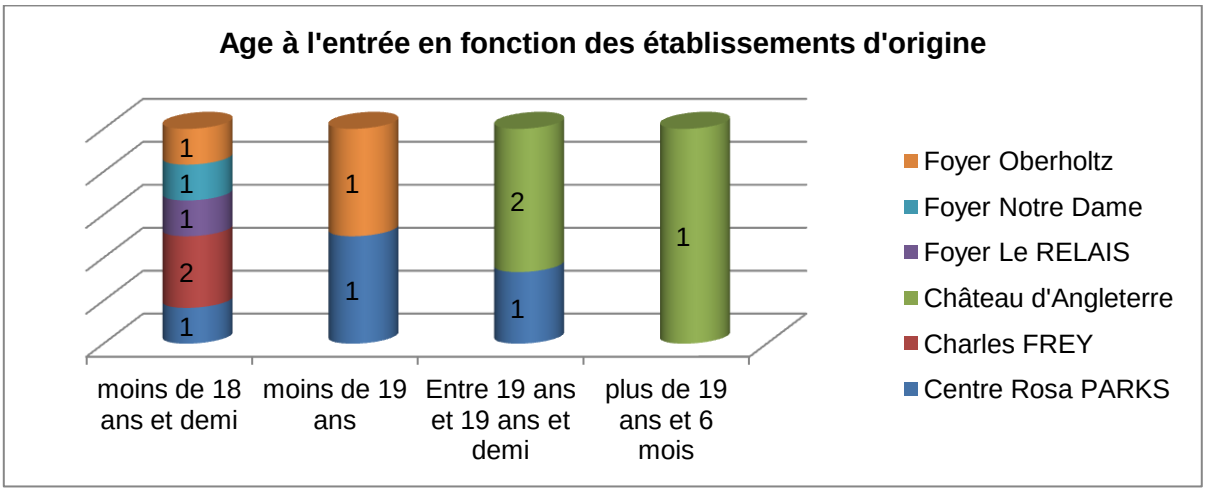

Au-delà de ces caractéristiques nous avons pu observer que les jeunes entrées en 2016 cumulent plus de fragilités que l'an passé :

- ✓ Problématiques de santé
- ✓ Fragilités psychologiques
- ✓ Difficile maîtrise de la langue française

L'accompagnement vers le logement

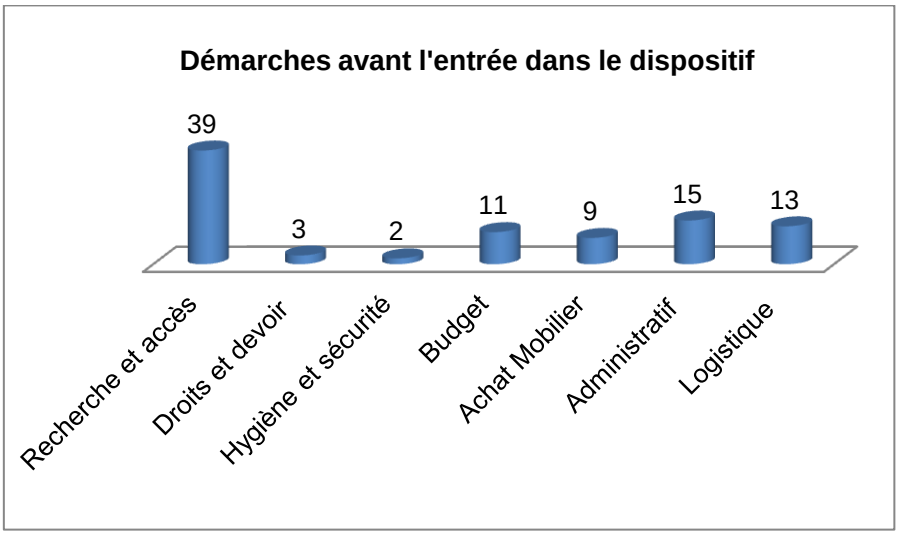

L'accompagnement débute avant l'entrée des jeunes dans le dispositif, actée par la signature du contrat de sous-location. Cet accompagnement consiste à affiner le diagnostic pour mieux orienter la recherche du logement. Ces rencontres permettent également à déconstruire les représentations négatives de certains quartiers ou de typologie de logement mais également à confronter les jeunes à la réalité du marché.

Les propositions de logement

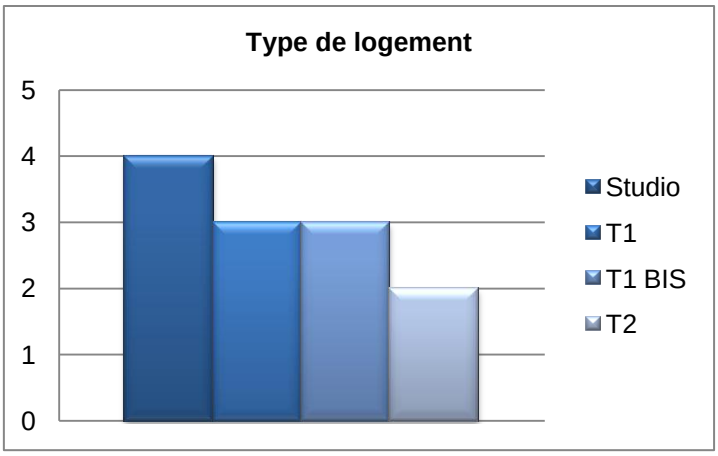

Contrairement à l'exercice précédent, le nombre de studio et de T1et T1bis[3] captés est en forte progression et s'explique du fait du plus grand nombre de jeunes ayant des petits salaires (les jeunes entrés en 2016 percevaient en moyenne 710€ par mois, alors qu'en 2015, le salaire moyen était de 890€.

- Localisation des logements

Communes ou quartiers

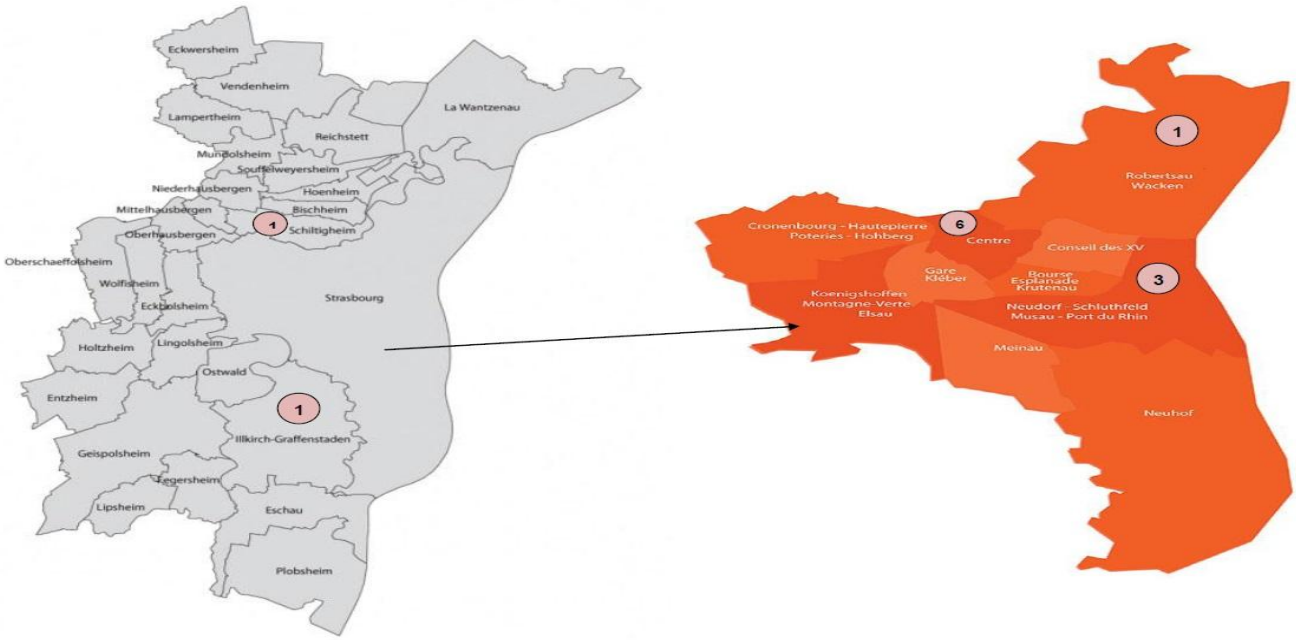

[3] **T1 bis**: la cuisine est ouverte sur le salon/chambre, mais la pièce est suffisamment grande pour en faire deux ou l'aménagement de la pièce délimite précisément les deux espaces

Les 12 logements attribués en 2016 ont été proposés par 7 bailleurs sociaux différents :

BATIGERE	3
CUS HABITAT	3
HABITAT DE L'ILL	1
HABITATION MODERNE	2
NEOLIA	1
FOYER MODERNE	1
SOCOLOPO	1

- L'installation dans le logement

Le changement que représente l'accès au statut de sous-locataire peut susciter de fortes craintes. Particulièrement vigilants dans cette phase de transition, l'équipe se montre particulièrement réactive aux demandes. Les craintes s'expriment souvent sur les aspects pratiques de l'emménagement : achat et transport du mobilier, démarches administratives, changement d'adresse…. Sans être trop présent pour ne pas stigmatiser la personne, le travailleur social doit rester attentif aux premiers pas qui conditionnent l'intégration dans l'environnement.
Sur les 12 jeunes, un seul a exprimé une insatisfaction engendrée principalement par des nuisances sonores.

2. L'accompagnement dans le logement

Si le logement occupe une place particulière puisqu'il constitue une porte d'entrée tout en étant une finalité, l'accompagnement se veut global, c'est-à-dire toutes les dimensions de la vie du jeune peuvent être travaillées.

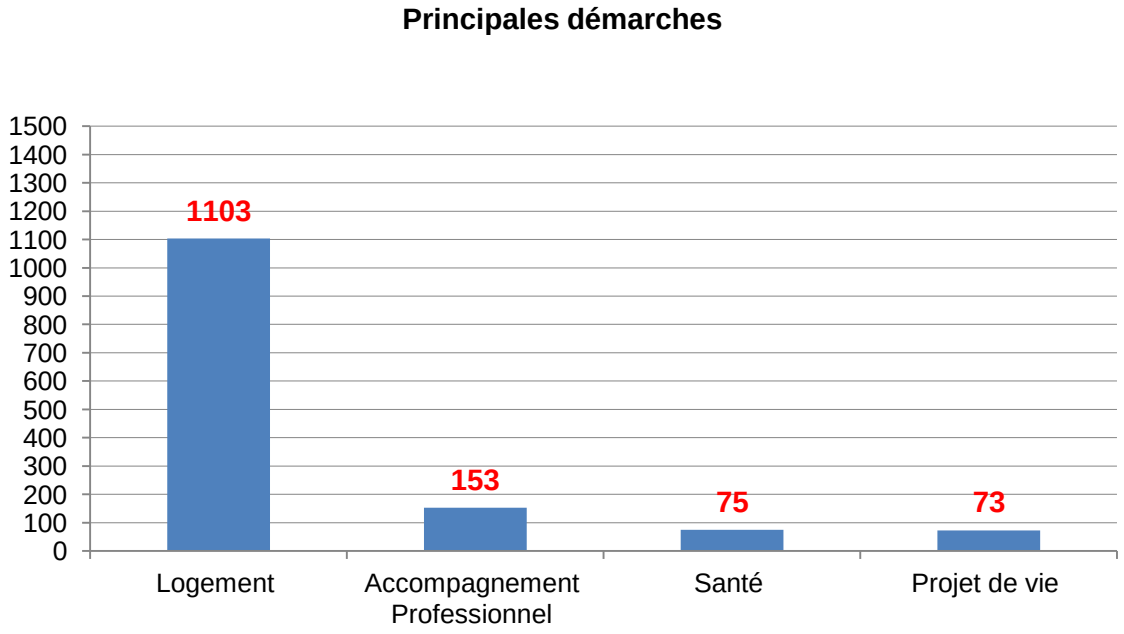

- L'accompagnement emploi et formation

Une attention particulière est réservée aux questions relatives à l'emploi qui reste le « nerf de la guerre » sur le plan financier mais également au niveau de l'épanouissement des jeunes dans notre société.

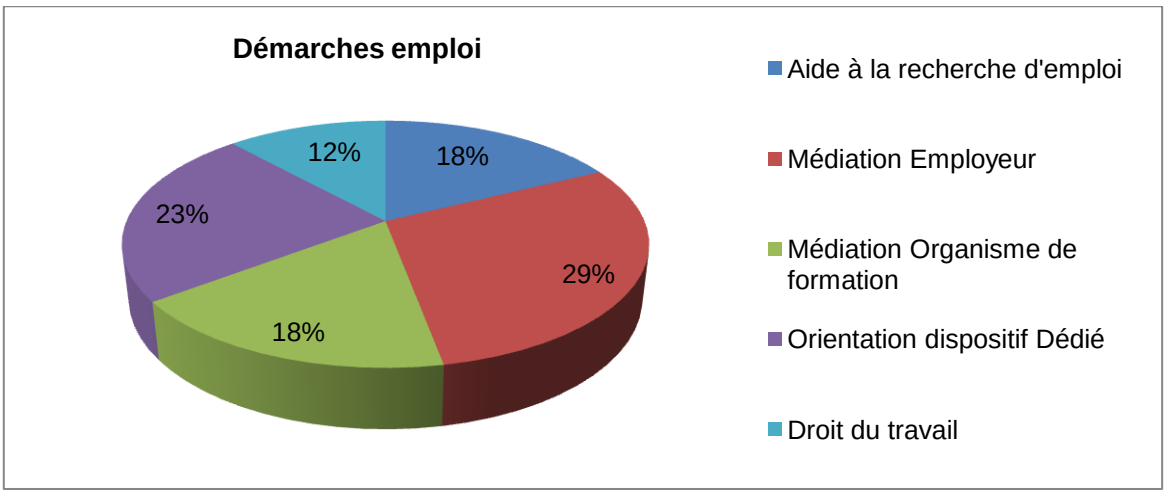

- L'accompagnement à la santé

L'année 2017 a été plus particulièrement marquée par l'accompagnement de 2 jeunes particulièrement fragilisés par leur histoire, ce qui a particulièrement mobilisé l'équipe.

- L'accompagnement budgétaire

Les jeunes accompagnés perçoivent des petits salaires qui les placent en dessous du seuil de pauvreté fixé. D'où la nécessité impérieuse d'identifier le logement en adéquation avec les possibilités financières du jeune. En 2016 le taux d'effort est en moyenne de 12% (en légère baisse par rapport à l'an passé, 14%) avec des écarts allant de 3 à 29%.
Au-delà de la mise en place d'outils spécifiques, la question du budget est également abordée sous l'angle de la consommation énergétique. 5 jeunes ont ainsi participé à l'atelier FACE'il@vivre, proposé par la fondation FACE Alsace. Ils ont ainsi été sensibilisés aux éco-gestes dans l'appartement pédagogique et ont pu découvrir comment réaliser des économies.

3. Les sorties du dispositif

14 jeunes ont quittés le dispositif en 2016

- 13 jeunes sont devenus locataires en titre
- 1 jeune a souhaité quitter le dispositif pour retourner en famille

L'accompagnement après la sortie du dispositif.
Si la signature du bail vient marquer la fin de la prise en charge, elle ne signifie pas pour autant la fin de l'accompagnement, du moins dans un premier temps. L'échéance n'est pas fixée d'emblée, mais se précise avec le jeune au fil des rencontres. Les demandes de soutien sont souvent liées aux tracasseries administratives. Nous avons en effet noté beaucoup d'imbroglios dans les comptes locatifs des jeunes (retards dans le versement de l'APL, transfert des comptes locatifs au glissement de bail pas toujours maitrisé, APL versé sur un mauvais compte).
Au vu de certaines difficultés 2 jeunes ont été orientés vers le « pass'accompagnement » niveau 2.

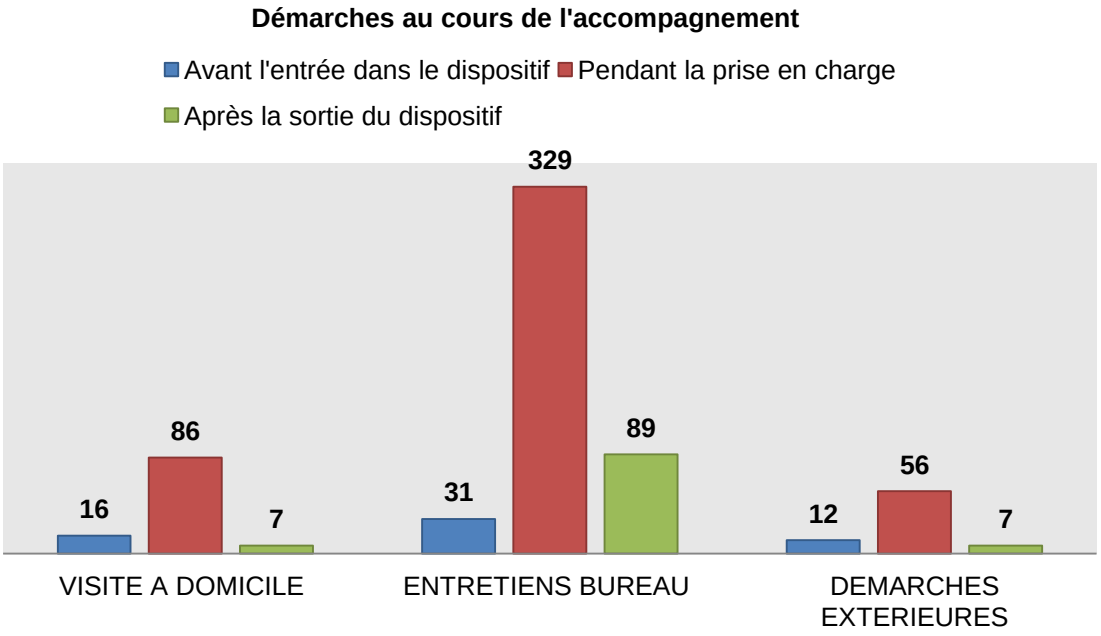

Conclusion et perspectives

Les chiffres de l'année 2016 mettent en relief un bilan positif de notre action à plusieurs niveaux :

- La durée d'accompagnement réduite - qui n'entrave pas son caractère qualitatif (8,2 mois en moyenne) ;
- L'effet mesurable sur le comportement des jeunes accueillis : pas d'impayé de loyer, aucun problème de voisinage signalé, des logements bien entretenus ;
- L'accès au statut de locataire pour plus de 92% des personnes accompagnées ;
- La proposition d'une réponse locative adaptée pour chaque jeune orienté.

Ces chiffres reflètent avant tout de l'efficience et de l'efficacité du dispositif Bail glissant tel que nous le pratiquons. Ils attestent également de :

- ✓ **La réactivité** : compte tenu du contexte tendu et contraint du contrat jeune majeur, la réactivité est un enjeu majeur pour les jeunes orientés vers ce dispositif. Il est important de souligner que le délai d'attente moyen avant l'entrée dans le dispositif était inférieur à 1 mois.

- ✓ **La propension à capter des logements** qui s'appuie sur un partenariat solide et sur une capacité à convaincre et donner envie aux bailleurs de loger le public « jeune » souvent décrié.

- ✓ **Les retours positifs des bailleurs** à propos des jeunes accompagnés par notre dispositif.
  Le partenariat solide avec les bailleurs continue à s'étoffer, cela se traduit aujourd'hui par une confiance et une reconnaissance de notre expertise en matière d'intermédiation locative et d'accompagnement du public jeune.

- ✓ **Le retour positif des jeunes :** Tous les jeunes sortis en 2015 (n-1) se sont maintenus dans le logement.

Au-delà de ces quelques points, ce dispositif a également comme plus value dans un contexte plus global de fluidifier le dispositif de protection de l'Enfance et de désengorger les établissements de ce champ. En effet, les personnes entrent et sortent du dispositif en moins de 9 mois avec un statut de locataire à la clef.

Tous ces points témoignent de la pertinence et de l'efficacité du ce dispositif. Cependant malgré son efficience, le Conseil Départemental nous a informés que la convention qui nous liait ne sera pas renouvelée

au-delà du 17 mars 2018. Convaincu tout de même du bien fondé du bail glissant, le Conseil Départemental souhaite que cette approche soit développée au centre Rosa PARKS.

L'année 2017 sera donc consacrée au rapprochement des 2 équipes et à la contribution de l'équipe du dispositif Baux Glissants jeunes à la réécriture du projet d'établissement du centre Rosa Parks.

Focus

L'animation par les pairs

A côté des activités pédagogiques et culturelles proposées en 2016, nous avons mis en place 2 ateliers dont le principe était le suivant : devenir « prof d'un jour » en proposant aux jeunes accueillis de **partager leurs connaissances sous forme de petits ateliers.** Nous souhaitions ainsi promouvoir la transmission des savoir-faire des jeunes pour les jeunes.

Un premier atelier a eu lieu en juin 2016 avec comme thème « dégustation et découverte des différents fromages ». Le porteur du projet, en CAP restauration, nous avait fait part de ses difficultés à maîtriser la connaissance des fromages tant à l'école que sur son lieu de travail (restaurant). A partir de ce constat, nous lui avons proposé de l'aider à mieux comprendre ce sujet. A l'issue de ce premier temps, le jeune homme a animé une soirée dégustation. Se retrouvant ainsi dans la peau d'un animateur, il a fait découvrir aux autres jeunes un des piliers de la gastronomie française.

Un deuxième atelier a eu lieu en septembre 2016 avec comme thème « la composition florale ». La porteuse du projet, en CAP fleuriste, nous avait fait part de sa passion pour son métier et de son envie de la partager avec d'autres. Nous lui avons proposé d'apprendre à d'autres jeunes à réaliser une composition forale décorative à moindre budget.

Les 2 animations ont remporté un vif succès auprès des autres jeunes. Au-delà de partager une passion ou des connaissances l'animation de ces ateliers a permis aux animateurs d'acquérir de la confiance en soi et de les valoriser.

Le Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés – SAMI

L'Equipe du service SAMI

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse
Emmanuel **KLAINGUER**, Chef de Service

Manon **AUBERT-DUBOIS**
Sébastien **CREUSOT**
Franck **HAUSSWIRTH**
Céline **LAJOIE**
Lori **METZINGER**
Pauline **MARTIN**
Olivier **MULLER**
Soufiane **SAHAOUI**
Abdelkader **SAHRAOUI**
Adrien **SCHNEIDER**
Alex **STOLTZ**
Amanda **ZINSOU – ADJADE**

Service civique

Alex **STOLTZ**
Inès **LARBI**

Stagiaires

Vanessa **EROUKHMANOFF**
Yasmine **TAZARI**

Depuis sa création en juillet 2012, le SAMI a toujours été en constante évolution tant au niveau de ses missions que de son organisation. En janvier 2015, à l'occasion du renouvellement de la convention triennale signée entre le Conseil Départemental et l'Association Foyer Notre Dame (AFND), le SAMI accueille et héberge dorénavant jusqu'à 30 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA[4]). Ces derniers bénéficient d'un cadre plus sécurisant et d'un accompagnement socio-éducatif plus important que les années précédentes.
Le calibrage de ce dispositif est apparu dans un premier temps adapté au flux d'arrivées de jeunes primo-arrivants sur le département du Bas-Rhin et aux orientations vers les établissements éducatifs dédiés à l'accompagnement des MNA. Mais, après un an et demi de fonctionnement, les limites de ce dispositif sont apparues avec l'augmentation significative du nombre d'arrivées et une carence de places disponibles.
Ainsi, constatant que le SAMI était saturé dès le mois juillet 2016, le CD valida une extension de 10 places supplémentaires portant les capacités d'accueil du service à 40 jeunes dès le mois d'août. Cette évolution a également entrainé l'embauche de 3 travailleurs sociaux supplémentaires, la réorganisation du service ainsi que l'élargissement de ses missions.

1) Caractéristiques des jeunes accueillis

Nombre de jeunes

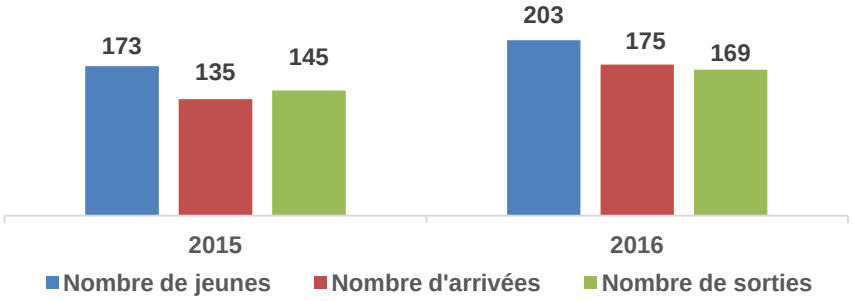

En 2016, le SAMI a accompagné au total 203 jeunes dont 175 arrivés et 169 sortis du dispositif. Comme chaque année, les garçons sont surreprésentés avec 190 jeunes accueillis (94 %) et 13 filles.
Tous ces jeunes nous sont orientés par le CD dans le cadre de leur mise à l'abri, de l'évaluation de leur situation puis de leur orientation vers un dispositif adapté[5].

Régions géographiques et pays d'origine

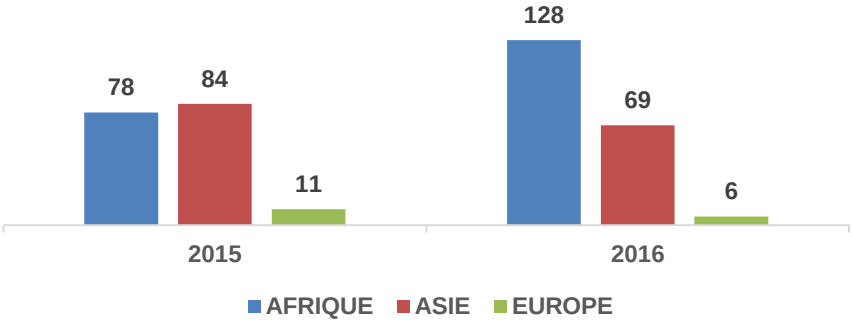

[4] Le terme Mineur Non Accompagné (MNA) remplace depuis cette année celui de Mineurs Isolés Etrangers (MIE) confirmant ainsi que ces enfants relèvent bien du dispositif de protection de l'enfance, compétence du Conseil Départemental.

[5] Loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance – Décret du 24 juin 2016 et Arrêté du 17 novembre 2016 relatifs à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Qu'ils soient « exilés », « mandatés », « fugueurs », « errants », « exploités », « aspirants » et/ou « rejoignants »[6], les jeunes accueillis par le SAMI étaient majoritairement originaires d'Afrique (63 %) et d'Asie (34 %).

Nous enregistrons une hausse importante d'arrivées des MNA originaires d'Afrique avec la Guinée (49), l'Algérie (16) et le Mali (16) qui représentent à eux seuls 40 % des accueils. A l'occasion d'entretiens menés avec eux, nous notons que leur profil correspond majoritairement à des jeunes mandatés par leur famille et/ou par eux-mêmes qui aspirent à un avenir meilleur (accès à la scolarité, la formation et à l'emploi).

Les MNA provenaient de 27 pays différents. Pour le continent africain[7] : Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centre Afrique, Congo, Côte d'ivoire, Egypte, Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal, Somalie, Soudan et Tchad. Pour le continent asiatique : Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Géorgie et Pakistan. Pour le continent européen : Albanie, Kosovo et Roumanie. Les pays les plus représentés sont comme l'année précédente:

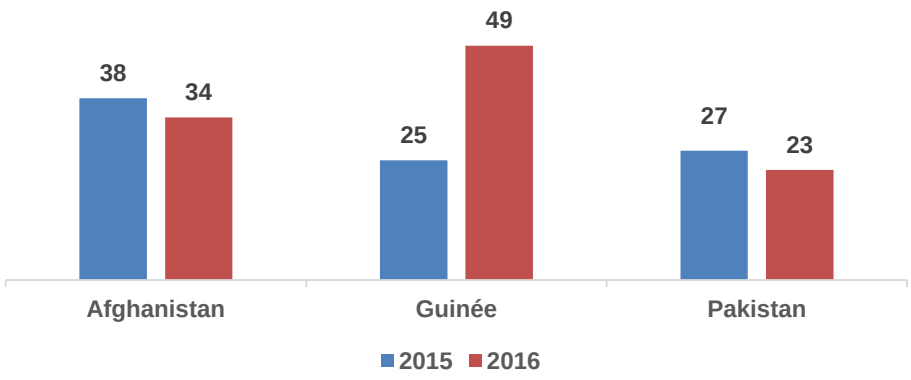

La multiplicité de ces origines demande à l'équipe éducative de faire appel à des interprètes et d'être attentive à la culture de chacun que ce soit dans le cadre de l'évaluation de leur situation, des temps de repas, de l'organisation des actions collectives et de leur hébergement.

Nombre de jeunes accueillis selon l'âge déclaré

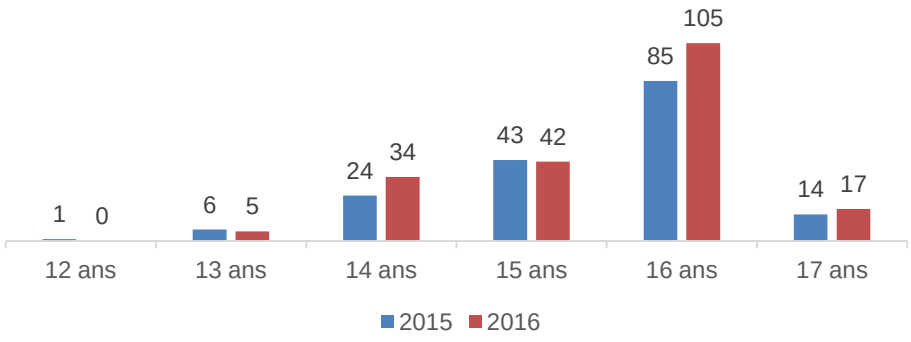

Plus de la moitié des MNA accueillis en 2016 ont déclaré avoir 16 ans (52 %). A l'instar de l'année 2015, nous observons que le nombre de jeunes âgés de moins de 16 ans continue d'augmenter et représente 40 % des jeunes accueillis. Si tous nécessitent une présence quotidienne de l'équipe éducative, nous observons que les plus jeunes demandent une attention toute particulière en raison d'un manque d'autonomie et d'une certaine candeur qui les rendent d'autant plus vulnérables.

---

[6] A. Etiemble et O. Zanna, Des typologies pour faire connaissance avec les M.I.E. et mieux les accompagner, Topik / Mission de recherche Droit et Justice, Juin 2013

[7] Définition des continents par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)

2) Durée des séjours et période d'évaluation de la situation

Dès qu'un jeune est identifié (par un service social, une association, un tiers, les services de Police) ou se présente auprès du CD, la Cellule des Mineurs Isolés Etrangers (CelMIE) du Service de Protection de l'Enfance fait une première évaluation de sa situation pour déterminer s'il y a lieu de mettre ou non en œuvre des actions de protection et d'aide[8]. En fonction des situations, la CelMIE peut orienter le jeune sollicitant aide et protection vers le SAMI.

Arrivées et sorties permanentes

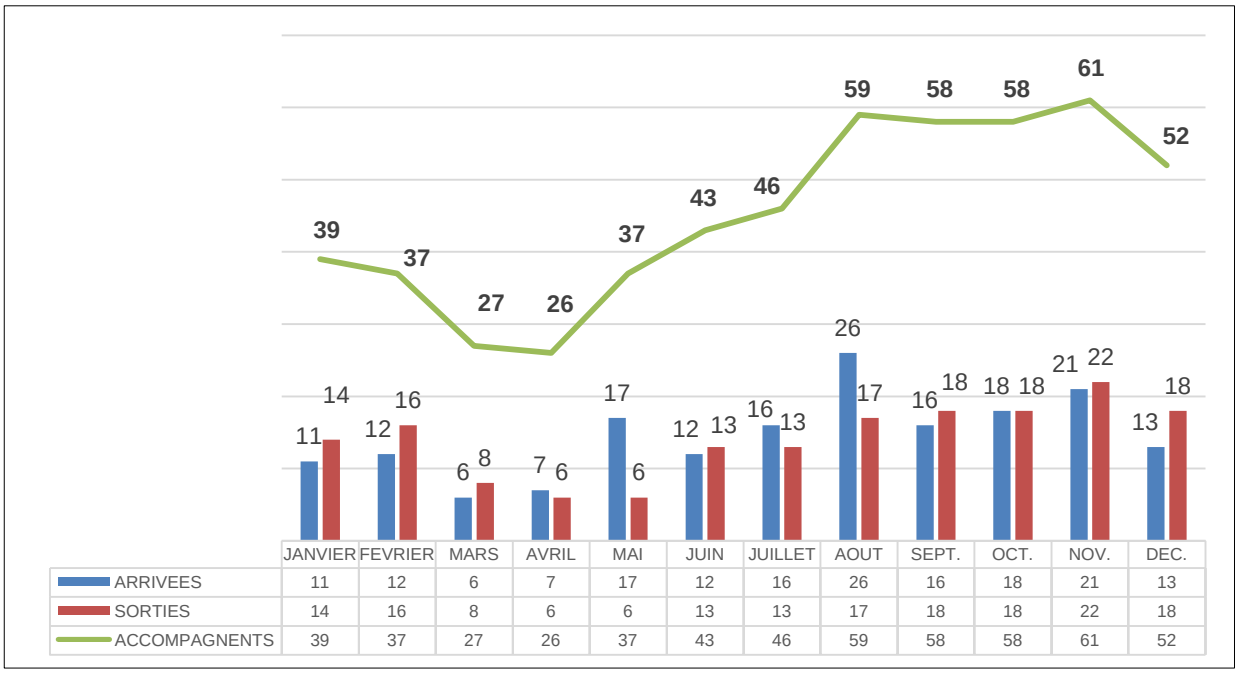

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
ARRIVEES	11	12	6	7	17	12	16	26	16	18	21	13
SORTIES	14	16	8	6	6	13	13	17	18	18	22	18
ACCOMPAGNENTS	39	37	27	26	37	43	46	59	58	58	61	52

Dès le mois de mai 2016, les arrivées ont augmenté significativement. D'abord absorbées sans réelles difficultés, elles ont continué à se maintenir et ont rapidement conduit à la saturation de notre dispositif faute de places disponibles dans les établissements éducatifs. Le CD fut même contraint d'héberger jusqu'à 8 jeunes dans une auberge de jeunesse pendant quelques semaines. Pour ces derniers, l'équipe éducative du SAMI assura un accompagnement afin qu'ils puissent trouver une réponse à leurs besoins immédiats (restauration, vêture, accès à la santé, …). Parallèlement l'AFND proposait au CD d'augmenter le nombre de places d'accueil du SAMI pour permettre d'apporter une meilleure réponse aux nouveaux arrivants. Aussi, dès le mois d'août, le SAMI pouvait prendre en charge jusqu'à 40 jeunes simultanément. De plus, pour contribuer à une plus grande souplesse du dispositif global d'accueil des MNA, le service pouvait accueillir ponctuellement jusqu'à 10 % de jeunes en sureffectif.

Ainsi, en 2016, le SAMI a donc accompagné 203 MNA. 175 d'entre eux sont arrivés tout au long de l'année et 169 sont sortis de notre dispositif. Cela représente une moyenne hebdomadaire de plus de 2 arrivants, autant de sortants et une moyenne de 35 jeunes accompagnés chaque mois pour le 1ier semestre. Pour le 2ième semestre l'équipe éducative a été fortement mobilisée avec plus de 4 arrivants en moyenne par semaine, autant de sortants et une moyenne de 56 jeunes accompagnés chaque mois. Nous observons la baisse du nombre de jeunes accueillis en décembre 2016 qui s'explique par la mise en œuvre d'un nouveau service : le Foyer Départemental de l'Enfance accueille temporairement des MNA âgés de moins de 16 ans dont le placement est confirmé.

Le SAMI assure l'hébergement des jeunes qui lui sont orientés et, avec 11369 journées réalisées, son taux d'occupation annuel est de 90 % pour l'année 2016. Nous notons que malgré l'extension de 10 places supplémentaires le taux d'occupation du 2ième semestre est de plus de 99 % (80 % pour le 1ier semestre). Ceci montre à quel point le SAMI a fonctionné à flux tendu où, chaque sortie du dispositif était remplacée aussitôt par l'arrivée d'un nouveau jeune.

[8] Article L.226-2-1 du Code de l'Action Sociale des Familles

Au-delà de la gestion des arrivées et des départs, l'équipe éducative est aussi fortement mobilisée dans l'accompagnement d'un collectif sans cesse changeant de par sa dynamique (gestion des comportements, culture liée aux origines), son organisation (gestion matérielle et du quotidien) et les réponses à apporter aux besoins de chaque jeune accueilli (besoins immédiats, problèmes de santé, capacités d'autonomie, degré de vulnérabilité,...).

Durée de prise en charge

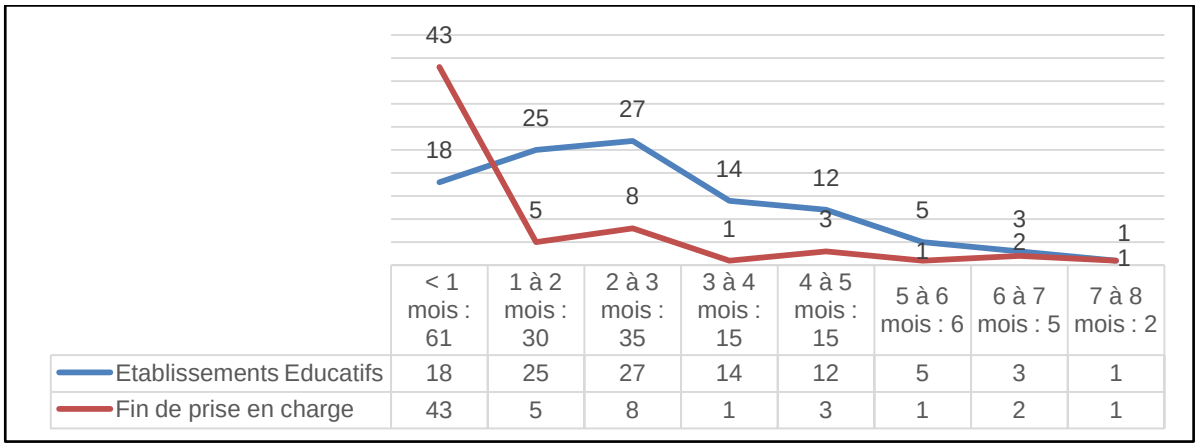

	< 1 mois : 61	1 à 2 mois : 30	2 à 3 mois : 35	3 à 4 mois : 15	4 à 5 mois : 15	5 à 6 mois : 6	6 à 7 mois : 5	7 à 8 mois : 2
Etablissements Educatifs	18	25	27	14	12	5	3	1
Fin de prise en charge	43	5	8	1	3	1	2	1

La moyenne pondérée de la durée de prise en charge est de 2 mois. Mais, en faisant abstraction des jeunes sortis avant le 1ier mois d'accueil, où 70 % ont quitté le dispositif MNA, cette moyenne passe à 3 mois. Un quart des jeunes accompagnés attend plus de 90 jours avant de savoir s'ils vont être pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces délais d'attente s'expliquent principalement par les investigations menées par la PAF et les audiences auprès du Juge des Enfants (dans le cadre d'une demande de mainlevée de placement) mais aussi par l'allongement du traitement administratif de leur situation en raison de l'augmentation du nombre d'arrivée. L'absence de places disponibles dans les établissements éducatifs explique aussi qu'une partie des jeunes reste au SAMI même si leur placement est confirmé. Ainsi, par exemple, 9 jeunes âgés de moins de 16 ans ont attendu plusieurs mois la création d'un nouveau dispositif pouvant les accueillir (3 ont attendu plus de 2 mois, 2 plus de 3 mois, 1 plus de 4 mois et 2 plus de 5 mois).

Les délais liés à l'attente de la fin de l'évaluation de leur situation et de leur orientation vers un dispositif adapté sont, pour une grande partie des jeunes accueillis, anxiogènes, sources d'incompréhension et de stress. En effet, en raison de leurs représentations, leurs attentes, leur culture, la barrière de la langue et une méconnaissance de la législation française, les jeunes ne comprennent pas tous les tenants et les aboutissants de leur période d'évaluation. Les travailleurs sociaux notent qu'il est complexe d'accompagner des jeunes dont la prise en charge perdure au-delà de 3 mois. Cette attente, parfois suivie par une demande de mainlevée de leur placement peut provoquer soit une forte démobilisation, soit des situations de grandes tensions où certains jeunes expriment par la violence, leur incompréhension, leur inquiétude, leur frustration ou leur désespoir.

Situations des jeunes à la sortie

A la fin de la période d'évaluation, deux tiers des jeunes sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

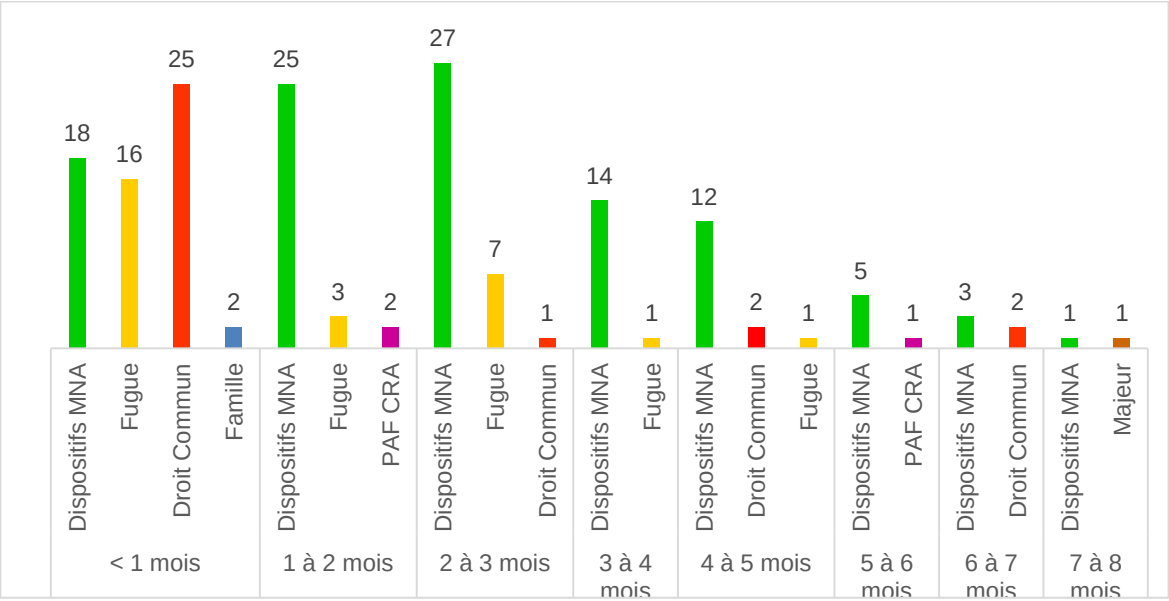

Au 31 décembre 2016, 169 jeunes sont sortis des effectifs du SAMI. 62 % d'entre eux ont été orientés vers des établissements éducatifs dont 79 % vers des dispositifs dédiés à l'accompagnement des MNA dans le Département du Bas-Rhin (Château d'Angleterre -Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation, Foyer Oberholz –Groupe SOS- et le Foyer Départemental de l'Enfance).

38 % des jeunes sortis ont fait l'objet d'une demande de mainlevée de leur placement par le Conseil Départemental : 56 % d'entre eux ont vu leur minorité et/ou leur isolement infirmés par les services du Conseil Départemental avec le Juge des Enfants. Pour 86 % de ces fins de prise en charge, l'équipe éducative les a accompagnés vers ''les dispositifs de droit commun'' (associations, hébergement d'urgence, restaurant sociaux, caritatif).

44 % des jeunes sortis du dispositif ont fugué. Ils quittent le SAMI principalement dans les premières semaines de leur accueil. Les raisons de ces départs peuvent être multiples : incompréhension et/ou non adhésion aux modalités de prise en charge, absence de perspectives rapides d'intégration, refus de faire l'objet d'une évaluation, poursuite du parcours migratoire ou retour vers les réseaux sociaux et/ou de passeurs.

Évolution du public accueilli

Avec l'augmentation importante des arrivées et le manque de places disponibles dans les établissements éducatifs pour ceux dont le placement a été confirmé, le SAMI a vu les spécificités de son public changer de manière significative dès la fin du 1ier semestre. Il prend en charge désormais simultanément plusieurs profils de jeunes aux besoins d'accompagnement différents.

Ainsi, comme prévu dans le cadre de la convention signée entre le CD et l'AFND, le SAMI accueille et accompagne :

Des jeunes primo-arrivants faisant l'objet de l'évaluation de leur minorité, leur isolement et leur vulnérabilité. Une fois l'évaluation menée, ils attendent la décision du Conseil Départemental et du Juge des Enfants quant aux suites données à leur situation (confirmation ou non de leur statut de MNA).

Des jeunes dont le placement a été confirmé moins de 5 mois avant leur majorité et qui seront accompagnés par le SAMI jusqu'à leurs 18 ans.

Fait nouveau, conséquence de la carence de places disponibles dans les établissements éducatifs, le SAMI accompagne plusieurs semaines, parfois plusieurs mois :

Des jeunes primo-arrivants dont le placement a été confirmé dans le département du Bas-Rhin.

Des MNA orientés par d'autres départements dans le cadre de la clé de répartition nationale.

Au 2ième semestre, ce public a représenté jusqu'à 50 % des jeunes présents au SAMI impactant fortement les activités du service.

3) Activités du service

Entretiens individuels

Les entretiens individuels, en présence d'un interprète le cas échéant, ont pour premier objectif d'informer les jeunes des modalités de leur prise en charge et du fonctionnement du service. Par la suite, durant toute la prise en charge, les travailleurs sociaux proposent aux jeunes des rencontres individuelles afin de faire le point sur l'évolution de leur situation. Ces rencontres sont aussi des moments privilégiés où les référents éducatifs sont amenés à soutenir et encourager des jeunes affectés et fragilisés par leur histoire, leur exil, l'incertitude de leur devenir ainsi que l'absence de perspectives rapides (en particulier l'accès à une scolarité et à un établissement éducatif).

Des entretiens ont également pour objectif de contribuer à évaluer la vulnérabilité, la minorité et l'isolement des jeunes en transmettant à la CelMIE des notes (d'observation, d'évolution, d'incident) et des rapports d'évaluation sociale. Cette cellule du Conseil Départemental doit recueillir un faisceau d'indices suffisants pour confirmer ou renverser la présomption de minorité et d'isolement des jeunes primo-arrivants.

Évaluation sociale de la minorité, de l'isolement et de la vulnérabilité

Jusqu'à la fin du 1ier semestre 2016, les travailleurs sociaux s'attachaient principalement à rendre compte du comportement, des capacités, du quotidien et de l'état de santé des jeunes accueillis. Mais, face à l'augmentation du flux d'arrivées, le SAMI mène dorénavant l'intégralité de l'évaluation sociale de la minorité, de l'isolement afin de soutenir la CelMIE et de contribuer à fluidifier l'ensemble du dispositif dédié aux MNA.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux s'appuient sur l'arrêté du 17 novembre 2016 relatif à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille qui donne une trame d'évaluation nationale[9]. Cette évaluation est enrichie d'éléments recueillis par le biais d'observations quotidiennes puis transmise à la CelMIE du Service de Protection de l'Enfance. Cette dernière demandera alors la confirmation du placement de l'enfant si aucun élément objectif ne vient renverser la présomption de minorité et d'isolement le concernant. En revanche, si des doutes subsistent, elle prolongera le placement à des fins d'évaluation complémentaire en rencontrant le jeune en entretien et en sollicitant, si besoin, une intervention de la Police aux Frontières (contrôle des documents d'identité et des empreintes digitales).

Pour participer à ce travail d'évaluation, l'équipe du SAMI n'a de cesse de développer des outils et des compétences afin d'améliorer le recueil et l'analyse d'éléments d'informations (formations, élaborations de fiches techniques, recherches documentaires, …).

Accompagnements physiques

Les accompagnements individuels ou collectifs des premiers jours sont surtout destinés à guider les jeunes dans la découverte de leur nouvel environnement (hôtel, restaurant, bureaux du SAMI, accès aux transports en commun,…). Les jeunes sont également accompagnés dans leurs démarches administratives liées à l'évaluation de leur situation (CD, Polices aux Frontières).

Chaque semaine, l'équipe éducative accompagne les jeunes vers des services médicaux (Médecins du Monde et La Boussole en attendant la CMU, centres médico-psycho-pédagogiques, services d'urgence, médecins généralistes et spécialistes, bilan de santé à la MGEN) et de prévention du Département (test tuberculinique), de la Ville (vaccinations) et de l'hôpital civil (dépistage IST).
Enfin, pour les jeunes dont le placement a été confirmé, l'équipe éducative les accompagne vers le Centre d'Information et d'Orientation, le Lycée International Les Pontonniers (test de niveaux), le centre de formation l'Atelier (Ecole de la 2ième Chances) et vers les établissements scolaires lorsque leur affectation est validée par l'Inspection Académique. Dans le cadre de leur démarches d'intégration ces MNA peuvent également être accompagnés dans la recherche d'employeurs ainsi que d'activités sportives et/ou culturelles (clubs de sports, centres socio-culturels, …).

---

[9] Cette trame indique les thématiques devant être abordées, synthétisées et analysées afin de rendre un avis motivé : « état civil, composition familiale, présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, conditions de vie de vie depuis l'arrivée en France, projet de la personne ».

Animations collectives

L'équipe éducative propose quotidiennement des animations collectives en direction des jeunes accueillis. Les objectifs sont multiples, les principaux étant de rythmer et structurer leurs journées, de découvrir un nouvel environnement dont ils ignorent souvent tout et d'acquérir des outils indispensables à leur intégration et leur autonomisation. Les activités collectives permettent également de favoriser leur socialisation et la cohésion du groupe de jeunes pris en charge par le SAMI. Enfin, les équipes du Pôle Jeunesse de l'AFND se sont mobilisées pour multiplier les activités interservices permettant aux jeunes de se rencontrer et d'échanger.

Les cours de français : une formatrice Français Langue Étrangère (FLE) assure chaque semaine 4 demi-journées d'apprentissage du français en direction des jeunes allophones. Les objectifs d'apprentissage se concentrent sur leurs besoins immédiats afin de faciliter leur quotidien et la communication avec leurs différents interlocuteurs. Les cours de FLE sont aussi l'occasion de travailler sur les aspects socio-cultuels de la vie en France (concept de laïcité au travers de l'école, rythme du calendrier, jours fériés, géographie du pays, …). La formatrice FLE dispense également des « cours alphas » pour des jeunes francophones qui n'ont pas ou très peu été scolarisés.

Cet enseignement de la langue française est également soutenu par l'équipe éducative qui aide les jeunes dans leurs révisions. En lien étroit avec la formatrice FLE, elle propose des leçons de français aux jeunes francophones ainsi que des exercices de mathématiques pour tous.

Les actions de prévention sont organisées dans le cadre de la santé et de la sécurité des jeunes. Elles contribuent aussi à l'autonomisation de ces derniers.

- comportements à risques et MST, en partenariat avec le centre de dépistage des IST du Conseil Départemental,
- ateliers cuisine, alimentation, repas partagés quotidiennement au restaurant du Foyer Notre Dame,
- sécurité routière en partenariat avec le centre de prévention de l'Eurométropole,
- hygiène,
- entretien du lieu de vie, règles de sécurité des locaux fréquentés, …

Les actions culturelles et de découverte de l'environnement ont pour aussi pour objectif de favoriser l'autonomie, de sortir du quotidien et de sensibiliser aux us et coutumes d'une nouvelle société :

- découverte de la ville Strasbourg et de ses lieux d'attraction, de l'Eurométropole, de villes et lieux historiques bas-rhinois,
- visites de musées, bibliothèques, médiathèques, spectacles, cinéma, rencontre sportives,… pour qui l'association Tôtout'Arts nous permet bien souvent d'avoir des tarifs avantageux.

Les activités sportives :

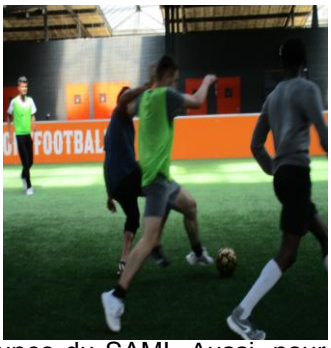

- sports collectifs dans une salle de la municipalité en partenariat avec la Maison des Adolescents,
- parcours de santé,
- natation,
- promenades et petites randonnées

Focus : « Urban Soccer – le football en salle »

La pratique du football est l'activité sportive la plus plébiscitée par les jeunes du SAMI. Aussi, pour la 2ième année consécutive, le SAMI a contracté un abonnement avec Urban Soccer, une structure sportive qui abrite 8 terrains, des vestiaires, une salle de diffusion de rencontres sportives sur grand écran et télévisions ainsi

qu'un espace jeux vidéo accessible gratuitement. Cette activité de football est organisée deux fois par mois et ses objectifs sont multiples : participer à une bonne santé physique (activité sportive régulière), encourager l'apprentissage du respect des personnes et du règlement (règles du jeux, horaires), favoriser la prévention concernant les questions d'hygiène (douches après matchs, lavage des vêtements) ainsi que responsabiliser et autonomiser les jeunes (déplacements, préparation du matériel).

Les activités ludiques et artistiques permettent de faciliter la rencontre entre les jeunes et de favoriser l'expression des jeunes :

jeux de société dans nos locaux ou à la ludothèque
ateliers vidéoludiques (jeux vidéos),
activité théatre,
projections de documentaires,
arts plastiques,
bricolages,…

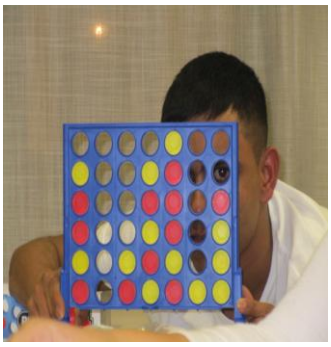

Les animations citoyennes favorisent les échanges entre les jeunes qui ont la possibilité de faire découvrir à leurs pairs leurs connaissances concernant leur pays d'origine. Elles sont également pour eux l'occasion d'être sensibiliser et d'acquérir des connaissances concernant le fonctionnement de la société française, de ses lois, de ses administrations et de ses us et coutumes.

Conclusion

L'année 2016 a été marquée par une arrivée importante de jeunes MNA venant demander aide et protection au Département du Bas-Rhin. Ce phénomène corrélé à l'absence de places disponibles dans les établissements éducatifs a rapidement entrainé l'embolisation de tout le dispositif dédié à l'accueil des MNA. Le SAMI n'a pas échappé à cette problématique et a dû s'adapter sans délais afin de permettre un meilleur accueil de ce public.

Ainsi avec le soutien de la Direction de l'AFND, l'implication du Foyer Notre Dame et la forte mobilisation de l'ensemble de l'équipe éducative du SAMI, une extension de 10 places supplémentaires a pu être mise en œuvre rapidement. Le profil du public accompagné, l'organisation et les missions du SAMI en ont été fortement impactés. Mais, l'équipe éducative a continué d'œuvrer en faveur dynamique d'amélioration continue de la qualité de l'accueil, de l'évaluation, de l'accompagnement et de l'orientation des jeunes MNA.

L'année 2017 sera consacrée aux usagers en finalisant les outils de la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en développant notre expertise dans le domaine de l'accueil, de l'accompagnement et de l'évaluation des MNA. Il nous apparait également aujourd'hui encore davantage nécessaire de se faire force de propositions pour contribuer à mieux anticiper les accueils de jeunes MNA sur le département du Bas-Rhin et à fluidifier le dispositif global dédié à ce public.

Le dispositif CAOMI

L'Equipe du service Dispositif CAOMI

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse

Mireille **BARBIER**, Chef de Service

Joany **ABRECHT**
Fouad **ALMOUHAMMAD ALMADDAD**
Mina **BOUTIL**
Deloula CHEKATT
Joulaba **GASSAMA**
Joëlle **HALLER**

Financeurs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Introduction

À la fin du mois d'octobre 2016, les pouvoirs publics ont démantelé le bidonville de Calais en procédant à l'évacuation des migrants vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis dans tout le pays. Les mineurs privés de la protection de leur famille feront l'objet d'une orientation vers des centres d'accueil répartis également sur l'ensemble du territoire national et dénommés « centre d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés » CAOMI.
Ces dispositifs ont pour vocation d'accueillir les mineurs non accompagnés pour une durée estimée à maximum 3 mois avant que ces derniers puissent être orientés vers le Royaume-Uni, soit vers le dispositif de protection de l'enfance ou pour ceux reconnus majeur, vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO). La circulaire datée du 1er novembre 2016 relative « à la mise en œuvre exceptionnelle d'un dispositif national d'orientation des mineurs non accompagnés dans le cadre des opérations de démantèlement de la lande de Calais » signée par le Garde des Sceaux, précise les contours de ce dispositif dédié.

1) Les Missions :

- L'accueil et l'hébergement des mineurs dans des conditions de salubrité et de dignité conformes au respect de la personne humaine,
- L'établissement d'un bilan sanitaire, des traitements et vaccinations nécessaires pour ces jeunes ayant vécu un parcours d'errance,
- Le recueil des souhaits individuels de chacun de ces jeunes, relatifs à leurs projets de vie en Angleterre ou en France, ou ailleurs,
- La mise en relations avec le Home Office Britannique en charge des investigations relatives à la présence ou non de proches sur le sol Britannique,
- L'accompagnement à l'apprentissage des rudiments de français pendant la période de présence en CAOMI,
- La mise en place d'ateliers et de sorties culturelles, sportives, occupationnelles, en lien autant que possible avec la société locale,
- L'accompagnement à une solution d'avenir à mobiliser dans un délai de 2 mois.

Le 2 novembre 2016, l'Association Foyer Notre Dame est sollicitée par les services de l'Etat pour accueillir 14 mineures de Calais. L'association accepte de coordonner ce dispositif dans le cadre d'un conventionnement avec les services de l'Etat. Le lendemain soir, 14 jeunes femmes sont arrivées en car en provenance de Calais, accompagnées par des agents du Royaume-Uni. Originaires d'Ethiopie et d'Erythrée, elles ont posé leurs valises à l'Epide (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) qui a été sollicité pour leur hébergement.

2) Les Moyens humains

Compte-tenu des délais entre la sollicitation des services de l'Etat et de la mise en œuvre du dispositif (24h), nous nous sommes appuyés sur les forces vives de l'association. Un grand nombre de salariés ont répondu à l'appel lancé par la direction. Cette mobilisation a permis d'accueillir les jeunes femmes dans de très bonnes conditions et d'assurer leur encadrement le temps de procéder au recrutement. 5 jours après l'arrivée des jeunes femmes, une équipe composée d'un chef de service, de 4 travailleurs sociaux aux profils variés (animateur en Français Langue Etrangère, Assistants de service social, éducateur spécialisé) et d'un interprète était opérationnelle. Nous avons également fait appel à une société de surveillance aguerrie à ce type de missions pour assurer les veilles de nuit le week-end (les salariés de l'Epide intervenant en semaine).
Les premiers jours ont surtout été consacrés aux achats de première nécessité (vêtements, chaussures, produits d'hygiène …), aux démarches administratives (carte Badgéo, attestation d'hébergement, photo…) et à l'animation d'informations collectives (mission du CAOMI ; règles de vie collective…) avec l'appui d'un interprète.

3) Le profil des jeunes

Nous avons accueilli 14 jeunes, 12 d'entre elles se sont présentées comme étant mineures. 2 autres se sont présentées comme majeures, elles ont été invitées par les autorités présentes à Calais, à monter dans le même bus que leurs compatriotes.
La plupart des jeunes maitrisent l'anglais. Le parcours migratoire de ces jeunes femmes est sensiblement similaire, de longs mois à parcourir l'Europe puis Calais. Si certaines n'y sont restées que 3 mois, d'autres y ont passé plus de 18 mois. Toutes ont clairement exprimé qu'elles ne souhaitaient rien d'autre que de rejoindre le Royaume-Uni.

Le groupe accueilli était composé de toutes sortes de caractères, de personnalités, les positions de chacune semblaient aller de soi. Une hiérarchisation s'était rapidement mise en place, avec à sa tête un leader, dont la légitimité semblait reposer sur : la maîtrise de l'anglais, le nombre de mois passés à Calais et l'âge qui souvent se positionnait en tant que médiatrice. Face au groupe, il a été souvent difficile pour certaines d'oser une parole différente.

4) La vie quotidienne

Réparties dans 2 dortoirs, les jeunes femmes ont vite trouvé leurs repères et se sont adaptées facilement aux règles du fonctionnement de l'EPIDE et à nos contraintes organisationnelles. En effet, chaque étape de la journée était conditionnée par les modalités d'intervention de l'équipe et du fonctionnement du lieu d'hébergement : le lever, les repas pris au restaurant du Foyer Notre Dame, les sorties, le coucher… Les horaires étaient identiques pour tous. Les week-ends ont cependant été l'occasion de leur accorder plus de souplesse, du fait de l'absence des volontaires de l'EPIDE. De manière générale les matinées étaient consacrées aux tâches ménagères (lessive, entretien des chambres et des sanitaires) et l'après-midi aux activités.

5) Les activités proposées

Diverses activités ont été proposées par l'EPIDE (Zumba) ou par l'équipe du CAOMI. Malgré la diversité des activités proposées (cuisine, bien-être, cinéma, découverte de l'environnement, sport, cours de français…) nous avons eu du mal à les mobiliser. L'inscription d'une personne dans une activité suppose d'abord la satisfaction des biens primaires. Si leurs besoins physiologiques étaient pleinement satisfaits, leurs besoins de sécurité (environnement stable et prévisible sans anxiété) étaient quant à eux loin d'être comblés. Par ailleurs ce refus n'était- il pas également l'expression de l'absence d'autonomie ? En effet les jeunes femmes accueillies mineures ou majeures étaient à Calais libres de leurs choix et de leurs actions. Dans ce dispositif elles se sont retrouvées sous « l'autorité » d'une équipe. Ainsi en refusant de participer aux animations n'était-ce pas une manière d'affirmer un certain pouvoir décisionnel ?
Face à ce constat, nous avons rapidement revu notre organisation prenant en compte le règlement de fonctionnement de l'EPIDE, les habitudes de vie des jeunes qui a permis de mieux prendre en compte les souhaits et les besoins de chacune des personnes accueillies. Nous avons mis en place des doublures à raison de 3 ou 4 après-midi par semaine.

6) L'accompagnement à la santé

Les jeunes femmes accueillies ont rapidement bénéficié d'une évaluation relative aux questions de santé. Avec l'appui de l'infirmier de l'EPIDE, les jeunes femmes ont pu bénéficier d'une consultation chez un médecin libéral partenaire de l'établissement. Aucun problème particulier n'a été relevé.
En partenariat avec le service des actions de prévention sanitaire, toutes les jeunes femmes ont bénéficié d'un dépistage de la tuberculose.
4 jeunes ont été orientées vers la Boussole (soins dentaires, radios…)

7) La chronologie des évènements

Depuis leur arrivée le 3 novembre, il a fallu d'abord rassurer ces jeunes femmes, gagner leur confiance, et leur expliquer la suite de la procédure. Puis l'attente s'est installée. Le 10 novembre les services de l'Etat nous informent de la venue de la délégation du *Home Office* (Ministère de l'intérieur britannique), programmée au samedi 12 novembre. Dans l'urgence nous modifions les plannings afin d'assurer un encadrement conséquent. Les jeunes femmes sont informées. Le 11 novembre, la Préfecture du Bas-Rhin nous informe tardivement que le home Office ne viendra pas. Les jeunes femmes nous font part de leur déception.
Le 21 novembre, les anglais sont enfin là. La délégation du Home Office a mené des entretiens afin d'évaluer leur admissibilité au titre du regroupement familial, en vertu des régulations européennes ainsi que de la disposition humanitaire de la loi sur l'immigration adoptée par le Parlement britannique en 2016, connue sous le nom d' « amendement Dubs ». Cependant malgré les questions des jeunes femmes, ils repartent sans donner d'éléments sur la temporalité de la procédure ni sur les critères de sélection.

Le 7 décembre, la Préfecture nous informe que 6 jeunes doivent être transférées le lendemain vers l'Angleterre, charge à nous d'annoncer une décision qui ne nous appartient pas et d'organiser dans l'urgence le voyage à Paris.

Le 8 décembre, nous confions les 6 jeunes aux représentants du Royaume-Uni.

Le 15 décembre le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du BAS-RHIN informe les 8 jeunes femmes que leur demande de transfert vers le Royaume-Uni est refusé. Un représentant de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) ainsi qu'un représentant des services de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin expliquent aux jeunes femmes les différentes possibilités prévues par la circulaire du 1er novembre. Il leur est également signifié que le CAOMI allait fermer prochainement. Les jeunes sont par ailleurs informées des possibilités de recours.

Le lendemain, le Conseil Départemental procède à l'évaluation de la minorité. Toutes déclarent être majeures. L'incompréhension et l'anxiété suscitées par ces pratiques ont occasionné des mouvements d'indignation, se prolongeant par des comportements à risque (grève de la faim, tentatives de suicide, automutilations...).

Le 17 décembre, les jeunes femmes refusent de s'alimenter : elles exigent une notification individuelle du Home Office. Le Secrétaire Général Adjoint est informé de la situation, il se déplace à 2 reprises à l'EPIDE et tente une négociation. Il les encourage à écrire un courrier et s'engage à le faire transmettre aux autorités du Royaume-Uni.

Le 21 décembre, une nouvelle réunion est organisée en présence du Secrétaire Général Adjoint de la préfecture, de la Directrice de la DRDJSCS et de la directrice adjointe d'Horizon Amitié qui leur propose de visiter le Centre d'Accueil et d'Orientation (dispositif pour majeures). Les 8 femmes refusent.

Compte-tenu des vacances de Noël, les autorités ne souhaitent pas précipiter la fermeture du dispositif, rendez-vous est pris début janvier.

Le 4 janvier, le Secrétaire Général Adjoint les informe que la fermeture du CAOMI est prévue le 6 janvier. Le lendemain, elles vont visiter le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), géré par Horizon Amitié. Le groupe accepte finalement le transfert vers le CAO.

Le 6 janvier, toutes les jeunes femmes sont transférées vers le CAO, le CAOMI ferme ses portes.

8) L'accompagnement juridique

Un représentant du Haut-commissariat aux Réfugiés a rencontré les jeunes pour leur expliquer leurs droits.
Une jeune femme a souhaité introduire un recours. Pour l'aider dans sa démarche, nous nous sommes appuyés sur les compétences juridiques du service d'aide aux dossiers de l'Association Foyer Notre Dame.

Conclusion

Notre expérience du public ayant connu un parcours migratoire, nous a permis de faire face à des situations difficiles. Des comportements à risque et des violences verbales entre les jeunes ont nécessité un soutien psychosocial important et parfois quotidien.
Malgré un dispositif monté « à la hâte », malgré l'absence d'informations claires (délais, procédure…), nous nous sommes toujours efforcés de conduire cette mission particulière avec une grande implication et un réel souci du bien-être de ces jeunes femmes et de leur avenir. Ces paragraphes ne retracent cependant pas tous les moments de vie que nous avons partagés chargés d'émotions.

Le Pôle Asile - Réfugiés

Siège et direction
3, rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : siege@foyernotredame.org

Cathie **GESTHAZ**, Directrice du Pôle asile - réfugiés

PADA 67
7, rue Saint Michel - 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 14 12 44 - **Email** : pada@foyernotredame.org

URGENCE
Centre Lyautey 1, rue des Canonniers - 67100 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 84 58 16
Email : lyautey@foyernotredame.org

CADA
CADA OUEST - 9, rue Alexandre Dumas - 67200 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 27 54 80 - **Email** : cada-ouest@foyernotredame.org
CADA NORD - 4, rue des Alpes - 67205 OBERSHAUSBERGEN
Téléphone : 03 88 56 94 90 - **Email** : cada-nord@foyernotredame.org
CADA ANNEXE - 9, rue Jacob Mayer - 67200 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 30 85 50 - **Email** : aideauxdossiers@foyernotredame.org

CIR
55, rue Gioberti - 67200 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 27 22 77 - **Email** : cir@foyernotredame.org

ACTION POUR PERSONNES REGULARISEES
2 impasse du mai - 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 27 90 02 - **Email** : action.regularise@foyernotredame.org

LE PLAN MIGRANTS
2 impasse du mai - 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 27 90 02 - **Email** : action.regularise@foyernotredame.org

Si 2015 a été l'année de la Réforme de l'Asile en France, 2016 a été celle de sa mise en application concrète. Une mise en musique difficile, rendue encore plus complexe par le contexte migratoire que l'on connait. Avec cette grande réforme, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, établissement public rattaché au Ministère de l'Intérieur, devient désormais un acteur central intervenant dans le cadre du premier enregistrement des demandeurs d'asile au Guichet Unique (Préfecture/OFII), dans la détection de la vulnérabilité des personnes primo arrivantes, dans les orientations vers l'hébergement et le versement de l'allocation pour demandeur d'asile. Ce sont de grands changements tant dans l'approche que dans les applications sur le terrain.

En termes de flux à l'échelle du Bas-Rhin, la PADA a enregistré 3034 personnes dont 923 enfants, soit une augmentation de plus de 29% par rapport à 2015. Et, les 69 nationalités représentées contre 57 en 2015 et 49 en 2014 sont un révélateur de l'état d'un monde qui ne va pas bien. Bien sûr, cette augmentation a mis notre territoire sous tension et mis à mal la fluidité ambitionnée par la réforme, mais il me semble juste de la mettre en perspective avec les 85 726 demandes déposées en France cette année. Et plus encore, avec les 1.2 millions de personnes qui ont déposé une demande de protection dans l'un des états membres de l'Union Européenne dont 6 sur 10 l'ont fait en Allemagne (source Eurostat), dans un monde qui compte 20 millions de réfugiés (source ONU). A ceux qui parlent d'une France envahie par les réfugiés, il nous faut aussi les renvoyer aux statistiques 2016 publiées par l'OFPRA et qui annonce 36 233 protections accordées par la France. Ces chiffres montrent bien qu'on est très éloigné du spectre de l'invasion migratoire redoutée par certains.

La politique en matière d'asile en France est un sujet qui fait l'objet de beaucoup de débats. Immigration, migrant, demandeur d'asile, débouté, sans papiers sont des termes utilisés sans qu'on sache toujours de quoi, ou de qui, on parle réellement ; d'où peuvent naître certains amalgames ou fausses interprétations. Ainsi, notre association prend toujours à cœur de répondre aux sollicitations de partenaires pour des formations, informations sur cette thématique et plus particulièrement sur le parcours du demandeur d'asile en France. Lors de ces interventions, nous nous sommes rendus compte à quel point il était utile de faire partager notre expertise pour faire mieux connaitre ce public en exil, très médiatisé mais dont le parcours et les droits sont souvent peu connus.

Personnes seules ou en famille, qui ont fui leur pays, la guerre, les persécutions, la misère ou ont été chassés, par la sécheresse ou la famine, d'un pays où ils ne se voient pas de futur. « Exiler, c'est arracher l'être de son sol, rompre les racines de ses habitudes et de sa vie, pour les porter sur une terre où il ne s'acclimatera peut-être jamais. C'est ajouter une souffrance physique, incessante et cruelle, à la souffrance morale, non moins douloureuse ». Cette phrase Guy de Maupassant l'a écrite à propos d'exilés bannis, mais l'exil n'est il pas toujours une contrainte ? Notre travail c'est de veiller à ce que ces « déracinés » bénéficient d'un accueil bienveillant et qu'ils puissent accéder à leurs droits dans les meilleures conditions, de les aider à provoquer et saisir les opportunités qui leur permettront une inclusion dans notre société.

Valoriser la parole des réfugiés est donc un élément capital car ils ont beaucoup de choses à nous faire partager. Cette année, plusieurs réfugiés ont pu apporter leur témoignage lors de la « Marche des Parapluies » organisée par notre association à l'occasion de la Journée Internationale des Réfugiés et une jeune femme, artiste peintre, a exposé ses toiles. Une femme soutenue dans sa procédure par nos juristes a eu l'occasion de témoigner au Conseil de l'Europe pour étayer, par son expérience de femme victime de violences, le rapport réalisé par une parlementaire belge sur la question de la violence fondée sur le genre ; une parole exprimée qui a ému toute une assemblée internationale. D'autres personnes ont pu témoigner dans un reportage sur le parcours du demandeur d'asile diffusé sur FR3 Alsace. Peintres, danseurs ou musiciens, nous essayons de valoriser le mieux possible leurs potentialités mises en sommeil pour une période dont on ne connait pas la durée. Dans cet esprit, depuis quelques années, un travail important est réalisé avec la Compagnie théâtrale 12.21 qui donne la parole aux réfugiés. Ce sont de multiples occasions de faire s'exprimer des personnes qui ont vu dans la France le Pays des Lumières et plusieurs autres projets sont en cours pour 2017.

C'est dans cet esprit d'ouverture, riche en échanges que nous avons souhaité développer le Pôle Animation avec le recrutement de salariés supplémentaires. Animatrices en français langue étrangère ou animatrices organisant des ateliers socio éducatifs et proposant des animations culturelles ou de loisirs, toutes ont le même objectif qui est de faciliter l'insertion.

Mais, force est de constater que si l'amélioration et la simplification des conditions d'accueil étaient des objectifs qu'ambitionnait la réforme, ils n'ont pas réellement été atteints. Car, faute d'anticipation et par manque de moyens alloués et non de bonne volonté des agents, les missions qui incombent à l'OFII ont été compliquées à se mettre en place, avec des conséquences pénalisant les personnes dans leur accès aux droits et à la procédure d'asile.

Ainsi, des délais d'enregistrement au Guichet Unique réunissant les agents Préfecture et OFII n'ont pu être respectés que jusqu'à la fin du premier semestre, l'approche de la vulnérabilité nous est apparue assez différente de celle des intervenants sociaux, et une allocation désormais versée directement par l'OFII qui a connu un démarrage extrêmement difficile, pénalisant les allocataires rendant ainsi leur situation encore plus précaire et augmentant leur angoisse.

…/…

L'accès à l'hébergement n'a pas non plus toujours été à la hauteur des espérances du législateur. Le cumul des difficultés d'utilisation du logiciel du dispositif national d'accueil géré par l'OFII, les places restées vacantes car réservées à des relocalisés syriens ou irakiens tardant à arriver, des personnes de plus en plus nombreuses placées sous convention Dublin non éligibles en CADA, le démantèlement du calaisie, les déboutés ne trouvant pas de solution d'hébergement au terme de leur procédure et n'envisageant aucunement un retour au pays, n'a pas permis la fluidité espérée. Et, malgré l'augmentation du nombre de places en CADA, l'hébergement hôtelier avec les conséquences qu'on lui connait, n'a fait qu'augmenter.

Au cours de cette année, l'association a pu transformer 95 places d'urgence asile en places CADA et nous avons maintenant une offre de 500 places dans ce dispositif qui est le plus adapté à l'accompagnement des personnes en procédure de demande d'asile. Mais cette transformation n'a pas été aussi simple à effectuer que prévu dans la mesure où un certain nombre de personnes n'étaient plus éligibles en CADA au moment de l'obtention de l'autorisation. La gestion des 106 places urgence qu'il nous reste en fin d'année, et dont une partie se trouve dans un bâtiment du site de Lyautey, devient de plus en plus problématique car ce bâtiment est vieillissant et c'est avec inquiétude que nous envisageons de faire passer aux usagers un autre hiver dans ces locaux.

Toujours sur fond de Réforme, en 2016 l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection a été une des priorités du gouvernement et le Centre d'insertion pour Réfugiés (CPH) est amené à prendre une place particulière sur le territoire. Le Ministère de l'Intérieur l'a rappelé dans une note d'août redéfinissant le rôle, les missions et les modalités d'orientation et permettant de proposer au public réfugié une offre de service élargie. Ainsi, si l'appel à projet d'extension, auquel nous avons répondu, n'a pas connu d'issue favorable dans le Bas-Rhin, nous continuons à travailler sur des projets innovants, à destination de ce public, qui pourront nous l'espérons, voir le jour au premier semestre 2017.

Quelques mots sur l'Action pour Personnes Régularisée qui, avec très peu de moyens humains, permet à des personnes, la plupart du temps issues de l'asile et orientées par le SIAO d'avoir enfin, ce qu'ils ont attendu depuis parfois des années, un logement et un travail. Les ménages sont pris en étau entre les blocages administratifs et les conditions exigées pour la signature d'un bail, les durées de prises en charge s'allongent à notre grand regret pour des personnes parfois titulaires de ressources et prêtes à vivre de façon totalement autonome.

L'adaptation au public et au contexte, le développement de l'activité, l'innovation dans l'accompagnement sont les moteurs de notre action qui est retracée dans le rapport annuel du Pôle Asile Réfugiés toujours en mouvement et riche en projets novateurs en faveur des personnes prises en charge.

Cathie GESTHAZ
Directrice Pôle Asile Réfugiés

La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

L'Equipe de la Plateforme d'Accueil PADA 67

Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Brigitte **KUNZ**, Chef de Service
Angélique **WOLF**, Chef de Service

Souleye **AW**
Elisabeth **CARABIN**
Razita **CELIMOVA**
Hanadi **CHAWA**
Alaoudi **DALAKOV**
Sandra **DEHON**
Léa **DUBOST**
Sandrine **FABRE**
Audrey **L'HOTE**
Line **LECERRE**
Gladysse **LOMBI**
Nyanza **PALUKU RUBINGA**
Katalina **ROOS**
Selma **YILDIRIM**

Service Civique

Fazila **FAZILI**

Stagiaire

Rouzanna **AROUTUNYAN**

Bénévoles

Lela **AVALIANI**
Nilabe **CEKANDARI**
Arthur **GOUDELIN**
Vladimir **LESCYNSKI**
Farah **MAHSAS**
Véronique **SAVARY**

2016 a été une année inédite en terme de flux avec plus de 3000 personnes demandant l'asile dans le Bas-Rhin. L'on peut donc facilement en imaginer les conséquences pour l'équipe de salariés mais aussi pour les personnes elles mêmes.

Le flux a eu pour conséquence une augmentation du délai d'attente entre l'enregistrement en PADA et le passage au Guichet Unique de la Préfecture. Le délai de 3 jours a pu être tenu à peu près jusqu'en juillet, mais il a connu une augmentation progressive pour atteindre 5 semaines en fin d'année. Et, bien sûr, plus le délai est long et plus l'accès aux droits est retardé.

Le nombre croissant de personnes a eu raison aussi, de l'augmentation des places sur le territoire avec des difficultés d'accès à l'hébergement, particulièrement au mois de décembre. L'équipe a donc été très sollicitée sur cette problématique par les demandeurs d'asile mais aussi par de nombreux partenaires désireux de trouver des solutions. Grâce à la collaboration étroite que nous avons entretenue, tant avec le SIAO que l'OFII, nous avons pu parfois, trouver et proposer, des solutions satisfaisantes, mais pas pour l'ensemble des demandeurs.

1) L'activité PADA

	Isolés	Familles			Total
		Nombre	Adultes	Enfants	
Nouveaux arrivants	1008	594	1103	923	**3034**
Personnes suivies au 31 décembre	1102	591	1147	895	**3144**
Total personnes suivies en 2016	1725	908	1737	1341	**4803**

Le Flux
L'augmentation du flux en 2016 représente une augmentation de 29 % (+ 873 personnes), toutes procédures confondues, par rapport à 2015.

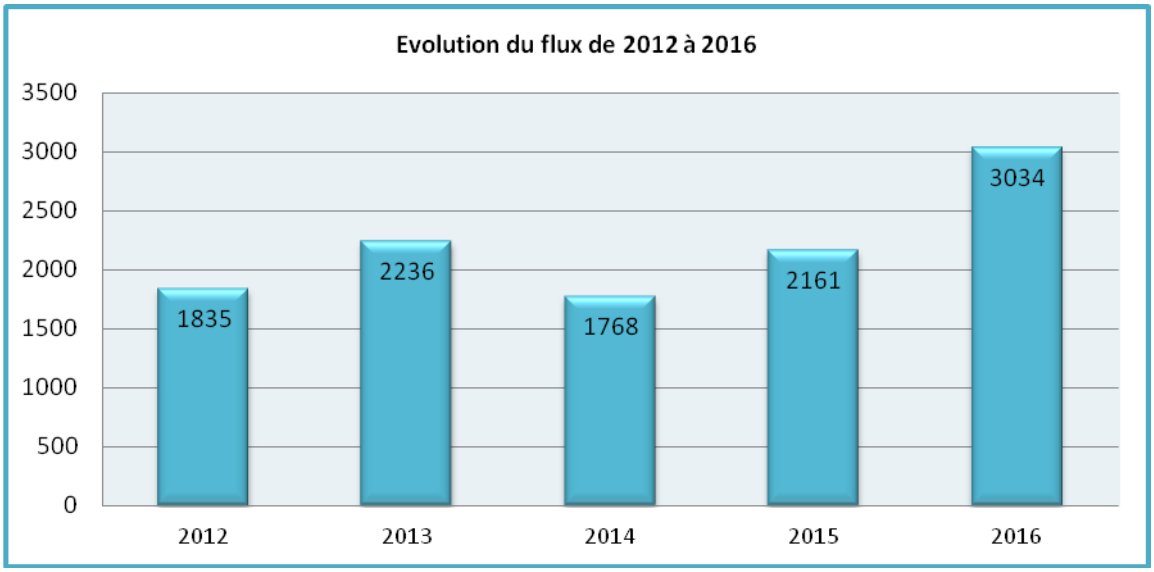

Les pays d'origine des nouveaux arrivants
Ce sont 69 nationalités différentes qui ont été reçues en 2016 contre 57 en 2015 et 48 en 2014. Cela démontre que le phénomène de migration est en augmentation et qu'il s'étend à toujours plus de pays.

Les nationalités les plus représentées sont la Russie (98 familles et 89 isolés), l'Albanie dont les arrivées ont triplé cette année (91 familles et 60 personnes isolées) et le Kossovo (65 familles et 73 isolés). Durant le deuxième semestre, moins d'arrivées de syriens mais une augmentation du nombre d'irakiens qui sont passés de 36 à 195 personnes (43 familles et 28 personnes isolées). Les serbes sont eux aussi beaucoup

plus présents sur le territoire avec 143 personnes pour 8 en 2015. Pour l'Afrique subsaharienne, le constat reste le même il y a peu de familles mais essentiellement des personnes isolées et des femmes seules avec enfant. Les personnes originaires du Soudan étaient très peu représentées en 2015 et cette année, elles sont au nombre de 93 personnes isolées.

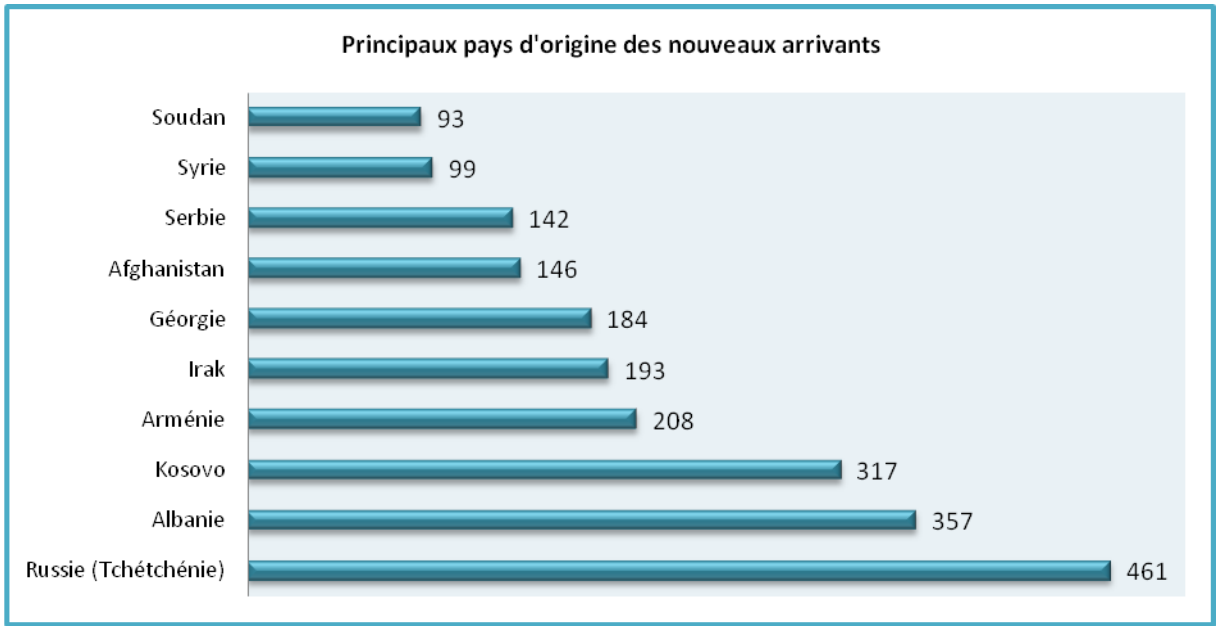

La situation administrative des nouveaux arrivants

Le placement des personnes en procédure Dublin est lui aussi en augmentation. Si cette procédure a concerné 262 personnes en 2014, 498 personnes en 2015, elle culmine à 665 personnes en 2016. Ce qui a une conséquence importante sur notre activité puisque ces personnes ont moins d'accès à l'hébergement en structure asile et cela a pour conséquence un suivi prolongé sur la PADA.

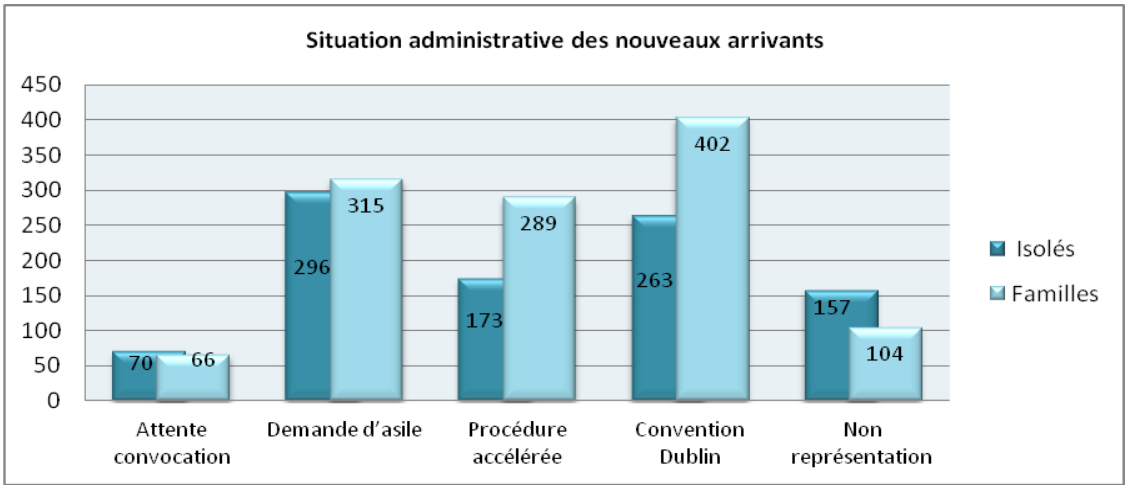

Les profils familiaux des nouveaux arrivants

L'arrivée de personnes isolées est en augmentation. Ils représentent 1008 personnes en 2016 contre 688 en 2015 et 414 personnes en 2014. Le nombre de famille est en légère baisse 354 contre 415 en 2015. Les couples sans enfants et les familles monoparentales sont en légère hausse par rapport à 2015.

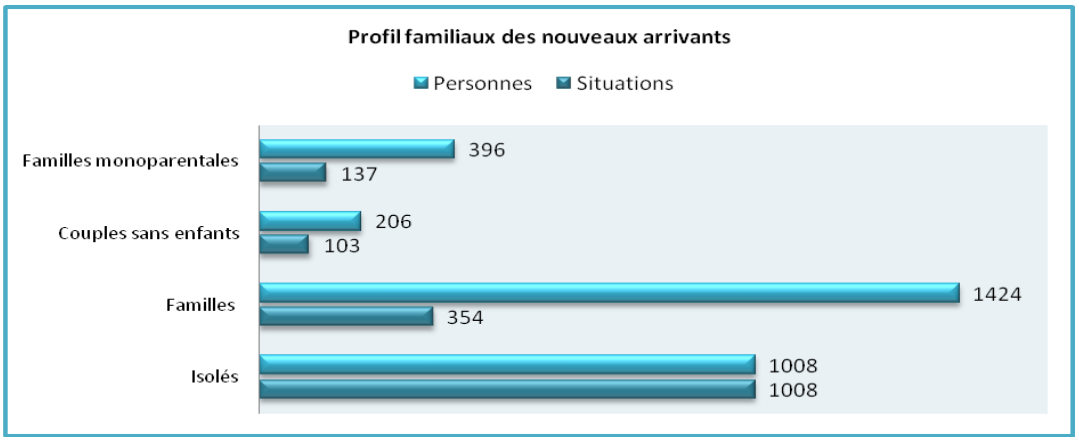

2) La domiciliation postale

La domiciliation postale est une prestation proposée à tous les demandeurs d'asile qui n'ont pas d'adresse chez un tiers. Durant l'année 2016 ce sont 1512 domiciliations postales qui ont été ouvertes et 579 qui ont été fermées. 1579 domiciliation postales étaient activent au 31 décembre 2016. Une moyenne de 162 ménages ont reçu du courrier pendant les permanences pour 292 personnes en moyenne se présentant.

Domiciliations actives

	Isolés	Familles	Total
Total	1190	535	1579

La domiciliation, et particulièrement le traitement et la remise des courriers, reste un poste sensible et chronophage. La distribution des courriers est réalisée par au moins trois personnes. Lors des jours de distribution la régulation du flux à l'intérieur des locaux, comme sur la voie publique, demeure une préoccupation constante. Grâce à la présence d'un agent de sécurité, nous sommes en mesure de respecter la sécurité dans les locaux (nombre de personnes) et sur la voie publique.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers la modernisation du service de domiciliation à été amorcée en 2016 avec un nouvel équipement et une nouvelle organisation. Nous attendons beaucoup de la mise en place d'un logiciel spécifique pour le traitement du courrier en début d'année prochaine.

Activité permanence domiciliation

	Passages personnes	Remises de plis par boîte postale
Janvier	2228	1232
Février	2105	1211
Mars	2429	1223
Avril	2433	1392
Mai	2024	1012
Juin	2619	1750
Juillet	2440	1698
Août	2479	1187
Septembre	2459	1394
Octobre	2217	1151
Novembre	2090	1075
Décembre	2533	1255
Total	28056	15580
Moyenne*	**292**	**162**

***** Par boîte postale et par permanence (2 permanences / semaine)

3) Les orientations vers un hébergement dans une structure asile

La question de l'hébergement et de l'orientation des demandeurs d'asile vers des structures dédiées est désormais une mission qui incombe à l'OFII. Une écoute attentive, une confiance et un dialogue ce sont développées au fil des mois entre les équipes de la PADA et de l'OFII et permettent des échanges de qualité sur les situations particulières ou qui ont trait à des vulnérabilités et favorise leur prise en compte.

4) Les aides de premières urgences

Les orientations pour bénéficier de colis alimentaire ont concernés 491 familles, 51 couples et personnes isolées. La distribution de colis alimentaires se met en place dès l'arrivée des familles et prend fin dès qu'elles perçoivent l'ADA, soit environ 2 mois après la première orientation. Ces dispositions ont été prises pour faciliter l'accueil des personnes dans les meilleures conditions mais aussi pour éviter que les demandes ne dépassent l'offre.
Les orientations vers le caritatif peuvent être réactivées en cas de difficultés particulières, coupure dans le versement de l'ADA ou un changement de procédure, par exemple. Des contacts réguliers avec nos partenaires permettent un ajustement aux besoins.

Les personnes isolées peuvent depuis début décembre bénéficier de colis alimentaires. La demande reste cependant assez faible, la préférence s'orientant plus vers des solutions de repas chaud étant donné l'absence d'hébergement et l'impossibilité de cuisiner.

5) L'aide à la constitution des dossiers OFPRA

901 dossiers OFPRA ont été réalisés de janvier à fin décembre. Avec une moyenne de 75 dossiers OFPRA par mois.
La plateforme fournit aux personnes accueillies et qui le souhaitent, un accompagnement dans l'accès à la procédure de l'OFPRA. En entretien individuel, les personnes reçoivent les informations générales et les explications relatives à la constitution du dossier dans une langue qu'elles comprennent. Les aides à la rédaction et traduction du récit qui motive la demande d'asile sont adaptés aux capacités orales et écrites des personnes demandeuses. Les vulnérabilités importantes repérées sont avec l'accord des personnes signalées dans les meilleurs délais à l'OFPRA pour une adaptation de la procédure.

6) L'accompagnement dans les démarches sociales

Toutes les personnes non hébergées dans un dispositif asile (HUDA, CADA) du département sont accompagnées dans leurs démarches administratives et sociales.

La couverture médicale **:** L'accès aux soins fait partie des premières demande. Durant l'année 2016, ce sont 1281 (728 isolés 553 familles) dossiers de CMUC qui ont été réalisés. L'instruction du dossier CMUC est réalisée lors de l'entretien qui a lieu après le passage au GUDA sur rendez vous.

Les personnes présentant ou déclarant des problèmes de santé sont orientées vers le service des Hôpitaux de Strasbourg « La Boussole ». Ce service prend en charge les personnes qui ne sont pas encore bénéficiaires de la couverture médicale. Les nouveaux arrivants sont orientés vers le Centre de Dépistage de la tuberculose du Conseil Départemental en cas de suspicion ou de déclaration. Les enfants sont adressés aux mêmes services pour la vaccination obligatoire.

Un partenariat mis en place avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin en 2016 permet un meilleur délai de traitement pour l'affiliation mais aussi pour l'effectivité de la CMUC. Les délais sont actuellement de 10 jours pour l'affiliation et de 20 jours pour la CMUC. Les dossiers urgents bénéficient d'un traitement optimal, l'affiliation est réalisée dès la transmission des dossiers et la CMUC est effective en 3 à 4 jours. La possibilité est ouverte de traiter affiliation et CMUC immédiatement pour des situations très particulières.

7) La scolarisation des enfants

Les familles de 188 enfants de 3 à 6 ans été informées des modalités d'inscription en maternelle. Les orientations vers le Services de la Scolarité de l'Eurométropole de Strasbourg ont concerné 180 enfants de plus de 6 ans. Les orientations vers le CIO ont concerné 223 enfants de plus de 11 ans.

La scolarisation des enfants est une question importante pour les familles qui sont très demandeuses. Il est à noter qu'en raison d'un éloignement important entre le lieu d'hébergement et l'accès à un moyen de transport, certaines familles renoncent à scolariser leurs enfants. C'est notamment le cas lorsque les familles sont hébergées hors de l'Eurométropole. Un changement d'hôtel en cours de scolarité peut également être à l'origine d'une déscolarisation, si le lieu d'hébergement est trop éloigné ou que la dépose des enfants intervient dans deux écoles différentes.

Les enfants dépendant de l'enseignement élémentaire sont rapidement pris en charge après leur arrivée sur le territoire, ce qui n'est toujours pas le cas pour les jeunes qui dépendent de l'enseignement secondaire qui doivent patienter plusieurs mois avant d'être scolarisés dans un établissement.

Conclusion et perspectives

Au cours de l'année, plusieurs ajustements ont été réalisés afin de répondre au mieux aux sollicitations des demandeurs d'asile et de leur offrir une meilleure écoute, comme par exemple la réorganisation des temps de permanence. Tous les changements sont maintenant intégrés par l'équipe qui s'attache à réfléchir et à travailler à d'autres axes d'amélioration. La PADA est un service où il faut sans cesse ajuster et revoir les fonctionnements pour permette un accueil digne des personnes.

La mise en place d'un logiciel spécifique pour la domiciliation postale est un des chantiers du début de l'année 2017. Nous espérons que l'accès au courrier sera facilité pour les usagers et que les salariés auront du temps libéré pour les missions de suivi.

Notre crainte pour 2017 est la poursuite du flux et le rallongement des délais d'accès aux conditions matérielles d'accueil pour les personnes avec un rallongement des délais pour l'enregistrement à la PADA qui ne pourra plus recevoir les personnes dès leur arrivée.

.

Le Service d'URGENCE

L'Equipe du Service d'Urgence

Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Dominique **VONIE,** Chef de service

Lucas **AUBERT**
Kamel **BOUALI**
Edin **CEKIC**
Sandrine **FAVRE**
Mohamed **JEBBOUJ**
Samira **LAAZAR**
Solmaz **PETITJEAN**
Hélène **ROMDHANE**
Fatima **TRAD**
Manon **VIVENOT**
Noémie **ZAMMEL**
Aleksejs **ZURAVLOVS**

Bénévoles Association AGIRabcd

M. **BRENDEL**
Marie-Hélène **CABARET**
Gérard **CASSIAT**

Stagiaires

Sydney **DONATI**
Emma **DROUARD**
Manon **DUBOIS**
Laetita **JANZI**

Veilleurs

ACTOR Sécurité

L'année 2016 a été sous le signe du mouvement ….mouvements occasionnés par de nouvelles orientations stratégiques, mouvements d'équipe, mouvements liés à la réforme du droit d'asile de novembre 2016, mouvements associatifs et citoyens… qui ont fortement impacté l'activité du Service Urgence.
Après la réduction de la capacité d'accueil de 290 à 201 places en 2015, il a été possible avec l'autorisation du Ministère de pérenniser 95 de ces places en places CADA. Cette transformation s'est faite pour l'essentiel dans le courant du second semestre, avec une montée en charge progressive à fur et à mesure que les résidents du Service Urgence quittaient le dispositif.
Il a fallu pour cela en amont, engager un important travail dès le mois de mai auprès des résidents en présence indue pour les inciter, les pousser, à enfin sortir. En effet lorsque la transformation en places CADA a été autorisée, près de 40% des résidents accueillis au Service Urgence étaient déboutés du droit d'asile. Dès le mois de juin, près d'une trentaine de personnes ont quitté l'HUDA avec pour maigre perspective, un hypothétique accueil par un dispositif géré par le 115 pour la plupart et une éventuelle régularisation de leur situation administrative par les services de la préfecture du Bas- Rhin.
Il a fallu gérer d'un coté l'accompagnement vers la sortie des personnes en présence indue dans un contexte d'anxiété marquée, et procéder en parallèle à l'accueil, à l'installation et à l'accompagnement global des demandeurs d'asile nouvellement orientés, tout en assurant la mission de prise en charge des huit hommes et des six femmes orientés hebdomadairement par le 115.
L'équipe des travailleurs sociaux, l'agent de maintenance pour la partie logistique et la secrétaire pour les aspects administratifs ont été fortement mis à contribution pour accompagner cette transformation.

Activité

Occupation

	Nbre places	%
2015	290*	95.54%
2016	106**	137%%

***** 201 places à partir du 1er décembre 2015
** Diminution progressive des places de juin à septembre 2016

Durée de séjour*

	Jours	Mois
2015	539	17,7
2016	634	20,8

*personnes sorties

Durée de séjour des personnes sorties

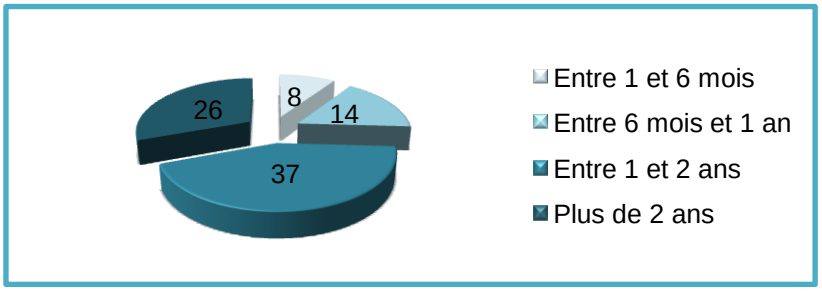

Journées réalisées

		Places	Adultes	Enfants		Total
2015*		290	54 758	41 183		95 941
2016**	Janvier à mai	201	16619	13454	30073	
	juin à décembre	106	14698	10858	25556	55629

***** 201 places à partir du 1er décembre 2015
** Diminution progressive des places de juin à septembre 2016

Les statistiques des 95 places CADA rattachées au site de Lyautey ont été intégrées au rapport d'activité CADA.

Flux entrées / sorties

	Entrées			Sorties			Présents au 31/12/2016		
	Adultes*	Enfants	Total*	Adultes*	Enfants	Total*	Adultes**	Enfants	Total**
2016	735	11	746	775	38	813	66	49	115

* dont 728 personnes orientées par le 115
** dont 14 personnes orientées par le 115

Typologie des personnes accueillies sur l'année

	Couple*	Ménages avec enfants			Isolés			Ménages monoparentaux		+ 60 ans
		H	F	E	H	F	- 25 ans	Situations	Nbr personnes	
2016	2	34	40	73	423	319	3	9	23	6

* en personnes

Les pays d'origine*

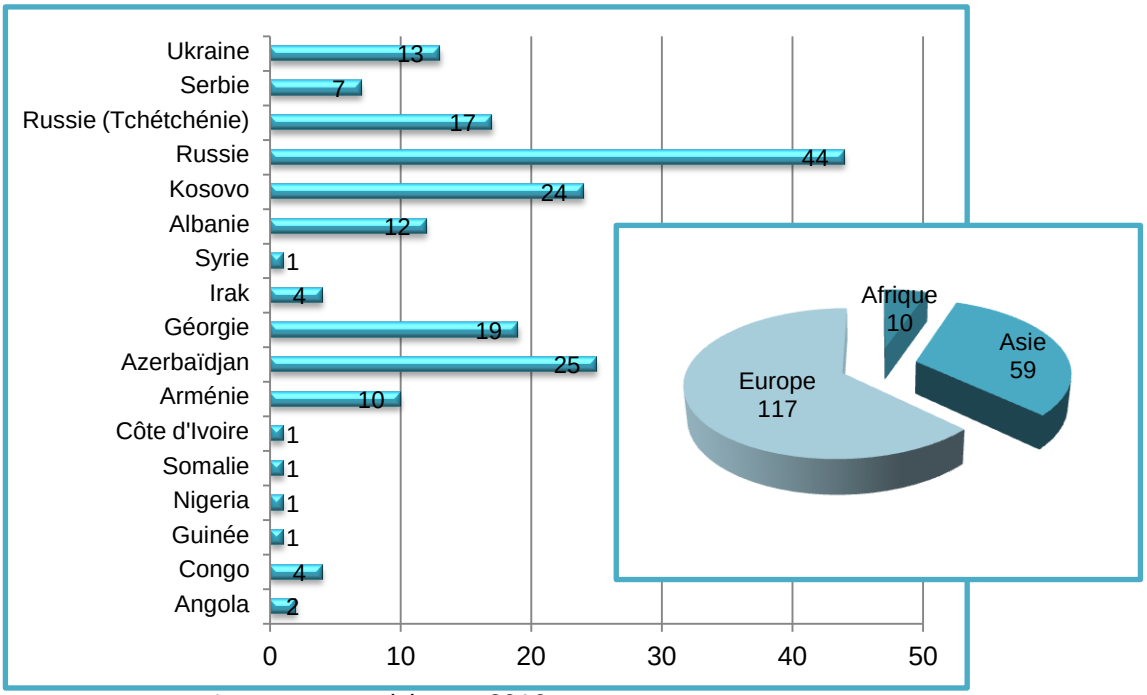

* personnes suivies en 2016

Situation des personnes présentes au 31/12/2016

Statut	Personnes
Attente décision OFPRA	6
Statut OFPRA (réfugiés)	3
Attente décision CNDA	2
Statut CNDA (réfugiés)	5
Rejet CNDA	56
Régularisation	29
Orientation 115	14
TOTAL	**115**

Les mouvements au sein de l'équipe
Trois de nos salariées ont connu un heureux événement au cours du deuxième semestre en cette année 2016 ; ce sont autant de nouvelles personnes qui ont assuré et continuent d'assurer en 2017 l'intérim en apportant leur dynamisme et leurs idées nouvelles ; ils ont pu s'appuyer sur l'expérience et l'expertise des deux anciens collègues pour mener à bien la multiplicité des taches et réaliser un accompagnement global des usagers.

Les répercussions de la réforme du droit d'asile et les prémisses de son application
La réforme du droit d'asile dont les décrets d'application ont été signés fin 2015 a commencé à produire des effets identifiables en 2016. La durée de l'instruction de la demande d'asile s'est sensiblement raccourcie notamment dans le cadre des procédures accélérées.
Nous avons également commencé à ressentir en fin d'année 2016 les effets de l'application de l'article L 744-5. Cet article prévoit la possibilité, après une décision de rejet définitive et la fin du délai de maintien dans les lieux, que l'autorité administrative compétente, après mise en demeure restée infructueuse, demande en justice qu'il soit enjoint à cet occupant sans titre d'évacuer ce lieu. Cette demande pourra également être formulée, avant l'expiration du droit à hébergement, à l'encontre des personnes ayant eu un comportement violent ou ayant commis des manquements graves au règlement du lieu d'hébergement. La juridiction alors compétente est le Président du Tribunal administratif saisi d'un référé mesure utile.

Un important travail de sensibilisation a été mené dans le dernier trimestre auprès des déboutés pour les informer que la préfecture du Bas Rhin allait mettre prochainement en œuvre ces nouvelles dispositions de mise en demeure de sortir.

Les effets de l'application de ces nouvelles dispositions pourront être mesurés en 2017, mais d'ores et déjà nous observons que les usagers susceptibles d'être concernés se mobilisent bien d'avantage pour obtenir une régularisation.

L'accompagnement des familles :
Bien que le service Urgence ait une vocation transitoire, l'équipe socio-éducative mène un travail d'accompagnement global des familles :

Pour les demandeurs d'asile :
- L'ouverture des droits concernant l'aide financière par l'attribution de l'ATA et l'accès à la Couverture Maladie Universelle
- La scolarisation des enfants, leur inscription dans certaines classes spécialisées pour les enfants primo-arrivants ou présentant certaines difficultés
- Le suivi de la procédure de demande d'asile
- L'accompagnement dans le logement pour les familles installées en appartement partagé ou non et dans le collectif
- La déclaration des revenus

Pour les personnes statutaires :
- Les familles statutaires sont en attente d'une solution de sortie du dispositif, soit par l'accès direct à un logement, soit par une prise en charge par le Centre d'Insertion des Réfugiés, prise en charge qui n'est plus systématique.
- L'équipe de travailleurs sociaux axe l'accompagnement sur la question de la sortie des familles statutaires, l'accès aux droits, le développement des ressources comme préalables au projet locatif et plus loin, l'insertion professionnelle pour les personnes dont le niveau de français est compatible avec l'élaboration d'un projet professionnel, le défaut de maîtrise de la langue française étant le principal frein à l'employabilité.
- Pour les personnes en capacité d'accéder au marché de l'emploi, nous aidons à l'élaboration du CV et des lettres de motivation, ainsi que les contacts avec la Mission Locale pour les moins de 25 ans, les entreprises d'insertion et différents employeurs.

Pour les personnes régularisées :
- Les personnes régularisées ne disposent d'aucune ressource si ce n'est pour certains, l'Allocation Adulte Handicapé, octroyée aux adultes titulaires d'une reconnaissance de handicap et présentant un certain taux d'incapacité. Pour les autres, seul l'accès à l'emploi leur permettra d'accéder à des ressources et donc d'envisager par la suite, l'accès à une autonomie locative. Là encore, le principal frein à l'employabilité reste la non-maîtrise de la langue française.

Pour les personnes déboutées :

- Nous signifions la fin de prise en charge dans le mois qui suit la notification de rejet de la demande d'asile par la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). Les familles comprennent difficilement que leur prise en charge s'arrête et qu'elles vont se retrouver sans hébergement, surtout pour celles qui n'ont pas de famille en France, ni lien particulier avec des membres de leur communauté, qui pourraient les héberger momentanément. D'autres sortent assez spontanément du dispositif. Pour celles qui se maintiennent dans l'hébergement, nous assurons un accompagnement ponctué de visites à domicile et d'entretiens, puisque les enfants continuent à être scolarisés et les familles domiciliées tant qu'elles sont hébergées. Nous assurons également les orientations vers le secteur, qui s'avèrent régulièrement problématiques, car saturé de demandes. Nous les sensibilisons également que désormais la Préfecture a la possibilité de saisir la justice en référé pour leur demander de quitter l'hébergement

Les petits déjeuners mensuels :
A défaut d'avoir un conseil de vie sociale, le Service Urgence s'efforce de promouvoir la parole des usagers. Des petits déjeuners mensuels sont organisés avec les résidents de manière à favoriser l'expression et le recueil des souhaits pour améliorer le quotidien.
C'est à cette occasion aussi que les parents sont sollicités pour co-encadrer les activités à venir destinées aux enfants

La promotion des activités de loisirs et culturelles en direction des enfants
De nombreuses activités ont pu être organisées en direction des enfants accueillis sur le collectif. Qu'elles aient été réalisées en interne avec le concours des scouts du Neuhof ou de la JEEP ou à l'extérieur dans le cadre de la mise en place d'un programme d'activités culturelles combinant des sorties à la médiathèque André Malraux, au cinéma, au Musée d'Art Moderne, au « Vaisseau » ou au « Jardin des sciences » et co-encadrées par les parents ces temps forts ont rencontré un succès grandissant. L'apport des stagiaires a été déterminant pour assurer la récurrence et la pérennité de ces activités.

Animations	Séances	Bénéficiaires
Ecriture- Lecture	5	58
Cinéma	2	15
Activités –Visites – Sorties	3	37
Théâtre –Culture -Musique	2	13
Fête de Nöel	1	65

Une dynamique partenariale de proximité avec les associations du quartier en essor…
Depuis janvier 2016, nous participons au petit déjeuner mensuel des partenaires du Neuhof. Ce moment de convivialité partagée entre les acteurs associatifs et institutionnels du quartier du Neuhof permet à la fois de diffuser une information des activités mises en place, mais aussi de se fédérer autour de projets culturels ou d'actions ponctuelles en faveur des habitants du quartier.
De cette façon, nous avons réussi à promouvoir la participation des usagers aux spectacles organisés par la salle de concerts Django Reinhardt ou encore d'avoir le plaisir d'accueillir au sein du collectif une troupe de femmes choristes belges qui s'est produite sur le site en invitant chacun des résidents à participer aux chants et danses proposées.
Un partenariat avec les deux LAPE (lieu d'accueil Parents Enfants) permet un travail de soutien à la parentalité. Pour inciter les parents à venir avec les enfants, les salariées du LAPE ont commencé par organiser des temps de rencontre au sein du collectif avec pour objectif à terme d'inviter les parents et les enfants à se rendre plus facilement dans les lieux d'accueil.

Et une mobilisation citoyenne en hausse
Les citoyens du quartier qu'ils soient constitués en association ou non, ont largement contribué en 2016 à un dynamique de rencontre et de solidarité. Ils se sont fixés par exemple pour objectif à l'occasion du RAMADAN de fournir quotidiennement 80 repas chauds aux résidents du collectif…que ce soient « femmes d'ici et d'ailleurs », les bénévoles de la Mosquée du Neuhof ou encore des particuliers, ces

repas ont été confectionnés et amenés chaque soir avec en point d'orgue la remise de cadeaux aux enfants pour célébrer la fin du jeûne …
Les bénévoles du centre social et culturel du Neuhof ont également invité les résidents du collectif à une fête de noël…si initialement 25 personnes s'étaient inscrites, ce sont au final plus de 40 résidents qui ont participé à ce temps de fête.
Une expérience originale a également été tentée dans le courant de l'été 2016 ; la commune d'ETTENDORF s'est mobilisée pour offrir un hébergement à une famille de déboutés tchétchène. Après avoir collecté les fonds pour financer un accueil en gîte pendant un mois, le Maire a envisagé de mettre à disposition un logement le temps que la famille finalise son dossier de régularisation auprès de la Préfecture du Bas Rhin.
Hélas la conjonction de l'attentat de Nice et de l'assassinat du prêtre à Saint Etienne du Rouvray a généré un mouvement de défiance de la population locale qui n'a plus souhaité l'installation de cette famille de confession musulmane dans sa commune.
Par ailleurs les dons de vêtement, de nourriture, de jouets ont été nombreux ; des restaurateurs ou des commerces en détail de fruits et légumes ramènent ponctuellement des denrées alimentaires aux résidents sans ressources financières.

Les matinées d'animation Français Langue Etrangère
Les groupes animés par les bénévoles de l'association « AGIR abcd » sont organisés tous les lundis et vendredis matin de 9h à 11h, dans la grande salle du collectif. Un bilan et un diagnostic partagés en fin d'année ont mis en évidence que les nombreux mouvements occasionnés par la transformation de 95 places en CADA a fortement impacté la fréquentation.
Bien que nous rappelions l'importance d'apprendre la langue sans attendre la fin de la procédure, nous avons observé une fréquentation et une assiduité très irrégulière tout au long de l'année et des groupes de participants très hétérogènes.
Les cours doivent tenir compte de ces fluctuations et le contenu de l'enseignement adapté

Conclusion et perspectives pour 2017
Comme nous l'avons vu, l'année 2016 a été particulièrement mouvementée et dense. La transformation de 95 places n'a pas été chose facile et a pris plusieurs mois. L'équipe a été très mobilisée par cette question.
La gestion du site qui se dégrade de plus en plus pour offrir des conditions de vie restant précaires, est de plus en plus chronophage et de nombreuses interventions et réparations concernant le chauffage, l'eau chaude ont été nécessaires.
Néanmoins, le collectif de Lyautey demeure toujours un lieu convivial où, en règle générale, les familles sont rassurées par un accompagnement bienveillant par une équipe investie et professionnelle.

En 2017 nous continuerons de développer le partenariat de proximité avec les associations de quartier ainsi que les initiatives citoyennes de manière à renforcer la dynamique intégrative des résidents à la vie de la Cité initiée en 2016.
Il est probable que la mise en œuvre par la Préfecture du Bas Rhin des mises en demeure de sortir à destination des gens en présence indue va considérablement accélérer les flux. Les accueils seront, de fait, plus nombreux et les durées de séjour raccourcies. Il nous appartient d'accompagner au mieux les sorties.

La vocation d'hébergement d'urgence sera également renforcée puisque les places transformées en CADA, toujours rattachées au site de Lyautey en fin d'année, seront transférées dans les nouveaux bureaux du CADA de l'association qui sera réuni sur un seul site. L'HUDA continuera notamment d'accueillir celles et ceux qui ne pourront être orientés en CADA, notamment les demandeurs d'Asile sous statut DUBLIN.

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

L'Equipe du CADA

Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Catherine **HUSENAU**, Chef de Service du CADA Nord
Rajendra **NAECK,** Chef de Service du CADA Ouest
Antoine **NZONGOLA**, Chef de service Aide aux Dossiers

Michel **ADICHE**
Diane **BEKEL ANAKLI**
Sana **BELKACEMI**
Florian **CARAYOL**
Déloula **CHECKATT**
Liliane **DA COSTA**
Céline **DESJARDINS**
Cécile **DIEBOLD**
Yannick **FIDELIN**
Florence **FOURNIER**
Joëlle **HALLER**
Isabelle **HOHMATTER**
Fariba **KIA**
Line **LECERRE**
Anaïs **MAHAMAT**
Djidda **MAHAMAT ALAMINE**
Pauline **MARTIN**
Shahrzad **MONTAZER-RAHMATI**
Nyanza **PALUKU**
Frédérique **PARCHMENT**
Katalina **ROOS**
Sunny **SAWMYNADEN**
Anne-Marie **SIRNA**
Judith **TAUREL**
Stefania **TORTORA**
Alexia **TOURRET**
Alain **VALERO**
Mélanie **WOLFF**
Hélène **ZUBER**
Alekseï **ZURAVLOVS**

Stagiaire

Christian **MAKANDA**

Bénévole

Denise **SCOUFOS (AGIR ABCD)**

En 2016, le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile a augmenté sa capacité de 95 places. Ces places ont été autorisées dans le cadre de la transformation et de la pérennisation de places d'urgence. En fin d'année, l'établissement avait donc au total une capacité de 500 places. A cette occasion, nous avons augmenté l'offre pour les personnes isolées dont les besoins sont importants sur notre territoire.
Au premier semestre nous avons transféré sur un nouveau site, dans des locaux annexes situés Rue Jacob Mayer, l'accompagnement juridique et les animations et par là même, améliorer l'accueil des personnes et les conditions de travail des équipes. Nous avons fait le choix également, en raison de l'augmentation du nombre réfugiés, d'embaucher deux personnes pour renforcer l'équipe d'animation. En effet, le travail d'insertion sociale et culturelle nous semble être une priorité pour arriver à une inclusion pérenne et de qualité des personnes.
Un autre point que nous pourrions souligner cette année, concerne les difficultés importantes rencontrées dans le versement de l'allocation pour demandeurs d'asile dont la gestion relève de l'OFII venant s'ajouter à des problèmes de mise à jour du logiciel dn@ ayant pour conséquence des orientations différées sur les places mises en disponibilité.

1) Les flux et mouvements

Taux d'occupation

	Places	%
2015	405	77%
2016	500	96%

Durée moyenne de séjour

	Jours	Mois
2015	539	17.68
2016	366	12

*personnes sorties

Journées réalisées

	Places	Adultes	Enfants	Total
2015	405	64 369	50 057	114 426
2016	500*	89 551	66 588	156 139

Entrées /sorties

	Entrées			Sorties			Présents au 31/12/2016		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
2015	186	134	320	146	104	250	220	168	388
2016	170	130	300	125	76	201	268	219	487

156 139 journées ont été réalisées en 2016, pour 300 entrées et 201 sorties. Le taux d'occupation pour l'année 2016 est de 96 %. La durée moyenne de séjour est passée de plus de 17 mois à 12 mois. Ceci est lié d'une part à une accélération de la procédure et à l'obtention rapide du statut pour certaines nationalités comme les syriens et les irakiens.

Typologie des familles accueillies sur l'année

	Isolés			Couple*	Ménages avec enfants			Ménages monoparentaux		+ 60 ans
	H	F	- 25 ans		H	F	E	situations	personnes	
2016	96	30	24	22	96	101	221	40	122	10

1) Le pays d'origine des demandeurs d'asile

Les personnes sont originaires de 46 pays différents avec toujours un nombre important de personnes venant de Russie et plus particulièrement du Caucase. 21 nationalités différentes sont représentées par seulement 2 à 10 personnes et 10 nationalités sont représentées par 1 seule personne, pour la plupart venant du continent africain. Le nombre de kosovars et d'ukrainiens est sensiblement le même qu'en 2015. Les irakiens et les syriens sont en légère augmentation.

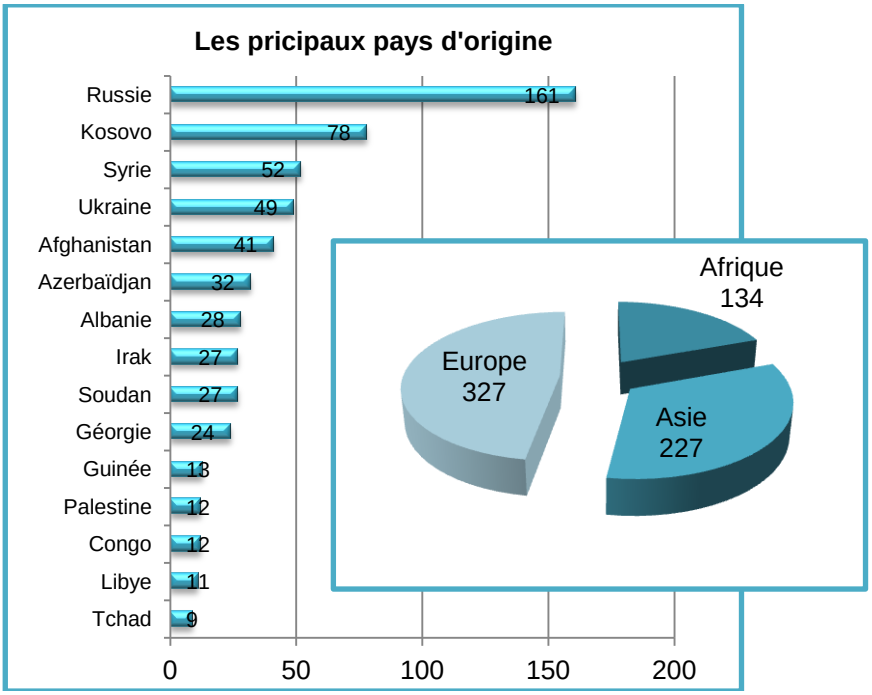

2) L'accompagnement socio-éducatif en CADA

Le CADA a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes durant l'instruction de leur demande d'asile.
Chaque travailleur social est référent de personnes ou de familles et assure l'accès aux droits.

L'accompagnement se décline en plusieurs volets :

- Droit à l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile)

Elle est versée à chaque demandeur d'asile par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) jusqu'à ce que la personne obtienne un refus ou une réponse positive.
Les travailleurs sociaux s'assurent du versement effectif et du montant de cette allocation. Les travailleurs sociaux informent l'OFII en cas d'irrégularités de versement, mais aussi de tout changement de situation des résidents (naissances, décès, rejoignant).

- Droit à la santé

Depuis la mise en place de la Protection Universelle Maladie (PUMA) le 1er janvier 2016, toute personne peut bénéficier d'une couverture médicale sans condition de durée de résidence en France.

Les travailleurs sociaux vérifient la validité de la couverture maladie. Dans le cas d'absence de CMU, les travailleurs sociaux font les démarches d'ouverture de droits auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour faire une première demande ou un renouvellement. Le référent social informe la CPAM de tout changement de situation au cours de la procédure.

Etant l'interlocuteur privilégié des demandeurs d'asile, le référent social a pour mission première d'expliquer le système de santé français et de parcours de soins.

- Scolarité et garde d'enfants

Les enfants entre 6 et 16 ans doivent obligatoirement être scolarisés en France. Ils peuvent l'être dès 2 ans en école maternelle.
Les travailleurs sociaux complètent les dossiers d'inscription avec les parents :

- pour l'entrée en école maternelle et primaire, les dossiers sont transmis au service éducation de la Ville pour leur instruction.
- pour les collégiens et les lycées, les inscriptions se font via le CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

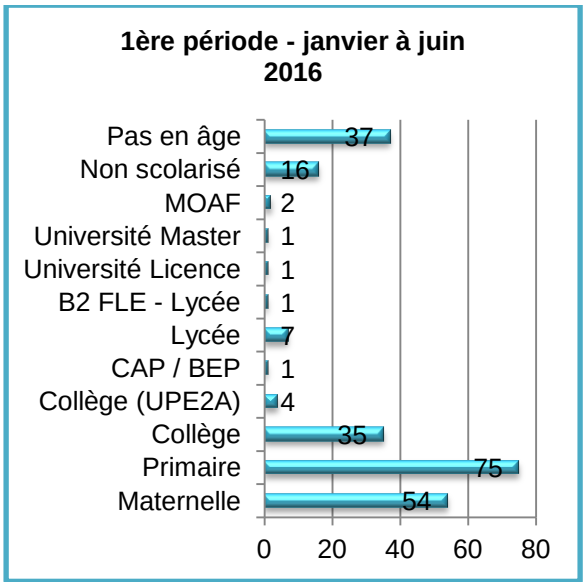

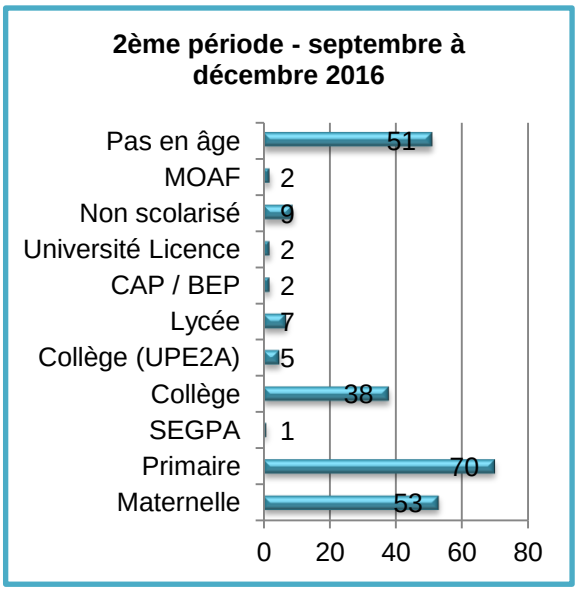

Au cours de la prise en charge, les référents effectuent un suivi global de la scolarité (classe adaptée au niveau de l'enfant, intégration dans l'école, liens avec les professeurs etc…).
Dans le cas de difficultés scolaires, il est possible de mettre en place des soutiens scolaires comme le PRE (Projet de Réussite Educative) ou de l'aide aux devoirs.

Selon les situations, il est possible d'accompagner les familles pour la recherche et l'inscription aux services périscolaires, et de la garde des enfants non scolarisés. Enfin, pour les périodes de vacances scolaires, les référents informent les familles des dispositifs d'accueil en centre de loisirs et accompagnent leurs inscriptions.

- Activités culturelles et sportives

Le travailleur social, dans son accompagnement global, veille à permettre l'accès à la culture et aux activités sportives. Ainsi, il est amené à mettre en lien les demandeurs d'asile et les animatrices du CADA pour des ateliers ou des sorties. Par ailleurs, les familles tout comme les personnes isolées, peuvent être accompagnées pour la recherche d'une activité sportive ou culturelle, et pour les démarches d'inscription et de participation de financement de celles-ci (club sportif, médiathèque, centre socio culturel, musées, animations de la Ville). *(cf tableau animation annexe)*

- Accompagnement lié à l'hébergement

Chaque personne ou famille est hébergée dans un appartement adapté à la composition familiale. Les personnes isolées sont hébergées en cohabitation.
Les travailleurs sociaux effectuent des visites à domicile pour s'assurer du bon entretien et du fonctionnement des appareils électroménagers. Ces visites sont aussi l'occasion d'avoir une relation plus informelle pour aborder d'autres sujets.
Dans le cadre de la maintenance des appartements, les travailleurs sociaux travaillent en étroite collaboration avec les agents de maintenance et les bailleurs. Lorsque les travaux incombent aux bailleurs, les travailleurs sociaux se chargent de prendre contact avec ces derniers pour signaler les problèmes techniques et assurent les démarches qui en découlent.

3) L'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)

L'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) a été créée à compter de novembre 2015 suite à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette allocation versée par l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII) a remplacé l'Allocation Mensuelle de Subsistance (AMS) versée jusque là par les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile ainsi que l'Allocation Temporaire d'Attente versée par Pôle Emploi aux demandeurs d'asile non pris en charge en CADA.

Il a fallu expliquer le changement à nos résidents concernant le versement de l'allocation. En effet, ce n'est plus l'établissement qui verse l'allocation mais directement l'OFII. Beaucoup de personnes ont eu des difficultés pour obtenir leur allocation et l'OFII a mis en place des permanences d'accueil pour clarifier les cas particuliers. L'établissement a également maintenu un lien permanent avec l'OFII pour transmettre

une liste des situations problématiques. La plupart des problèmes se sont résolus avec un décalage dans le versement, mais certaines situations sont restées enlisées pendant plusieurs mois. Certains usagers ont fait un courrier recommandé de réclamation pour non versement ou versement incomplet.

L'établissement a mis en place des avances financières exceptionnelles pour certains résidents qui ont pu ne pas toucher l'ADA pendant plusieurs mois.

Ces dysfonctionnements ont eu un impact sur certains résidents. Ils ont très mal vécu le fait de ne pas bénéficier de l'aide financière à laquelle ils ont droit. Certains demandeurs d'asile se sont trouvés face à cette difficulté concrète de ne pas avoir d'argent, de devoir emprunter au CADA ou auprès de compatriotes et ont exprimé leur mal-être face à cette situation – ce qui a fragilisé le travail d'accompagnement mis en place par les travailleurs sociaux.

A ce jour, nous pouvons dire que le système est davantage efficace. Les demandeurs d'asile ont une carte personnelle de retrait de l'ADA remise par l'OFII et un numéro de téléphone en cas de problème.

4) L'accompagnement à la procédure

Le rôle des juristes est d'accompagner les personnes dans leur procédure de demande d'asile. Cette mission est large et comporte un important volet informatif. Des informations collectives ont été organisées sur des thématiques particulières comme « La preuve ». Les juristes ont ainsi aidé les usagers à comprendre qu'est-ce qu'une preuve et quels sont les documents à produire.

Car, l'une des difficultés rencontrées, d'une manière générale, par les demandeurs d'asile est d'apporter des éléments de preuve pour appuyer leurs demandes d'asile. Ces derniers sont très déterminants dans l'examen du dossier. Ils peuvent permettre à l'Officier de protection de l'OFPRA, à la formation de jugement ou au juge unique à la CNDA d'établir la crédibilité des déclarations écrites et orales. C'est au requérant de démontrer qu'il a une crainte fondée de risque de persécution en cas de retour dans son pays. En général, beaucoup d'éléments de preuve sont discrédités.

A titre d'exemple, le partenariat entre l'équipe des juristes et certains médecins a permis à ces derniers d'établir des certificats médicaux circonstanciés en faveur des personnes qui ont été victimes des tortures et qui gardent des séquelles.
L'Association Foyer Notre Dame a été conviée à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui s'est tenue le 22 juin 2016 sur le thème : « protéger les femmes réfugiées de la violence ». Une de nos résidentes a témoigné.
Par ailleurs, la collaboration avec nos avocats partenaires a permis de soulever des questions nouvelles relatives aux sujets évoqués dans la reforme du droit d'asile, tels que la procédure accélérée, la pratique du juge unique, la formation collégiale, la directive qualification etc. Ceci a permis à l'équipe de réaliser un travail de réflexion en vue de créer d'autres outils par la recherche juridique, géopolitique et jurisprudentielle, tant nationale qu'internationale.
En 2016, l'équipe de juristes a constitué 13 dossiers de demande d'asile déposés à l'OFPRA et 96 dossiers de recours enregistrés à la CNDA et a réalisé 112 préparations à l'entretien OFPRA et 109 pour l'audience CNDA.
Les 60 personnes qui ont été reconnues réfugiés statutaires et les 13 bénéficiaires de la protection subsidiaire, représentent **un taux de réussite de 53,28 %.** Le nombre total des usagers déboutés du droit d'asile s'élève à 64, ce qui représente 46,72 % des personnes convoquées à la CNDA.
Selon Les premières statistiques publiées le 16 janvier 2017, 36 233 personnes ont bénéficié de la protection de la France. ¾ de ces décisions d'accords soit 29% ont été assurées par l'OFPRA et ¼, soit 11 % par la CNDA. Ceci représente un taux de réussite de 38 % sur le plan national**.**

FINS DE PROCEDURE EN 2017

	OFPRA	CNDA	Total
Statutaires	39	21	60
Protections subsidiaires	8	5	13
Refus de protection		64	64

Le retour volontaire au pays a concerné 7 personnes et 3 personnes ont souhaité interrompre la procédure en cours.

5) Accompagnement à la sortie

La préparation à la sortie du CADA débute avant l'annonce de la décision à leur demande d'asile. Cela marque le début d'un certain nombre d'actions spécifiques au nouveau statut administratif de la personne.

a) L'accompagnement des personnes statutaires :

L'une des premières choses à réfléchir lors de l'obtention d'un statut est dorénavant de savoir si la personne relève ou non d'une prise en charge en CPH. La procédure d'entrée au CPH a changé fin 2016. Les demandes d'orientation en CPH sont désormais centralisées à l'OFII Paris. Nous devons maintenant présenter des demandes au SIAO. Une commission examine alors les demandes et valide ou non les orientations (mise en place début 2017).

Du fait du nombre croissant de personnes réfugiées, l'accès direct est de plus en plus courant pour l'entrée dans un logement autonome. Dans ce cas, la famille bénéficie toujours de l'aide de son référent social pour toutes les démarches jusqu'à la remise des clés et la sortie du CADA. Nous effectuons de nombreuses démarches liées à l'accès au logement (demande FSL, assurance habitation, prêt CAF pour l'achat de mobilier, dossier APL, ouverture des compteurs gaz et électricité, etc.).

Les délais pour obtenir des propositions de logement social pouvant être très longs, nous avons également commencé à travailler l'accès au logement dans le privé ou par le biais d'une agence immobilière à vocation sociale.

Après la sortie du service, les familles sont orientées vers le CMS de secteur pour les futures démarches.

b) L'accompagnement des personnes déboutées du droit d'asile :

L'annonce de la décision de rejet marque la fin de l'hébergement et de l'accompagnement en CADA. Les personnes sont reçues et accompagnées dans l'annonce de cette nouvelle qui revêt un caractère souvent tragique pour celles qui ont tout misé sur un accueil durable en France.

Les démarches effectuées pour les personnes déboutées du droit d'asile sont les suivantes:

- explication sur le dispositif de l'aide au retour volontaire avec l'OFII et accompagnement pour le dépôt de la demande (en cas d'acceptation)
- orientation vers le centre médico-social de secteur
- signalement au SIAO
- demande de prise en charge au Conseil départemental pour les familles déboutées ayant un enfant de moins de 3 ans.
- orientation vers les juristes du CADA et les partenaires extérieurs pour les informations relatives aux demandes de régularisation, procédures de réexamen etc…

En 2016, il y a eu que très peu de relais en terme d'hébergement au regard du nombre de demandes transmises. La plupart des personnes déboutées sont sorties du CADA grâce à des solutions personnelles. La sortie du CADA pour les personnes isolées ou les familles déboutées reste un moment difficile d'autant plus si elles sont sans réelle solution d'hébergement.

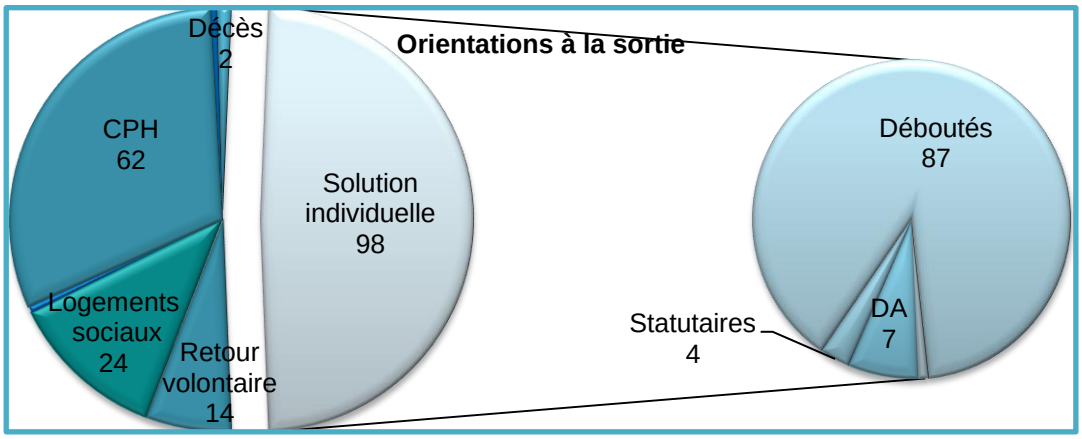

6) Animations

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée de deux animatrices au mois de juin, permettant d'offrir aux résidents une plus grande variété d'ateliers socioéducatifs et culturels.
Après une période de prise de contact avec les partenaires locaux et de capitalisation des informations liées aux ateliers ayant déjà été mis en place antérieurement par les travailleurs sociaux, les animatrices ont pu proposer divers ateliers et sorties culturelles destinées aussi bien aux adultes qu'aux enfants.
Les ateliers socioéducatifs et d'accès aux droits ont notamment permis d'aborder les questions de l'accès au logement et de l'insertion locative, de la santé et de l'équilibre alimentaire, de l'emploi, du classement et de l'organisation des documents administratifs et de pratiques simples permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie dans son logement. D'autres ateliers, plus ludiques, telles que les sessions hebdomadaires de théâtre organisées en partenariat avec la Compagnie de théâtre 12 :21 ou les ateliers « cuisine » ont permis aux résidents d'approfondir les questions de l'estime de soi et de disposer d'un temps dédié à l'expression de leur créativité.

Ateliers : 125 participants sur 174 inscrits (taux de participation 72%)
En plus d'une animation estivale et de la fête de fin d'année rassemblant l'ensemble de l'équipe du CADA et ses résidents, un certain nombre de sorties culturelles ont été proposées tout au long de l'année. Celles-ci ont permis aux résidents d'aller au théâtre, au cinéma, à des concerts de musique classique et contemporaine, de visiter des expositions, des lieux européens, de découvrir et se balader dans les jardins de Strasbourg, de faire du sport, d'aller au planétarium et d'assister à des lectures de contes en plein air. Des sessions hebdomadaires de jeu encadrées par une bénévole ont également été mises en place pour les enfants pris en charge au CADA pendant toutes les vacances d'été.

Sorties culturelles : 405 participants sur 524 inscrits, barbecue et fêtes de fin d'année inclus (taux de participation 77%)

Actions collectives	Nombre	Participants
Sport	2	4
Ecriture/lecture/dessin	7	29
Cinéma	5	84
Activités/visites/sorties	8	279
Ateliers /formations	32	161
Culture	11	40
Groupes d'expression des usagers	2	57
Fête de fin d'année	2	428

Cours de Français Langue étrangère
L'année 2016 est marquée par notre installation dans de nouveaux locaux situés 9 rue Jacob Mayer, à Strasbourg. Les animatrices possèdent désormais un véritable espace de travail personnel avec des outils adaptés ce qui donne une nouvelle dynamique au cours qui étaient jusqu'alors plus classiques. Trois salles lumineuses sont mises à disposition pour les cours. Les formatrices étaient jusqu'au déménagement séparées géographiquement, entre le site NORD et le site OUEST. Il leur était plus difficile de travailler de concert, et les rencontres étaient compliquées à organiser. Aujourd'hui, elles forment désormais une véritable équipe qui peut travailler, partager et/ou créer ensemble des ressources.
Les animatrices travaillent maintenant avec un ensemble d'usagers sans distinction de site. L'avantage étant de pouvoir former, après une véritable réflexion sur l'ensemble des participants, des groupes plus cohérents et variés (alpha, débutants, intermédiaires, avancés).
En 2016, l'équipe a développé un partenariat avec le CRAPT CARRLI, autour d'un projet pédagogique appelé « La laïcité en jeu ». Lors de ce partenariat, trois jeux ayant pour but de favoriser le respect de l'autre et l'intégration ont été conçus par le CRAPT CARRLI et l'équipe FLE et testés notamment par les usagers des cours CADA. Les perspectives 2017 sont la poursuite du partenariat avec le CRAPT CARRLI pour la création de jeux dans la lignée du cadre FLE (Français Langue Étrangère).

Perspectives 2017

Beaucoup de projets sont en chantiers pour 2017. En premier lieu, la réunion des sites CADA sur un même lieu se profile à l'horizon, avec toujours le souci d'une amélioration de notre prestation et des conditions d'accueil des usagers.
Une réflexion s'engage également sur les groupes d'expression des usagers. En effet, pour laisser la parole des personnes s'exprimer, il faut des conditions favorables et avec 500 personnes accueillies, il est nécessaire de revoir l'organisation de ces réunions.
La démarche d'amélioration interne se poursuit et un nouveau comité de pilotage se réunira au premier semestre pour assurer le suivi des axes d'amélioration.

Centre d'Insertion pour Réfugiés

L'Equipe du CIR

Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Vincent **SCHOULER**, Chef de Service

Mina **BOUTIL**
Christine **BUND**
Anissa **CHEDDADI**
Anne **de FINANCE**
Nathalie **L'HOMMEDET**
Annie **MOUSSAOUI**
Philippe **RUFFIE**
Sunny **SAWMYNADEN**
Anthony **TURMEL**

Stagiaires

Amandine **GILLIG**
Claire **HILAIRE**
Alexis **RAMAYE**
Fatlume **REDENICA**
Yoann **MONCLIN**
Berfine **YAVUZ**

Bénévoles (AGIRabcd)

Marie-Hélène **CABARET**
Eunice **FALCAO**
Brigitte **LAAG**
Denise **SCOUFOS**
Antoinette **SIEDLER**
Michel **VOGELGESANG**

Introduction

Le décret du 2 mars 2016 et la circulaire du 2 août 2016 relative aux missions et au fonctionnement des centres provisoires d'hébergement (CPH) ont redéfini le cadre réglementaire de notre action. Les textes confèrent désormais à cet établissement un rôle de coordination des acteurs locaux de l'intégration des réfugiés. Le mode d'admission ne sera plus le même et en 2017, il sera créé une Commission d'Admission locale pour statuer et orienter les situations vers le CPH. La vulnérabilité, déjà priorisée par notre association pour les entrées dans l'établissement, sera maintenant une condition obligatoire. Beaucoup de changements s'annoncent et de nouveaux partenariats sont en train de se mettre en place.

La fin de l'année a donc été alimentée par beaucoup de réflexions, de réorganisation et projets. Consciente du besoin de places supplémentaires. L'association a répondu à un appel à projet visant une extension de 50 places. Localement, notre projet, a obtenu un très bon écho et a été classé en première position par rapport aux critères du cahier des charges. Néanmoins, aucune nouvelle place n'a été attribuée dans le Bas-Rhin par le Ministère malgré un réel besoin identifié sur notre territoire. Ce besoin a été qualifié et quantifié par les instances locales de l'Etat, par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Bas-Rhin et, par notre association qui a réalisé en fin d'année une évaluation sociale de l'ensemble des réfugiés hébergés à l'hôtel par le 115.

1) Activité

Occupation

	Nbre places	%
2015	100	98%
2016	100	99,99%

Durée de séjour*

	Jours	Mois
2015	239	7,8
2016	268	8,8

*personnes sorties

Journées réalisées

	Nbre places	Adultes	Enfants	Total
2015	100	16 677	19 225	35 902
2016	100	20 363	16 233	36 596

Flux Entrées / sorties

	Entrées			Sorties		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
2015	87	60	147	92	64	156
2016	65	43	108	54	62	116

Typologie familles accueillies sur l'année

	Hommes	Femmes	Total	Personnes isolées	Isolés <25 ans	Familles monoparentales	Familles de 6 pers. et +
2015	122	130	252	27	10	15	11
2016	99	105	204	20	7	13	11

Allongement de la durée moyenne de prise en charge et diminution du flux : l'accueil des réfugiés les plus vulnérables

L'établissement est désormais dédié plus particulièrement aux personnes vulnérables dont les – 25 ans sans ressources, les personnes isolées, les personnes présentant un handicap physique ou psychologique. D'autres critères de vulnérabilité ont été pris en compte dans les admissions en fonction de l'évaluation sociale préalable. Notamment pour des familles identifiées comme présentant des difficultés éducatives, des fragilités psychologiques importantes, celles avec des situations administratives

complexes et des ouvertures de droits bloquées pendant plusieurs mois, des grandes compositions familiales, certaines familles monoparentales et celles avec des procédures de réunification familiale.

Des évolutions dans nos pratiques

Si une meilleure prise en compte de la vulnérabilité est tout à fait pertinente et répond à un besoin mieux identifié, elle n'a toutefois pas manqué de faire évoluer nos pratiques. L'équipe, déjà aguerrie dans l'accompagnement des réfugiés a du s'adapter en individualisant encore plus les prises en charge et en développant de nouvelles actions pour répondre aux besoins parfois très complexes des personnes accueillies. Nous nous sommes fortement appuyés sur le partenariat existant et avons élargi notre réseau ce que nous développons dans le chapitre sur les 'actions collectives » de ce rapport annuel.
Cette évolution a également eu pour conséquence un allongement d'un mois de la durée moyenne de prise en charge et une diminution du nombre de personnes accueillie et, de fait, du nombre d'accès locatifs. Le nombre de personnes en accompagnement professionnel a également diminué, l'accès à l'emploi étant un axe d'intégration qui ne peut souvent être abordé que lorsque les problèmes périphériques ont trouvé une solution.

2) Les pays d'origine

L'évolution principale dans les nationalités accueillies est la diminution importante des personnes originaires d'Afghanistan (71 personnes en 2015, 24 en 2016). Les réfugiés russes, principalement originaires de Tchétchénie, restent majoritaires même si nous constatons une diminution en nombre (99 en 2015, 62 en 2016). Concernant le Moyen Orient, la Syrie et l'Irak restent des pays peu représentés. En revanche, une forte augmentation de personnes venant d'Afrique Subsaharienne mais qui s'explique par l'accueil de deux très grandes familles originaires de Somalie et du Soudan.

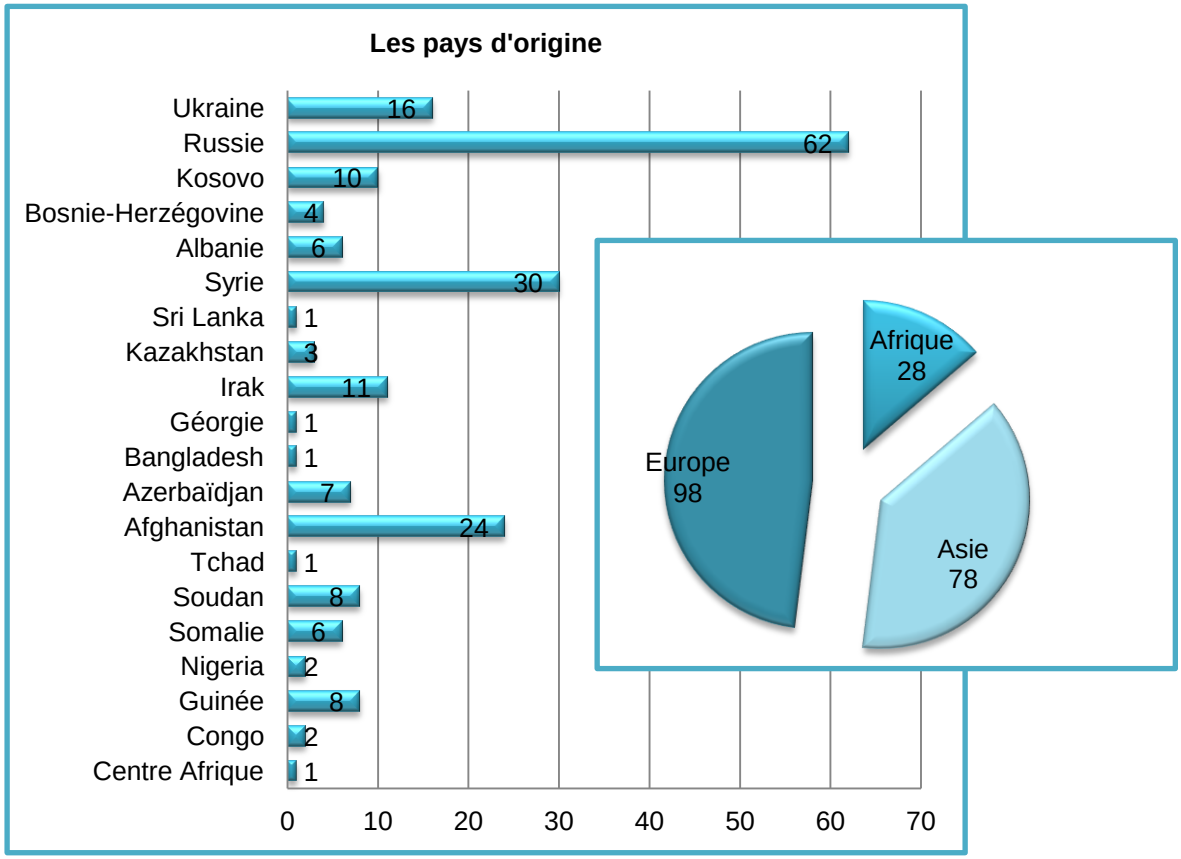

Insertion locative

Accès locatif

	accès direct		Bail glissant	CROUS*	Total
	Parc social	Parc privé			
2015	28	2	16		46
2016	18	1	11	1	31

*Chambre résidence universitaire

Il y a eu 30 baux signés en 2016 chez des bailleurs sociaux contre 46 en 2015. Ceci peut s'expliquer par la diminution du nombre de familles accueillies et par la saturation du marché locatif local (en 2015, l'Association Régionale de l'organisme HLM d'Alsace chiffre à 4,28 le rapport entre le nombre de demandes de logement social pour une attribution sur l'Euro métropole de Strasbourg). Nos partenaires bailleurs sociaux historiques nous font également part d'une demande associative qui s'accroit. Dans ce contexte, nous devons être particulièrement vigilants à la qualité de nos relations partenariales qui feront courant 2017 l'objet d'une évaluation fine pour améliorer et renforcer notre action.

Insertion professionnelle

Personnes accompagnées dans leur projet professionnel

	hommes	femmes	franco-phones	non franco-phones	Total
2014	52	35	5	82	87
2015	49	32	2	79	81
2016	37	25	6	46	62

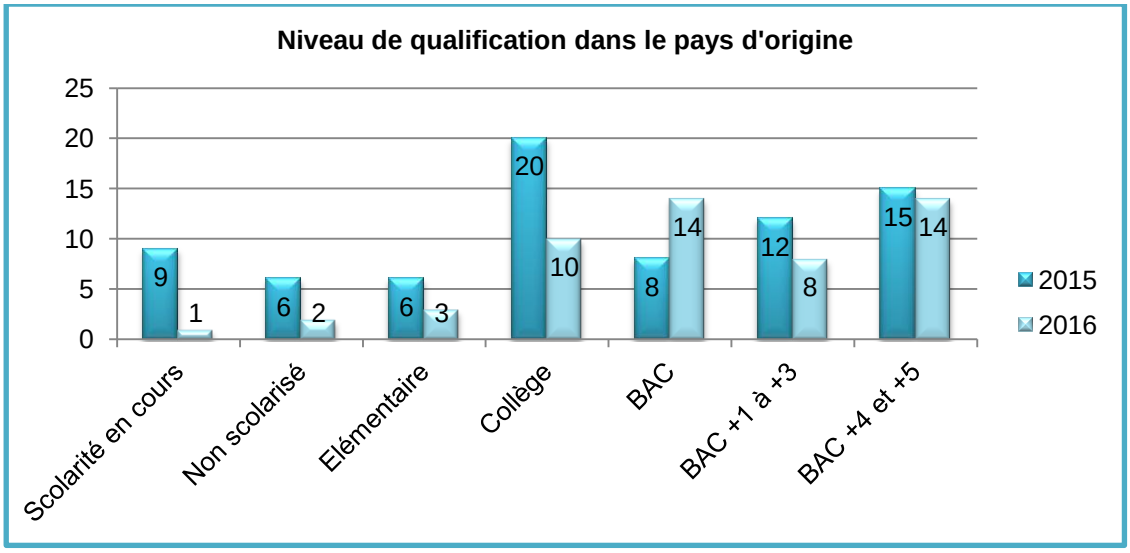

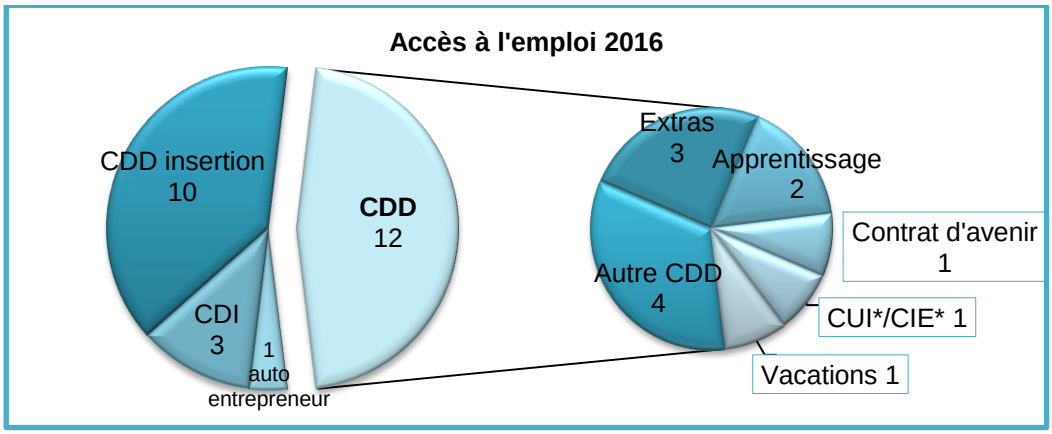

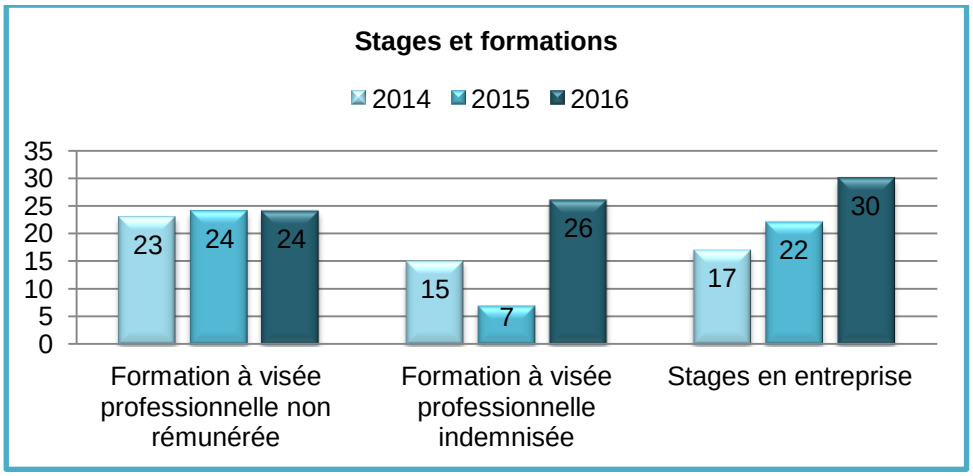

La diminution des personnes en parcours professionnel s'explique elle aussi par la complexité des situations accompagnées en 2016.

L'augmentation du nombre de personnes en formation indemnisée est liée au « Plan 500 00 formations supplémentaires » mis en œuvre par le Gouvernement en 2016.

Les ateliers et actions collectives.

Dans une logique d'amélioration continue, nous adaptons nos actions aux besoins des personnes accueillies. Les actions sont souvent construites avec des partenaires. L'année 2016 a été particulièrement riche.

Ainsi, le partenariat avec la compagnie d'artistes 12.21 a offert aux résidents une ouverture vers la culture et favorisé la création de lien social. Les ateliers ont tout au long de l'année permis des échanges entre différents publics sur la thématique « je parle ici, je me raconte autrement ». Le travail mené a été présenté en mai à l'occasion du festival "Voix publiques" sur Hautepierre et lors de 2 représentations théâtrales (Médiathèque Olympes de Gouges et Fossé des 13). Fin 2016, un nouveau projet, qui se poursuit en 2017, a été engagé avec notre association.

Avec les animatrices linguistiques de l'association AGIRabcd (qui interviennent au CIR pour la 3ème année consécutive à raison de 2 fois par semaine), nous avons été initiés à l'utilisation du jeu *"Les mots du clic"* par le Pôle de photographie, Stimultania. Trois ateliers ont été menés autours de photographies liées au travail. Ces temps ont confirmé la pertinence et l'intérêt du jeu pour le public réfugié. Créé pour questionner le regardeur, "*les mots du clic"* permet à la fois d'observer, d'acquérir du vocabulaire, d'échanger ou de réfléchir avec d'autres.

D'autres partenariats ont été consolidés comme celui initié fin 2015 avec le Pôle emploi de Hautepierre. Des rencontres mensuelles ont eu lieu entre les deux référentes pour traiter des dossiers des résidents. Ces dernières ont aussi coanimé 2 ateliers emploi : l'un au CIR (17 participants), l'autre à Pôle Emploi (19 présents) pour aider les résidents à mieux comprendre le fonctionnement d'une agence.

Nous avons également mis en place des actions collectives et individuelles dont la finalité est de faciliter l'accès au numérique. Des ateliers pour aider à la compréhension des sites internet de la CAF et de l'assurance maladie ont ainsi été proposés.

Le partenariat avec l'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement), né fin 2015, a aussi pour objectif de familiariser le public avec l'utilisation d'Internet, principalement autour des démarches liées au travail. Il vise également à faire découvrir l'association qui offre des possibilités pour les réfugiés en suite de parcours comme solliciter un écrivain public ou un parrainage et un suivi individualisé vers l'emploi. 5 ateliers ont été menés avec l'AMSED et ont rassemblé 38 personnes au total.

2016 aura également permis d'initier une réflexion et de décliner des perspectives pour 2017. En partenariat avec Migrations Santé Alsace et la Maison de Santé de Hautepierre, des groupes de parole autour de la santé vont être proposés aux femmes du CIR. Cet espace doit permettre aux femmes de gagner en autonomie tout en permettant le partage d'expériences et la rencontre des différences.

Des actions sont également en cours d'élaboration avec les travailleurs sociaux de la CAF pour permettre aux résidents d'acquérir de l'autonomie par l'accès à l'information et la compréhension des démarches.

Les actions collectives

	nbre d'actions	participants			Total
		hommes	femmes	enfants	
	sorties culture et loisir				
2015	12	83	91	115	289
2016	30	71	91	136	298
	ateliers d'information thématique				
2015	28	135	118	4	257
2016	27	107	113	-	220

L'augmentation du nombre des ateliers culturels en 2016 s'explique par le partenariat initié avec la compagnie 12-21.

L'amélioration continue de nos pratiques.

Engagé depuis plusieurs années dans une dynamique d'amélioration continue et suite aux conclusions de l'évaluation externe de 2015, nous avons procédé à une mise à jour du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement. Ces documents ont été traduits et soumis à l'approbation des réfugiés lors de la consultation organisée en fin d'année en groupe d'expression.

Nous avons également actualisé nos protocoles et outils pour la réalisation, le suivi et l'évaluation des projets individualisés d'insertion des réfugiés.

Conclusion et perspectives pour l'année 2017

Au regard des évolutions réglementaires liés à la réforme du droit d'asile de 2015, nous envisageons de réaliser une mise à jour de notre projet d'établissement.

Les chiffres des arrivées relevés par la PADA nous permettent de penser que les réfugiés seront nombreux dans les mois et les années à venir et, beaucoup d'entre eux, feront la demande d'un accompagnement adapté et répondront aux critères de vulnérabilité. Notre expertise dans l'inclusion des réfugiés nous engage donc à être force de propositions en 2017 pour des projets innovants, performants, adaptés aux besoins des publics et visant une intégration durable.

L’action d’insertion pour personnes régularisées

L’équipe de l’Action d’Insertion des Personnes Régularisées

Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Franck **RIVET,** Chef de service

Léa **BALLY**
Yannick **MIGUEL**
Mélanie **SEYBOLD**
Laurent **SPEICH**
Elena **TONU**

Appui technique et administratif

Philippe **RUFFIE,** référent logement
Nathalie **L’HOMMEDET,** référente emploi

Stagiaire

Misako **TANAKA**

Bénévole

Camille **PERRIER**

L'Action d'Insertion des Personnes Régularisées est un dispositif d'accueil et d'hébergement conventionné avec les Service de l'Etat qui accompagne dans leur parcours d'insertion une centaine de personnes étrangères admises au séjour suite à une régularisation préfectorale. Le dispositif propose un accompagnement à des ménages (familles monoparentales, couples, personnes isolées) dont au moins un des membres est bénéficiaire d'un droit au séjour. Les motifs ou les fondements juridiques de la régularisation des personnes sont variables ; Ils sont souvent liés à l'état de santé de l'adulte ou de l'un des enfants, mais aussi en raison de l'existence de liens personnels et familiaux en France. L'objectif est d'apporter une réponse à ce public en lui proposant une prise en charge adaptée à sa problématique (administrative, sociale, professionnelle et locative).
Au terme de trois années d'existence, l'on peut dire que les objectifs sont atteints et l'accompagnement proposé a permis à 65 unités familiales d'accéder à une insertion locative. L'action a ainsi contribué à fluidifier les dispositifs d'hébergement en apportant des solutions concrètes tant sur la question de l'emploi que du logement à des personnes qui avaient pour projet une insertion durable en France.
Cette année, nous avons rencontré davantage de difficultés dans l'accompagnement vers l'accès locatif et, de ce fait, des durées de prises en charge ont été plus longues.

1) Activité

Occupation

	Places	%
2015	100	100%
2016	100	97.7%

Durée de séjour*

	Jours	Mois
2015	365	11.97
2016	500	16.4

*personnes sorties

Journées réalisées

	Nbre places	Adultes	Enfants	Total
2015	100	18 621	17 875	36 496
2016	100	16 931	18 811	35 742

Pour une autorisation de 100 places, il est prévu conventionnellement l'accueil de 30 unités familiales (isolés, couples ou ménages avec enfants). Le taux d'occupation mesuré sur la base de 100 personnes a atteint près de 98% en 2016. Au 31/12/2016, nous suivons 23 situations pour un total de 85 personnes. Plusieurs glissements de baux au courant du dernier trimestre n'ont pas pu être compensés par la captation de nouveaux logements.
La durée moyenne du parcours des ménages est de 16.38 mois. Cette augmentation importante est liée à plusieurs situations familiales qui ont nécessité des prolongations de prise en charge en raison de blocages administratifs dont certains ont finalement pu être levés.

Flux entrées /sorties

	Entrées			Sorties			Présents au 31/12/2016		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
2015	34	33	67	44	28	72	40	49	89
2016	25	18	43	26	21	47	39	46	85

Typologie des personnes accueillies sur l'année

	Couple*	Ménages avec enfants			Isolés			Ménages monoparentaux		+ 60 ans
		H	F	E	H	F	- 25 ans	Situations	Nbr personnes	
2016	4	22	24	63	11	1	2	3	7	1

* en personnes

Les critères d'admission, fondés sur les perspectives d'insertion, expliquent le caractère sélectif du dispositif : 10 situations sur 22 n'ont pas été retenues à l'issue de l'entretien de pré-accueil, soit qu'elles ne correspondaient pas à ces critères, soit qu'elles avaient une autre opportunité d'hébergement ; 6 sur ces 10 situations ont refusé la proposition qui ne correspondait pas à leur attente.
La majorité des familles retenues (soit 7 sur les 10) se trouvaient être en situation d'hébergement indu dans un autre dispositif (Services d'Urgence, CADA) du fait de leur statut administratif. Une famille se trouvait en hébergement hôtelier et deux autres installées chez des tiers. Certains ménages ont intégré l'action même s'ils ne présentaient pas les meilleures conditions administratives d'insertion locative. Leur entrée a été motivée par la capacité du ménage à mobiliser ses compétences et ressources individuelles. Les situations présentant une fragilité particulière (absence d'hébergement, famille monoparentale) signalées par le SIAO-67, ont fait l'objet d'une attention particulière même si elles n'ont finalement pas toutes pu être admises.

Les pays d'origine
On recense une grande diversité de nationalités (18 au total) : 23 personnes proviennent du continent africain dont 5 des pays du Maghreb. Les personnes issues de ce continent sont majoritairement francophones ou ayant une bonne maîtrise du français, ce qui constitue un avantage pour les démarches d'insertion professionnelle. 46 personnes en provenance du contient asiatique, qui concerne surtout les anciens « pays de l'Est », en grande majorité d'Arménie et de Géorgie (26 personnes). La plupart sont venues en couple accompagnées de leurs enfants qui, nés à l'étranger, ne sont pas toujours reconnus par la CAF pour le versement des prestations familiales ou le calcul des droits à l'allocation logement. 63 personnes en provenance d'Europe, dans une proportion identique de la Russie et des pays de l'ancienne Yougoslavie.

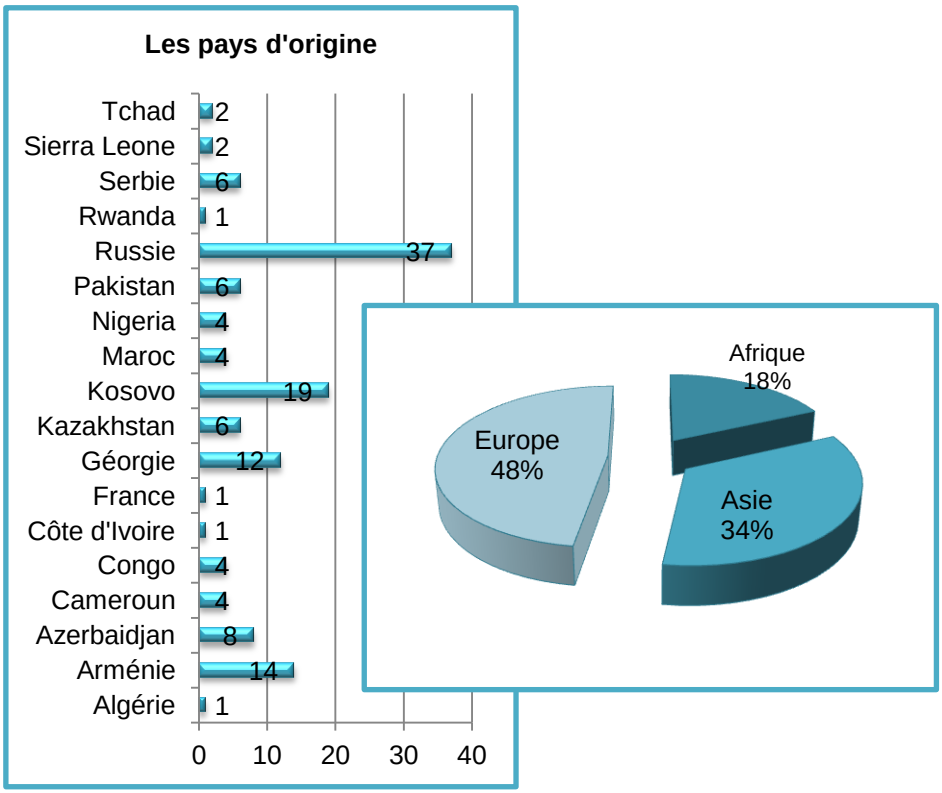

Accès à l'emploi
16 personnes étaient en activité professionnelle au moment de la sortie du Dispositif. Pour 6 des 8 familles c'est le père qui occupe un emploi. Un père de famille est en demande d'emploi et un autre sans activité tandis que son épouse travaille. Toutes les personnes isolées ayant accédé au logement avaient un emploi.

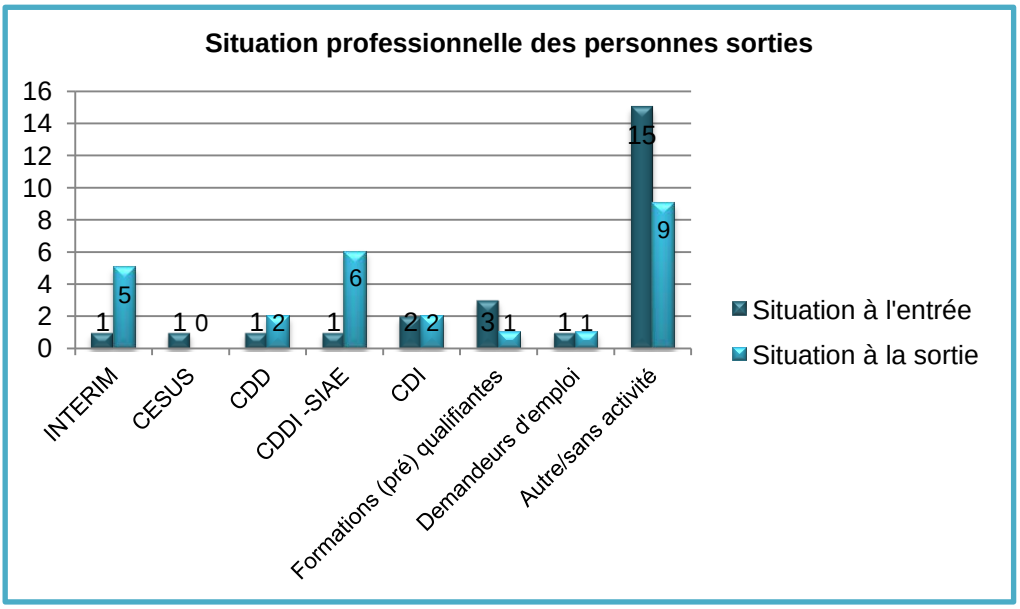

Les métiers occupés par les personnes accompagnées en 2016 sont relativement variés. On retrouve en majorité le secteur du nettoyage (22%), du bâtiment (17%), de l'industrie (17%), de l'hôtellerie et de la restauration (11%). Les autres secteurs représentés sont les services à la personne, l'agriculture, la sécurité

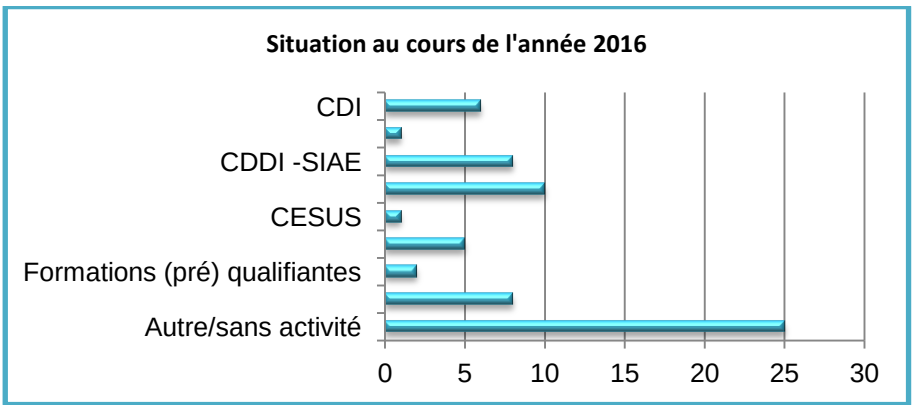

L'accès locatif

La place du logement et sa représentation sociale pour notre public est essentielle pour comprendre ses attentes. En effet, la fragilité des parcours d'hébergement liée à des ruptures de prise en charge et des déménagements fréquents, incite à un besoin de stabilisation résidentielle. Le logement est considéré comme un marqueur de reconnaissance sociale, un signe de réussite et d'insertion, un élément d'estime de soi : l'accès locatif est un aboutissement de la vie en France et un facteur de deuil du statut antérieur. Nous remarquons aussi que beaucoup de ménages étaient propriétaires dans leur pays d'origine.

Nous proposons deux modes d'hébergement, en logement d'insertion ou en bail glissant. En 2016, 9 ménages ont été concernées par le dispositif de bail glissant et 7 en accès direct. La plus-value du bail glissant est forte car il positionne les personnes dans un hébergement plus conforme à notre objectif d'insertion locative : dynamique d'insertion, valorisation, appropriation de l'environnement et du lieu de vie, indépendance, gestion budgétaire plus rationnelle. L'accès locatif des 6 personnes isolées s'est fait en majorité en accès direct (une par glissement de bail). Cette année, une seule famille a refusé une première attribution de logement. Elle a pu être finalement relogée immédiatement.

L'objectif d'insertion locative manque toutefois de visibilité dans la durée. Le statut de locataire nouvellement acquis est parfois fragile et peut être vite mis en péril. L'engagement partenarial avec les bailleurs implique notre intervention à postériori de la prise en charge, à supposer toutefois la connaissance des incidents locatifs.

Les raisons de la diminution importante à l'accès locatif cette année sont multiples et souvent liées à des problématiques sociales et administratives qui touchent un nombre important de ménages qui ne peuvent pas trouver de solution locative. Pour celles-ci, des blocages se sont durablement fixés et la visibilité sur leur probable évolution est malheureusement souvent floue. Une autre raison est la disponibilité locative des grands logements : 4 grandes familles pourraient se prévaloir, dès l'amélioration de leur condition administrative et financière, d'un logement dont la typologie devient rare (T5 voire T6).

A l'inverse, l'on constate que l'accès locatif des personnes isolées est facilité : elles sont au nombre de 6 en 2016. Leur durée de prise en charge se situe en dessous de la moyenne (4 sont devenues locataires en moins d'un an). Toutefois, les attributions de petits logements (du studio au T2) deviennent plus compliquées puisqu'il a fallu solliciter en parallèle les bailleurs pour les réfugiés du Plan Migrants.

Accès locatif

	Accès direct	Bail glissant	Total
2015	19	9	28
2016	7	9	17

Les freins à l'insertion

Le bilan annuel de l'année 2016 a permis de confirmer les freins auxquels le Service doit faire face au quotidien dans ses accompagnements :

- 5 familles disposent toujours à ce jour d'un titre de séjour qui n'autorise pas l'accès locatif social (Autorisation Provisoire de Séjour pour l'un des conjoints). Certaines ont engagé des démarches pour changer le motif de leur admission au séjour. Le délai de réponse n'est toutefois pas adapté à la durée de la prise en charge et la plupart du temps elles n'aboutissent pas favorablement. Selon le type de régularisation, les personnes sont enfermées dans un statut difficile à transformer. Cela faciliterait pourtant les démarches d'insertion et la sortie du dispositif : 2 familles installées dans un logement en bail glissant ne peuvent en devenir locataires pour ces raisons, malgré des ressources suffisantes.
- Plusieurs propositions de logement en accès direct (surtout des T3) sont restées sans effet faute de candidats suffisamment prêts (titre de séjour, validation de l'ACD, reconnaissance des enfants). A l'opposé, le défaut de proposition aux personnes en capacité d'être locataire fait courir un risque de démobilisation.
- L'accès au logement est toujours aussi compliqué voire compromis pour les familles dont les enfants ne sont pas reconnus par la CAF.
- Le statut des personnes ne permet généralement pas le bénéfice des minimas sociaux. L'emploi conditionne alors l'accès locatif. On note que celui-ci est facilité pour les bénéficiaires de prestations sociales de droit commun (RSA, AHH). Le RSA est souvent une condition de recrutement dans les SIAE.

La temporalité de l'accompagnement

La convention qui nous lie avec les services de l'Etat stipule que les prises en charge ne pourront excéder une année. L'accompagnement est alors contractualisé sur cette base avec une possibilité de prolongation lorsque le projet n'a pas pu aboutir. La prorogation n'est pas prévue explicitement dans le contrat de séjour. Elle reste présentée comme une éventualité conditionnée et non comme un droit. Un défaut d'aboutissement dans la durée impartie doit être légitimé par des éléments factuels comme un défaut de proposition locative, un licenciement économique ou une baisse des ressources.
A de rares exceptions, les prises en charge ne sont jamais interrompues à l'issue du contrat de séjour initial. L'accompagnement se poursuit tant qu'aucune solution de sortie n'a pu être trouvée. Les causes sont pointées avec les personnes lors de leur(s) bilan(s) intermédiaire(s) ou au moment de la signature de l'avenant au contrat. Selon les situations, la responsabilité est directement attribuée aux personnes qui n'ont pas saisies suffisamment les enjeux de la prise en charge ou qui se sont crues autorisées à « pouvoir

prendre leur temps ». Dans d'autre cas, elle reste imputable au statut administratif des personnes à l'encontre desquelles on réduit les capacités juridiques d'insertion : par exemple, les admissions au séjour des conjoints de personnes régularisées pour raison de santé auxquels sont délivrées de simples APS qui autorisent rarement l'occupation d'un emploi et interdisent en droit la signature d'un bail social. Tactiquement, il est convenu de prolonger les prises en charges pour de courtes périodes (de 1 à 3 mois en moyenne). Sous la menace d'une ultime prolongation, chacune d'elles est susceptible de redynamiser les personnes dans leur parcours d'insertion et offerte comme une nouvelle opportunité pour concrétiser leur « obligation » de résultat. Au 31/12/2016, 10 familles étaient concernées. La plupart ont bénéficié de plusieurs prolongations

Les durées de prise en charge s'allongent, la plus ancienne étant de 27 mois pour une famille qui, malgré nos nombreuses tentatives, n'a pas adhéré à l'accompagnement et qui refuse de nous restituer son hébergement. Pour cette situation, nous avons été contraints de solliciter le concours d'un avocat dans le cadre d'une procédure d'expulsion.

La durée de prise en charge des personnes présentes en fin d'année est supérieure à 15 mois et pourrait s'allonger en l'absence de perspectives favorables pour plusieurs familles. Pour les sorties 2016, 8 unités familiales sur 16 ont été concernées par au moins une prolongation du contrat de séjour. Les raisons sont celles évoquées précédemment. En réaction à ce phénomène, des bilans intermédiaires ont été systématisés en 2016 ; ces rencontres sont l'occasion de rappeler les enjeux de la prise en charge lorsqu'ils n'ont pas toujours été saisis, mais aussi de faire le point sur le chemin parcouru et les objectifs qui restent à concrétiser.

Focus sur l'accompagnement de deux situations

- D'origine pakistanaise, la famille « MS » composée d'un couple et de quatre enfants est arrivée en France en 2012. Avant sa prise en charge fin 2014, la famille était en situation d'hébergement indu en CADA suite au rejet définitive de sa demande d'asile. Le couple a fait l'objet d'une régularisation au motif de la santé en août 2014. A ce titre, Monsieur et Madame sont titulaires de leur 3ème CST. Ce motif d'admission au séjour ne permet pas à la famille de faire reconnaitre leurs trois enfants nés à l'étranger auprès de la CAF pour l'ouverture de droits aux prestations familiales. Un recours a été fait mais n'a pas eu de suite positive. Sur le plan professionnel, Monsieur occupait à son entrée un poste de plongeur en CDD de 18 mois. Après une période d'inactivité de six mois, il a suivi une formation de 2 mois d'employé polyvalent de restauration. Aujourd'hui, il est embauché en CDI à temps plein dans un restaurant pour une rémunération mensuelle de 1200 euros. Madame quant à elle souhaite s'investir pleinement au foyer tant que la benjamine n'est pas en âge d'être scolarisée. Le projet locatif de la famille porte sur la recherche d'un logement de type 4/5 sur l'Euro métropole. Une demande ACD est validée depuis mars 2015. A ce jour, une seule proposition de logement a été faite à la famille par un bailleur social qui n'a pu aboutir au motif d'un loyer trop élevé. Les ressources de la famille se composent du salaire de M. et des prestations familiales calculées sur la base d'un enfant de moins de trois ans, soit un total de 1384 euros. En raison des différents aspects de leur parcours pouvant justifier de leurs liens personnels et familiaux sur le territoire et leur volonté de s'y installer définitivement, une demande de changement de motif de régularisation été transmise à la préfecture en 2016. Ce motif de régularisation permettrait de faire reconnaitre les enfants nés à l'étranger dans le calcul des droits aux prestations familiales. Cette demande a été rejeté car leur présence en France est inférieure à cinq ans et qu'il existe des liens familiaux dans le pays d'origine. Finalement, au vu de sa composition et de ses ressources, la famille ne pourrait pas prétendre à plus de 262€ d'aide au logement. Pour satisfaire à un montant minimal de reste à vivre, soit 5€ par jour et par personne il faudrait trouver un logement dont le loyer résiduel ne serait pas supérieur à 222€. C'est aujourd'hui la seule possibilité dont nous disposons pour faire évoluer le parcours de la famille et atteindre l'objectif visé de la prise en charge qui reste la sortie par un accès locatif.
- La famille « M » est composée d'un couple et de leurs 4 filles, dont seule la dernière est née en France. Ils sont arrivés en France en décembre 2010 dans le but de déposer une demande d'asile mais ont été déboutés en 2014. Monsieur a été régularisé en septembre 2014, ce qui a permis à la famille d'intégrer notre dispositif quelques mois plus tard, après un parcours d'hébergement précaire. Dans un premier temps, la famille était hébergée en logement d'insertion à Haguenau. Son projet était de devenir locataire d'un appartement à Strasbourg, c'est pourquoi elle a emménagé dans un logement en bail glissant à Strasbourg en août 2015. Monsieur est en

possession d'une CST pour raison médicale. Madame a une APS sans autorisation de travail. A l'entrée dans notre dispositif, M. n'avait jamais travaillé en France. Il a montré toute sa motivation en démarchant de nombreuses entreprises du secteur du bâtiment et en améliorant son français. Il a obtenu plusieurs contrats de travail mais plusieurs fois il s'est heurté à des employeurs peu scrupuleux : travail non déclaré, annulation d'heures de travail, non cotisation aux Congés Intempéries du BTP… En janvier 2016 il avait obtenu un CDI mais il n'a jamais perçu son salaire entier car son employeur ne respectait pas le droit du travail et les conventions collectives propres au BTP. De ce fait, il a choisi de quitter l'entreprise. Il a retrouvé un emploi en CDI. Il est encore en période d'essai. Normalement, la demande de glissement de bail est faite dans les 6 à 9 mois suivant l'entrée dans le logement. Pourtant, la famille occupe l'appartement depuis plus de 20 mois. Du fait des problèmes de versement des salaires de Monsieur, la famille n'avait pas suffisamment de ressources. De plus, sa situation administrative ne permet pas de percevoir les prestations familiales pour 3 de leurs filles nées en Russie. Elles ne sont pas non plus comptabilisées par la CAF pour le calcul de l'APL. Si le contrat de M. se pérennise après sa période d'essai, une demande de glissement serait envisageable mais il faudra d'abord que Mme voit son séjour régularisé. Elle a entamé des démarches avec un avocat. Sinon, la famille ne pourra pas devenir locataire.

Le partenariat

Outre les nombreux partenariats entretenus avec les employeurs, le Pôle emploi, les missions locales, les pmi, les bailleurs etc… ; il nous est apparu important de proposer aux personnes des ateliers éducatifs.

Au cours de l'année 2016, l'Action a proposé des ateliers à visée locative et budgétaire.

- ☞ Un 1er partenariat a été mis en place avec l'association « FACE ALSACE ». Cette dernière accompagne les familles dans la maitrise de leur budget énergétique pour réaliser des économies. Le support utilisé est un appartement pédagogique équipé de tout le mobilier, chauffage et autre équipement de la vie courante. Deux visites ont ainsi été effectuées avec des familles et personnes isolées en Mai et octobre 2016.
- ☞ Un 2ème partenariat avec l'association « Finances et Pédagogie » qui propose un programme d'éducation financière, à savoir des conseils axés sur la maitrise du budget du ménage, des éclaircissements sur les banques (ouverture de compte, demande de prêt, endettement, frais bancaires…), le surendettement. La formation s'adresse en particulier aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique par des exemples simples et adaptés, des outils pédagogiques (plaquettes d'information, animation, diaporama). La formation se déroule sur trois demi-journées. En 2016, une trentaine de personnes ont ainsi participé à ce programme étalé sur 3 sessions.

Conclusions et perspectives

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles et pour garantir de meilleurs résultats tant quantitatifs que qualitatifs, nous réexaminons régulièrement notre fonctionnement.
Nous ne sommes pas maîtres du statut administratif des personnes et pour l'instant, nous n'avons pas de solution pour résoudre le problème des personnes dont le statut ne permet pas de signer un bail locatif. Il nous faut dont réfléchir à une meilleure identification des candidats présents sur le territoire. Il s'agit de concevoir en lien avec le SIAO un outil qui permettrait une meilleure visualisation des situations favorables à un accès en bail glissant, celles qui au regard de nos critères possèdent les conditions administratives, financières et professionnelles suffisantes pour garantir une plus grande fluidité des dispositifs locaux.

Début 2017, nous associerons le public à la finalisation du projet de service et le soumettrons à leur avis en groupe d'expression. Ce projet devrait permettre de clarifier davantage les objectifs et le positionnement de notre structure dans son environnement institutionnel, mais aussi de donner de meilleurs repères aux professionnels susceptibles de conduire à l'évolution des pratiques.

Le plan migrants

L'association s'est engagée dans le plan « Migrants » initié par le Gouvernement et relayé par l'Euro-métropole de Strasbourg. Au départ, le public devait être d'origine syrienne ou irakienne mais rapidement, ce plan a été utilisé pour le désengorgement de la région parisienne. Nous avons accueilli les premières personnes au mois d'avril. Cette action a été rattachée à un service sans moyens supplémentaires ce qui a nécessité un très fort investissement et engagement de l'ensemble de l'équipe pour faire face à ces nouveaux accompagnements.

Flux Entrées / Sorties

	Entrées			Sorties			**Présents au 31/12/2016**		
	Adultes	**Enfants**	**Total**	**Adultes**	**Enfants**	**Total**	**Adultes**	**Enfants**	**Total**
2016	15	2	17	5	0	5	10	2	12

Durée de séjour*

	Jours	**Mois**
2016	196.6	6.5

*personnes sorties

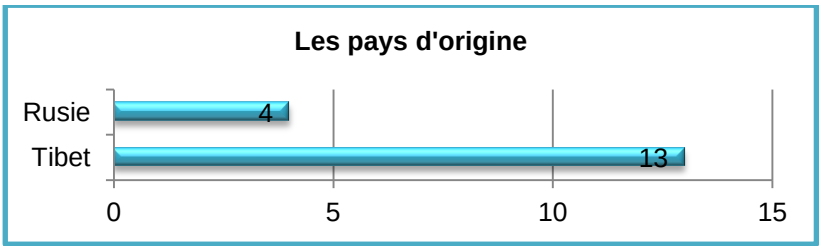

Ce dispositif a concerné en 2016, 13 personnes réfugiées isolées (9 hommes et 4 femmes) issues de la communauté tibétaine en provenance d'un Centre d'accueil de la région parisienne. En Septembre 2016 nous avons accueilli une famille réfugiée d'origine russe tchétchène composée d'un couple et de deux jeunes enfants.

Un hébergement en logements partagés (T3/T4) situés à Lingolsheim et Strasbourg a été proposé aux tibétains. La localisation sur des mêmes ensembles immobiliers a facilité l'emménagement, les visites à

domicile, la transmission des informations et a permis de mieux conserver le lien social. La famille, entrée en septembre, occupe un logement individuel de type T3 dans le quartier du Neudorf.

Dès le démarrage du Dispositif, l'équipe éducative a été fortement sollicitée concernant l'accompagnement administratif (transfert des dossiers), professionnel et l'organisation de cours de français. Nous avons pu compter sur la forte mobilisation de la communauté tibétaine de Strasbourg et collaborer avec l'association Club Tibet pour soutenir les 1ères démarches d'insertion, faire la traduction, mais aussi faciliter leur intégration. Les premières démarches administratives (visite à la Préfecture, mise en place de la carte de transport BADGEO, mise en relation avec l'OFII) ont pu se faire en groupe. Nous avons également eu le temps de proposer quelques sorties culturelles (visite du Musée d'Art Moderne et du Mont Ste-Odile), organiser des actions partenariales (ateliers de gestion budgétaire, visite d'un appartement pédagogique sur le thème des économies d'énergie) et mettre en place avec une bénévole des cours de français intensif pendant 1 semaine au mois d'Août.

Les prises en charge initialement prévues pour 6 mois ont été difficiles à tenir par manque de proposition locative. L'accès au logement a été nettement facilité pour les personnes à l'emploi. Seule une personne uniquement bénéficiaire du RSA a pu obtenir un logement. Trois personnes sont devenues locataires de T2 et deux cousines ont décidé de vivre en colocation dans un T3. Une personne s'est vue attribuer un logement mais n'a pu l'intégrer en 2016 pour cause de travaux par le bailleur.

Au niveau professionnel, les personnes isolées ont rapidement trouvé un emploi dans des structures SIAE. Sur les 7 personnes en situation d'emploi, 4 le sont en CDDI (contrat d'insertion). L'équipe a constaté un manque de relais au démarrage du dispositif de la part des administrations dans le traitement des dossiers (CPAM, CAF). Les délais d'attente pour démarrer les cours de l'OFII ont été trop longs (plus de 4 mois). Cette période d'attente a ralenti l'intégration, la recherche d'emploi pour certains. Le délai d'accompagnement a été pour les personnes sorties rapidement, bien trop court pour répondre aux objectifs d'intégration, connaitre le fonctionnement des administrations, du monde du travail, de l'accès et de la gestion d'un logement.

L'expérience a été riche pour l'équipe éducative qui s'est beaucoup investie mais nous regrettons le manque de moyens alloués à cette action. L'arrivée de réfugiés dans une région inconnue, qu'ils viennent de la région parisienne ou d'ailleurs, mériterait que leur soit accordé un accompagnement plus soutenu pour garantir une pérennité de son insertion.

Dossier Presse

D.N.A. 18 juin 2016

DNA 18.06.2016

STRASBOURG Association Foyer Notre-Dame

Près de 6500 personnes hébergées ou conseillées

L'assemblée générale annuelle du Foyer Notre-Dame a attiré près de 200 personnes qui, toutes, ont pu mesurer le dynamisme et l'exigence des responsables de l'association.

Corine Bartier, directrice, et Antoine Breining, président, à l'occasion des 90 ans du foyer.
PHOTO DNA – LAURENT RÉA

DANS SON RAPPORT MORAL, Antoine Breining, président du conseil d'administration, a commencé par ce rappel qui lui tenait à cœur : « Notre rôle n'est pas de porter un jugement sur les décisions politiques ou financières, même si dans notre pays de liberté, nous avons le droit d'avoir un regard critique. Notre rôle consiste, je l'affirme très fort, à exercer les missions qui nous sont confiées par les pouvoirs publics dans les meilleures conditions possibles et surtout en nous appuyant sur nos valeurs. » Un rappel largement justifié au regard des 6 431 personnes différentes qui, en 2015, ont été accueillies, conseillées, hébergées par l'AFND. Puis le président a mis l'accent sur trois grands axes du travail de l'association.

Mobilisation, dynamisme, engagement

Le premier concerne la jeunesse et, tout particulièrement, le très important et novateur projet de construction de la résidence Tomi Ungerer dont l'ouverture, à Hautepierre, est prévue au début du second semestre 2017.

Le deuxième axe concerne le domaine des demandeurs d'asile et les réfugiés, un domaine dont l'activité intense a décidé l'État à accorder à l'AFND une extension de son centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à travers la transformation de 90 places d'urgence en places CADA, une responsabilité d'importance à laquelle l'AFND répondra avec efficacité.

Le troisième axe concerne le fonctionnement même du conseil d'administration, car l'association a beaucoup grandi au cours des dix dernières années, et il est devenu urgent de bien définir les perspectives d'évolution pour l'avenir.

Son rapport moral, Antoine Breining l'a conclu par un propos fort applaudi : « Certains prétendent, et peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort, que l'échelle des valeurs est en train de perdre des barreaux. Mais je peux vous assurer qu'à l'association Foyer Notre-Dame, nous veillons en permanence à ce que l'échelle de nos valeurs reste en parfait état. »

Puis est venu le moment pour Corine Bartier, directrice générale, de présenter à l'assemblée le rapport d'activité. « Dans un contexte économique et politique troublé, a-t-elle souligné, les comptes rendus des activités menées par nos équipes offrent bien des raisons de ne pas céder au désarroi ou au découragement, car ils témoignent de la mobilisation, du dynamisme, de l'engagement de chacun. »

Évolutions dans les établissements, changements dans les équipes, nouvelles lois, modalités de travail revues, autant de réalités que l'AFND a su, non seulement intégrer, mais assumer pleinement.

Ce que démontrent les chiffres : un résultat comptable de 341 951 € ; un projet prévisionnel 2016 avoisinant les 9 millions d'euros.

Comme les années passées, l'assemblée générale a apporté la preuve, si besoin était, que l'association Foyer Notre-Dame est, par excellence et en permanence, un lieu où s'élaborent et s'expérimentent des solutions innovantes pour être encore mieux au service du jeune, de l'adulte, du demandeur d'asile, du réfugié, dans le respect de la justice sociale et des droits de la personne. ■

F12-ST 04

D.N.A. 21 juin 2016

STRASBOURG Journée mondiale du réfugié

Une première marche des parapluies

Le foyer Notre-Dame organisait hier une journée portes ouvertes pour la journée mondiale du réfugié. Une marche des parapluies, dans le centre-ville, a eu vocation à sensibiliser un plus large public.

Près de 150 personnes ont défilé au centre-ville en fin d'après-midi sous des parapluies symbolisant une protection, un refuge, un toit. PHOTO DNA – CLAIRE SOUBIRAN

PARTIE DE LA RUE des Échasses, où se trouve le foyer Notre-Dame, en passant par la place Broglie, la place de la République et la cathédrale, une procession de grands parapluies blancs a tenté d'interpeller les passants sur la cause des réfugiés hier en fin d'après-midi.

Éviter les amalgames

La marche des parapluies existe déjà, celle de Strasbourg a été organisée en partenariat avec le Forum des réfugiés de Lyon, précise Corine Hartier, directrice générale du foyer Notre-Dame. « On voudrait attirer l'attention, éviter les amalgames, nombreux en ce moment. »

Au cours de la journée portes ouvertes, qui s'est également tenue hier au foyer Notre-Dame, plusieurs réfugiés ont témoigné de leurs parcours.

Le foyer Notre-Dame gère cinq structures d'accueil, la plateforme départementale d'accueil, le service d'urgence, le centre Lyautey, le CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile), le centre d'insertion pour les réfugiés, l'action d'insertion par l'emploi. À travers ces différents services, le foyer suit plus de 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile par an. ■

F13-LST00

Flyer Diocèse de Strasbourg

Diocèse de Strasbourg

Centenaire
de la mort de Charles de Foucauld

Journée diocésaine
du samedi 17 septembre 2016

Accueil possible pour un piquenique à **12h30**
chez les Fraternités monastiques de Jérusalem
(13 quai St. Jean – proche de la gare)
-chacun apporte son piquenique-

13h45 Inauguration d'une plaque commémorative
Foyer Notre-Dame, 3 rue des Echasses
(zone piétonne – rue perpendiculaire à la rue du Dôme – proche cathédrale)

14h20 Lecture de textes et témoignages
Eglise St. Pierre le Jeune protestante, lieu du baptême

15h15 Conférence de Mgr. Claude Rault, évêque du Sahara
« Charles de Foucauld et le désert »
Eglise St. Jean, chez les Fraternités monastiques de Jérusalem

16h45 Spectacle de Francesco Agnello :
« Charles de Foucauld, frère universel »
Eglise St. Jean, chez les Fraternités monastiques de Jérusalem

18h30 Célébration Eucharistique - Eglise St. Pierre le Jeune, catholique
présidée par l'archevêque, Mgr Jean-Pierre Grallet,
homélie donnée par Mgr Claude Rault

* * * * *

Déplacement à pied entre les différents lieux des manifestations
Chacun peut participer à tous les évènements de l'après-midi ou en fonction de l'horaire rejoindre tel ou tel lieu.

Pour les manifestations à l'église St. Jean
Accès par le train, *traverser la place de la gare, prendre la rue du Maire Kuss, puis à gauche le quai St. Jean*
Accès en voiture, *rejoindre le Parking Relais-Tram Elsau (sortie n°4) - 4,10 € (prix du parking + accès au Tram A/R jusqu'à 7 personnes)*
Direction Hoenheim ou Place d'Islande – arrêt « Alt Winmärik »
Prévoir 30 minutes de trajet

* * * * *

Contact – Informations : 06 83 58 57 64

D.N.A. 18 septembre 2016

STRASBOURG Une plaque commémorative au 3 rue des Echasses

En mémoire de Charles de Foucauld

Le centenaire de la mort du père Charles de Foucauld a été marqué par le dévoilement d'une plaque rue des Echasses à Strasbourg, dans la maison où il a passé une partie de sa jeunessse.

Pour commémorer le centenaire de la mort de Charles de Foucauld, une plaque a été posée sur l'immeuble, 3 rue des Échasses à Strasbourg où il a vécu une partie de sa jeunesse avec sa famille. Ce bâtiment abrite aujourd'hui le foyer Notre-Dame dans lequel sont hébergés une soixantaine de jeunes. Après avoir été accueilli par Antoine Breining, le président de l'association Foyer Notre-Dame, Gérard Wackenheim, auteur d'un ouvrage, a donné quelques précisions historiques sur le passage de Charles de Foucauld dans ces lieux, devant la quarantaine de personnes présentes. Mgr Grallet a insisté sur les valeurs d'accueil, de respect et de tolérance qui règnent aujourd'hui encore dans ces murs.

Puis la plaque a été dévoilée par Mgr Grallet, archevêque de Strasbourg, par Mgr Rault, évêque du Sahara, et par le président de l'association Foyer Notre-Dame, Antoine Breining. ■

Pour commémorer le centenaire de la mort de Charles de Foucauld, une plaque a été posée sur l'immeuble 3 rue des Échasses. DR

Carrefours d'Alsace octobre 2016

vie des communautés

Accueillir "ardahment" les réfugiés à Haguenau

Suite à l'appel du pape François en septembre 2015, des paroissiens protestants et catholiques des églises Saint-Georges, Saint-Nicolas et Saint-Joseph de Haguenau ont créé l'Ardah. Cette association a pour but d'accueillir des réfugiés et de les accompagner dans leur insertion sociale et dans leurs démarches administratives.

« Nous voulons rendre plus humaine la situation des personnes qui arrivent » explique Marie Pfister, présidente de l'association. Après de nombreuses réflexions, l'association s'est lancée dans de longues démarches administratives. Le projet a été présenté au Foyer Notre Dame de Strasbourg. Ensuite, rendez-vous fut pris à la préfecture pour aider à constituer le dossier de la famille Reshah, une famille syrienne. Kholoud Reshah, mère de Naram et Lilit, a expliqué pourquoi elle a fui son pays. L'entretien peut durer de 1 à 3 heures et son bilan est ensuite envoyé à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Celui-ci va alors décider si Kholoud peut obtenir le statut de réfugiée. Au moment où nous bouclons cet article, l'association attendait encore sa réponse.

L'arrivée des réfugiés à Haguenau

Pour accueillir Kholoud et ses deux enfants, l'association a aménagé un appartement à Haguenau : *« Au fur et à mesure que le projet avançait, de nombreuses personnes se sont jointes à nous, d'autres nous ont soutenues en nous donnant de l'argent »* constate Marie Pfister. Ensuite, la famille est arrivée à Haguenau. En découvrant Kholoud et ses deux enfants, l'appréhension des membres de l'association s'est transformée en joie. Des liens forts se sont vite créés. Kholoud parlant assez bien l'anglais, elle prend part aux discussions. La famille s'est finalement installée dans l'appartement. Quant à l'Ardah, elle continue à les soutenir : *« On se voit régulièrement et on accompagne Kholoud et ses enfants dans leurs démarches »* explique la présidente.

Se reconstruire

Pas toujours facile de s'intégrer dans un nouveau pays. Par son accompagnement, l'Ardah souhaite permettre aux réfugiés de se reconstruire suite aux moments très difficiles vécus dans leur pays. Les membres de l'Ardah donnent beaucoup de leur temps aux réfugiés. Des moments de partages ont lieu autour d'une tasse de café et d'une part de gâteau. L'association organise aussi des sorties, ce qui renforce les liens forts entre les membres de l'Ardah et les réfugiés et leur permet de se divertir. Les deux enfants étant retournés à l'école, ils commencent à apprendre le français. Grâce à cet accueil, Kholoud ne se sent plus étrangère mais intégrée et compare l'association à une nouvelle famille. Quelle joie pour Kholoud d'accueillir quelques semaines plus tard son mari. Et l'avenir ? L'Ardah, qui comporte maintenant une soixantaine de membres, souhaite aménager un deuxième logement : elle se sent en effet prête à accueillir une deuxième famille. De plus, elle prend contact avec des opérateurs sociaux et des partenariats avec d'autres associations se créent. ■

Plus d'infos : Ardah, 22 rue de la Redoute, 67500 Haguenau
ardah901@gmail.com

Marie Langlaude, stagiaire au service de communication

D.N.A. 6 novembre 2016

SOCIÉTÉ Réfugiés

Comprendre pour accueillir

« Nous recevons des gens qui ont derrière eux toute une histoire que nous avons besoin de comprendre » : la Cimade et l'UEPAL (union des églises protestantes) organisaient hier une journée de décryptage sur les migrations.

« Les gens qui arrivent chez nous sortent de quelque chose de très difficile, et les bénévoles se prennent leur histoire dans la figure. » Pour Anny Kaiser, présidente régionale de la Cimade (association œcuménique d'aide aux immigrés née de l'exil des Alsaciens et Lorrains après l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne en 1939), il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » migrants, pas de distinguo à faire entre ceux qui fuient une guerre et les autres. « Personne ne quitte son pays et ne traverse tout ça par plaisir », poursuit-elle.

Une manifestation en solidarité avec les réfugiés a rassemblé 70 personnes hier à Strasbourg. PHOTO DNA - CÉDRIC JOUBERT

Ce qu'ils quittent et ce qu'ils traversent, la journée d'études organisée hier par la Cimade et l'UEPAL à la maison de la Région à Strasbourg avait pour but de l'expliquer, le décrypter. « Quand on met à plat les causes des migrations, quand on nous explique les conditions dans lesquelles ces personnes voyagent jusqu'ici, on comprend mieux ce qu'il y a derrière certaines réactions des personnes qu'on reçoit, certains silences », explique à son tour Françoise Poujoulet, déléguée nationale de la Cimade en Alsace-Lorraine.

À Strasbourg, des familles à la rue

Et après l'arrivée ici, les difficultés ne sont pas finies. « Il y a beaucoup de choses qui sont faites pour accueillir ces personnes, reprend Anny Kaiser, citant les centres d'accueil ou les logements aménagés dans des villages de la région. Mais il y a aussi beaucoup de gens, des femmes et des enfants, à la rue, ici à Strasbourg. »

L'Alsace, frontalière, manque structurellement de lieux d'accueil. En 2013, avant le début de la « crise des migrants », le seul département du Bas-Rhin avait reçu plus de 1 500 demandeurs d'asile. Et certains, déjà, se retrouvaient dehors. « Des gens qui attendent un titre de séjour attendent longtemps, parfois des années », explique Françoise Poujoulet. Alors quand la demande augmente « ça ne s'améliore pas : il y a très peu de sorties mais plus d'arrivées. C'est un goulot d'étranglement. Le 115 est saturé, il y a des gens qui dorment dans leur voiture. » Difficile de donner des chiffres, mais les professionnels du secteur constatent les situations. Françoise Poujoulet de la Cimade, elle, connaît « treize familles à la rue ». ■

ANNE-CAMILLE BECKELYNCK

UNE APPLI POUR AIDER

Où trouver une douche ? Où trouver où dormir ? À quelles associations s'adresser ? Une appli d'aide aux réfugiés, RefAid, se déploie, avec l'association Alsace Terre d'Accueil comme ambassadrice pour la France et l'Allemagne. Développée par la société londonienne Trellyz, l'application pour téléphones portables a d'abord été mise en place au Royaume-Uni, en Grèce et en Italie, et se déploie peu à peu en Europe. Elle sera présentée par la fondatrice de Trellyz, Shelley Taylor, le 24 novembre dans le cadre des Rendez-vous européens de Strasbourg.

QUATORZE MINEURES ISOLÉES

Quatorze mineures isolées sont arrivées du camp de réfugiés de Calais jeudi à Strasbourg, au centre Épide, établissement pour l'insertion par l'emploi, autrement appelée école de la deuxième chance, situé dans une caserne réhabilitée du quartier du Conseil des XV. Originaires d'Erythrée et d'Ethiopie, ces jeunes filles doivent en théorie rejoindre la Grande-Bretagne dans quelques semaines. À échelle nationale, les Épide ont mis à disposition 60 places d'hébergement, dont 15 à Strasbourg. Le groupe est arrivé dans l'urgence il y a deux jours. L'Épide met à disposition l'espace ainsi qu'un soutien logistique. Les membres de l'association Foyer Notre-Dame - l'accueil des réfugiés est l'un de leurs métiers - veillent au bien-être des jeunes filles jusqu'à leur départ.

STRASBOURG L'école de la seconde chance accueille 14 mineures isolées venues de Calais

Réfugiées à l'Épide

Quatorze jeunes mineures isolées sont arrivées à l'Épide jeudi. Elles viennent de Calais et doivent repartir dans quelques semaines pour la Grande-Bretagne.

Dans un étroit couloir de l'Épide (*), au rez-de-chaussée de l'internat, le maire Roland Ries fait face à 14 jeunes filles arrivées deux jours plus tôt de Calais : « Welcome to Strasbourg. »

Pas facile de trouver les mots, en anglais, quand on a tout à coup face à soi de si jeunes personnes aux parcours de vie déjà bien cabossés. Il leur prodigue quelques paroles de réconfort, elles le remercient pour l'accueil.

60 places nationalement, dont 15 à Strasbourg

Elles viennent d'Érythrée, d'Éthiopie, ont fait un long chemin jusqu'à la « jungle ». Strasbourg n'est pas le bout du voyage, elles devraient théoriquement partir en Grande-Bretagne dans les semaines qui viennent.

Là, tout de suite, elles vont prendre leur petit-déjeuner, accompagnées par des membres du Foyer Notre-Dame qui assurent une présence constante depuis qu'elles sont arrivées.

La présence du maire tôt ce samedi matin est fortuite. En préambule à une déambulation dans le quartier, à la rencontre des habitants, il est venu rendre visite aux volontaires de l'école de la seconde chance. Il a appris la veille que ces jeunes mineures isolées étaient là. C'est l'État qui gère le démantèlement du camp de réfugiés à Calais et, nationalement, l'Épide a mis 60 places à disposition, dont 15 à Strasbourg. Sur place, il a fallu gérer dans l'urgence. Le Foyer Notre-Dame a été sollicité pour gérer la prise en charge, c'est son métier, l'Épide met l'espace et la logistique à disposition.

L'Épide, dans une ancienne caserne du Conseil des XV, accueille 14 réfugiées depuis jeudi. PHOTO DNA

Actuellement, l'établissement dirigé par Sandra Scariot compte 95 volontaires. Ce sont de jeunes adultes qui viennent ici pour renouer avec le monde du travail.

Depuis mars, la capacité du centre a augmenté. Olivier Bitz, adjoint en charge du quartier, a lui aussi appris la présence des réfugiées la veille : « La préfecture nous dit qu'elles devraient rester 15 jours, trois semaines, avant d'être orientées vers la Grande-Bretagne. » Le secrétaire général de la préfecture, Christian Riguet, doit recevoir l'adjoint la semaine prochaine, ainsi que le député Eric Elkouby, sur cette question.

« Il ne faudrait pas que la caserne Lecourbe change de nature »

« Tout le monde comprend cette situation d'urgence », assure l'adjoint. Mais, prévient-il, « l'Épide doit monter à 120 jeunes, il y a un programme d'insertion et il ne faudrait pas que la caserne Lecourbe change de nature. Il ne faut pas que les jeunes volontaires fassent les frais de cet accueil. »

Autrement dit, les volontaires doivent être prioritaires dans ce lieu. Et de rappeler au passage que la collectivité est l'un des financeurs de l'Épide. ■

MYRIAM AIT-SIDHOUM

(*) Établissement pour l'insertion dans l'emploi.

Magazine locataires CUS HABITAT Automne 2016

Actualités

Antoine Breining, commandeur de la Légion d'honneur

Antoine Breining, président du Conseil d'orientation et de perfectionnement de l'AFPOLS*, a reçu, le 14 septembre dernier, dans les salons du Sénat, les insignes de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur des mains de Jean-Pierre Raffarin, sénateur, ancien Premier ministre. Ancien directeur général de CUS Habitat, Antoine Breining préside, à Strasbourg, l'association du Foyer Notre-Dame qui héberge et accompagne des personnes en difficulté d'insertion. Il siège au Conseil d'administration de CUS Habitat.
Nous lui adressons nos très sincères félicitations.

* *Association pour la formation professionnelle continue des organismes de logement social*

D.N.A. 14 décembre 2016

IMMIGRATION Accueillies à Strasbourg après le démantèlement de Calais

Huit réfugiées mineures dans l'incertitude

Six des 14 mineures isolées arrivées de Calais à Strasbourg début novembre viennent de partir pour l'Angleterre. Huit ne sont toujours pas fixées sur leur sort, alors que le gouvernement britannique durcit les conditions d'accueil.

LES AUTORITÉS BRITANNIQUES ne leur ont pas encore notifié de rejet, indique la préfecture de Strasbourg. Le cas échéant, un refus pourra être contesté par les demandeuses, est-il précisé. Mais le fait que ces huit jeunes réfugiées originaires d'Éthiopie et d'Érythrée soient toujours là n'est pas bon signe, alors que six autres sont parties la semaine dernière pour l'Angleterre.

Le gouvernement britannique s'était engagé à accueillir les mineurs isolés réfugiés, à la suite du démantèlement de la « jungle » de Calais en octobre - leur nombre a été évalué à 1500. Le ministre de l'Immigration Robert Goodwill vient d'annoncer vendredi 9 décembre que 750 mineurs de Calais ont bien été accueillis, après enquête de leurs services, et que les portes seraient désormais fermées aux autres, sauf pour quelques cas dans les mois qui viennent.

Les mineures de Calais à l'Épide en novembre. PHOTO DNA

Ces réfugiés mineurs de Calais ont été répartis sur le territoire français et c'est l'État qui en a exceptionnellement pris la charge - la compétence incombe sinon aux conseils départementaux.

Le réseau national des Épide (établissements pour l'insertion dans l'emploi) en a accueilli soixante, dont 14 à Strasbourg. Ces écoles de la seconde chance ont vocation à remettre sur les rails et dans le monde du travail des jeunes majeurs en difficulté. L'Épide a mis l'espace à disposition et c'est le Foyer Notre-Dame, association strasbourgeoise dont c'est l'une des missions, qui a assuré une présence quotidienne auprès des jeunes filles.

Des négociations en cours

Les agents britanniques étaient venus instruire leurs dossiers peu après leur arrivée. Huit sont donc toujours là. « Des négociations sont en cours, si leurs dossiers sont refusés, elles seront prises en charge dans le cadre du droit commun de l'action sociale, avec l'intervention du conseil départemental », indique l'adjoint au maire et conseiller départemental strasbourgeois Olivier Bitz.

Les « mineurs non accompagnés », c'est le terme, relèvent en effet des conseils départementaux, qui instruisent les dossiers (ça commence par l'évaluation de leur âge, en lien avec le pays d'origine, pour savoir s'ils sont mineurs ou majeurs), et financent ensuite les structures telles que le Foyer Notre-Dame, qui assurent l'hébergement et l'accompagnement de ces réfugiés mineurs.

Le budget pour 2016, de 6 millions d'euros, est quasiment épuisé, indique Philippe Meyer, conseiller départemental de Molsheim, vice-président du Département en charge de l'enfance, de la famille et de l'éducation, thématique qui comprend la protection de l'enfance.

Actuellement, 200 mineurs non accompagnés sont accueillis dans le Bas-Rhin, l'un des huit départements pilotes en France sur ce sujet. Ils étaient une centaine au printemps. Au budget 2017, l'enveloppe est d'ailleurs passée à 8 millions d'euros : « Il faut que ces jeunes aux parcours de vie difficiles, qui ont connu la guerre, des violences familiales, aient une chance de s'en sortir. Beaucoup se battent. Il y a des échecs mais s'il y a un vrai suivi, avec des travailleurs sociaux, il y a des résultats. »

Philippe Meyer a récemment participé à un colloque sur le sujet en Allemagne, pays qui accueille 60 000 mineurs non accompagnés – en France, ils sont 9 000. L'objectif, pour 2017, est de trouver de nouveaux dispositifs d'accueil à mettre en œuvre. ■

MYRIAM AIT-SIDHOUM

DNA - 14.12.2016